18e ANNÉE — T. 36

N° 821 — 19 DÉCEMBRE 1936

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*
PRIX DU NUMÉRO : 2 FRANCS.
ABONNEMENTS : France : six mois : 21 fr.; un an : 40 fr.
Étranger; un an : 48 ou 56 fr. selon les pays.
BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIII°
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris,* Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

LES " QUESTIONS ACTUELLES " ET " CHRONIQUE DE LA PRESSE "

I -- Catholicisme et communisme

1° Le cardinal Liénart et les communistes

La Documentation Catholique (*t.* 36, *col.* 853-860) *a donné le texte du discours prononcé le* 25. 10. 36 *par S. Em. le cardinal Liénart lors de la clôture du Congrès diocésain des œuvres de Lille.*

Lettre au cardinal Liénart

Le parti communiste de la région du Nord a publié dans l'Enchaîné, *journal communiste de la région du Nord paraissant le vendredi* (30. 10. 36), *sous le titre « Réponse du parti communiste au cardinal Liénart », la lettre suivante:*

Ce n'est pas sans surprise que nous avons lu le discours que vous avez prononcé devant le Congrès de votre diocèse. Ce dernier se résume en une violente attaque contre le parti communiste que vous semblez vouloir rendre responsable de tous les maux dont souffre l'humanité.

En toute franchise [1].

Vous vous êtes fait dans ce département du Nord la renommée de « prêtre social » et nous pensions qu'au moment où notre parti fait tant d'efforts pour unir les Français qui travaillent et peinent, en vue d'assurer à notre pays la prospérité dans le travail et la paix, vous n'auriez rien fait ni rien dit qui puisse empêcher l'ouvrier catholique de serrer la main que lui tend son frère communiste.

Vous affirmez que le communisme a deux visages. Jamais les communistes n'ont masqué les buts qu'ils poursuivent. Vous savez qu'ils veulent instaurer un régime économique et social tel que, selon les paroles de l'Evangile, chacun pourra gagner « son pain à la sueur de son front » et que tous ceux qui ne travailleront pas, suivant saint Paul, n'auront pas place dans la communauté, un régime d'où sera exclue par conséquent l'exploitation de l'homme par l'homme. Pouvez-vous en chrétien sincère nous reprocher de poursuivre inlassablement ce but si noble ?

D'où vient le mal ?

Vous considérerez qu'une grande part de nos malheurs viennent du libéralisme économique. Marx, notre maître, a, avec Engels, démontré depuis longtemps que le capitalisme dans sa course aux profits entraînait l'économie vers des crises répétées et toujours plus douloureuses pour l'humanité.

Nous ne voyons pas bien par quels moyens vous voulez refréner ou diriger les forces aveugles de l'économie capitaliste ; nous ne pouvons cependant que communier dans une même pensée avec vous lorsque vous constatez que :

« Le travail est le moyen naturel, voulu pour que l'homme puisse gagner sa vie honorablement, élever sa famille, jouir au foyer familial des biens matériels et moraux nécessaires à une existence vraiment humaine. Il est noble et conforme à la dignité de la personne humaine quand il permet l'épanouissement. Le travail est pour l'homme et non point l'homme pour le travail. »

... « La grande majorité de ceux qui travaillent sont soumis dans leurs conditions d'existence à l'argent et à la machine. »

Misères accumulées.

Combien vraies et humaines sont ces paroles !

N'avez-vous pas été appelé à constater maintes fois au centre même de votre diocèse à quelles dégradantes conditions sont soumis ceux qui travaillent ? Dans le département du Nord, que de misères accumulées à côté de tant de richesses !

L'ouvrier doit vivre dans le coron noir, dans la courée infecte, dans des taudis sans lumière et sans air. La jeunesse est sans avenir et sans foi. La famille est tuée par le travail exténuant, les privations et le taudis. La mortalité est excessive et les naissances décroissent d'année en année, à tel point que l'on peut craindre l'anéantissement de notre race.

Pouvez-vous accuser le communisme d'être la cause de cette situation ?

Ce sont les conditions inhumaines dans lesquelles sont contraints de vivre les travailleurs, conditions aggravées par la crise économique, qui sont à l'origine, vous le constatez vous-même, du mouvement social formidable né en juin dernier.

Vous dites que « ni en droit ni en fait les occupations d'usines ne sont justifiables ».

Les responsables.

Mais, qui a acculé à cette mesure les ouvriers, si ce n'est ceux qui considèrent qu'en dehors d'eux « l'homme est pour le travail et non le travail pour l'homme ». Vous savez à quel point ils ont poussé l'exploitation de ces derniers pour conserver un profit élevé ou toujours plus large. Vous connaissez bien, en particulier, le patronat du Nord qui se croit de droit divin, vous connaissez sa cupidité légendaire, son arrogance et son mépris de l'être humain.

Vous parlez de collaboration de classes, d'entente entre les patrons et ouvriers, vous préconisez « un effort bilatéral de compréhension, de bonne volonté et de collaboration, à la lumière des principes de justice et de charité sans lesquels il n'y a pas de société professionnelle ».

Ce n'est pas d'aujourd'hui que vous prêchez cette « paix sociale ». Il y a longtemps que vous développez la conception d'une collaboration possible entre les classes. Mais, en toute sincérité, n'avez-vous pas souvent constaté chez les ouvriers, chez les humbles, une volonté d'entente, d'accord et de conciliation, tandis que chez les patrons égoïsme et intransigeance ?

---

(1) Les sous-titres sont dans le document.

Pourtant ils sont grands catholiques les patrons du Nord ; à vos côtés, lorsque vous prononciez votre discours, n'aviez-vous pas M. Alfred Thiriez, qui montre tant de hargne contre les ouvriers du textile lillois dont vous connaissiez les misérables conditions d'existence ?

Provocations patronales.

Ne croyez-vous pas qu'il eût été plus utile, au lieu de vous attaquer comme vous le faites aux communistes, de rappeler à ces hommes leur devoir de chrétiens ?

Ceci aurait été d'autant plus nécessaire que les patrons font tout pour susciter la colère et l'indignation des travailleurs. Vous ne pouvez pas ignorer qu'ils organisent le chômage, chassent les délégués d'usines élus par leurs camarades d'ateliers et considèrent les contrats collectifs signés par eux comme de vulgaires chiffons de papier.

Et tandis qu'ils poussent les ouvriers à se défendre, ils proclament partout que les usines sont soviétisées, ce qui, d'ailleurs, est une grossière démagogie. La presse à leur solde s'empresse de grossir démesurément le moindre incident qui, d'ordinaire, eût passé inaperçu.

Toute cette campagne, vous le savez, n'a d'autre but que diviser le peuple.

Ce sont ces mêmes patrons qui font les frais de l'agitation et de la propagande d'un de La Rocque et d'un Doriot qui provoquent à la guerre civile.

Qui ensanglante l'Espagne?

Maintenant dans votre discours, vous mettez sur le même plan la Russie et l'Espagne. Nous devons vous faire remarquer que seulement en U. R. S. S. existe un véritable gouvernement des Soviets et que seulement dans ce pays se construit le socialisme.

Quant à l'Espagne, le gouvernement actuel est un gouvernement de Front populaire dirigé par le socialiste Largo Caballero et auquel participent des communistes.

Et puisque vous avez évoqué l'Espagne, pourquoi n'avez-vous pas mis en accusation ceux qui sont les véritables responsables de l'hécatombe humaine qui est déchaînée dans ce pays ?

Vous accusez les communistes espagnols ! mais ceux-ci sont aux côtés du gouvernement légal issu de la volonté populaire qui s'est librement exprimée au cours d'une consultation électorale régulière et constitutionnelle.

Ceux qui ont déclenché la guerre civile en Espagne, ce sont des généraux factieux, Franco, Mola et Llano, qui agissent à la solde de Mussolini et surtout de Hitler, qui brime le clergé et les catholiques en Allemagne.

Pour abattre le pouvoir légal de l'Espagne, non seulement les généraux traîtres à leur pays acceptent de se mettre à la solde de l'étranger, mais recrutent leurs troupes d'assaut dans les rangs de la Bandera, ramassis de gens sans aveu, de hors la loi, et de plus font appel aux Maures en ravivant en eux la vieille haine contre l'Espagne catholique.

Dans l'Espagne républicaine, contrairement aux affirmations d'une presse vénale au service de l'étranger, la liberté du culte est respectée. Il n'en est pas de même du côté des insurgés, qui ont fusillé des prêtres basques et des centaines de jeunes catholiques après la prise de Badajoz.

Paroles d'un catholique espagnol.

Lorsque les insurgés assiégés dans l'Alcazar de Tolède demandèrent le concours d'un prêtre, leur vœu fut immédiatement exaucé.

Dans un discours qu'il prononça le 10 octobre dernier à la Conférence européenne pour l'aide à l'Espagne républicaine, un ancien ministre de la monarchie espagnole, écrivain catholique, disait :

« Quand vous entendez dire que l'Espagne a un gouvernement communiste, vous pouvez répondre : « Vous mentez. » Il n'y a que deux communistes dans le gouvernement. Et voulez-vous savoir quels sont les ministres les plus modérés ? Ce sont les deux communistes. »

Et il ajoutait :

« Toutes les églises d'Espagne étaient ouvertes. Dans toutes les églises se pratiquaient les sacrements. Toute la grande foule des catholiques espagnols assistait aux offices dans les églises. C'était la liberté du culte que la République espagnole avait décrétée et pratiquée avec la plus grande loyauté. »

En répondant à ceux qui prétendent que le clergé est l'objet de persécutions au cours de la guerre civile de la part des loyalistes, il indiquait :

« Je suis avocat et je suis habitué à connaître, à apprécier les causes et les conséquences. Et quand je considère la conduite de certains catholiques et du clergé de mon pays, je suis obligé, tout en les déplorant, de comprendre les représailles des masses populaires. »

« Alors s'il n'est pas vrai que le gouvernement était communiste, s'il n'est pas vrai que la liberté de conscience était persécutée, pourquoi la rébellion ? »

C'est à cette question que nous aurions voulu vous voir répondre, Monsieur le cardinal Liénart, comme le fait l'écrivain catholique qui déclare que celle-ci fut provoquée parce qu'en « Espagne, les riches, les grands propriétaires, ont de la propriété une conception féodale, l'armée de son office une conception de caste. Et tout cela allait prendre fin avec la République, une République cependant bien bourgeoise, lente dans ses procédures et respectueuse des intérêts conservateurs. »

On ne peut mieux situer la question espagnole. Nous ne pouvons croire que vous ignoriez cette situation. Ici comme partout ce sont les forces de réaction qui se dressent pour empêcher la société d'évoluer vers un mieux-être, c'est l'égoïsme conservateur des riches, des puissances féodales et de la caste militaire, minorité dans le pays, qui veut continuer à imposer sa loi à tout un peuple qui tend ses forces vers le bien-être et la liberté.

L'U. R. S. S., terre de paix et de liberté.

Vous parlez de l'Union soviétique comme d'un pays où les ouvriers et les paysans seraient réduits à l'état de serfs, sans ressources et privés de liberté.

Sur quels documents appuyez-vous cette affirmation ? Des ouvriers et des hommes de toutes catégories sociales qui ont visité l'U. R. S. S. ont pu constater à la fois un développement impétueux de l'industrie et une classe ouvrière heureuse de vivre et en excellente santé. Ils ont pu constater qu'une jeunesse heureuse se développe au milieu de la joie.

La paysannerie dispose à présent non seulement de la terre, mais d'un outillage perfectionné qui lui permet, en améliorant sensiblement les méthodes de travail, d'augmenter ses ressources et de lui ouvrir la voie vers une vie nouvelle.

Là-bas tout est mis en œuvre pour que la jeu-

nesse, les travailleurs puissent se récréer sainement, s'instruire : terrains de jeu, de sport, bibliothèques, cercles d'études, etc., etc.

La santé de l'homme apparaît comme la chose la plus précieuse : la courte journée, la semaine de cinq jours, les congés payés, les maisons de repos, les sanatoria, les hôpitaux, etc., tout est mis en œuvre pour préserver la vie de l'individu, pour lui créer le milieu social indispensable à son développement physique et intellectuel.

La nouvelle constitution qui entrera bientôt en application élargira encore les libertés démocratiques.

Les voyageurs qui ont traversé l'U. R. S. S. ont pu constater que la liberté du culte y est observée. L'on rencontre dans les rues de Moscou des popes, et tous ceux qui veulent prier et assister aux offices trouvent des églises pour l'exercice de leur religion.

Des preuves!

Si sur ces points des doutes peuvent encore être émis malgré les nombreux témoignages que nous pourrions citer émanant de personnalités les plus diverses, nous croyons que l'envoi en U. R. S. S. d'une délégation d'ouvriers et d'ouvrières catholiques, afin d'enquêter sur la vie des ouvriers et des paysans, sur les lois et œuvres sociales en faveur des femmes, des enfants, pour la protection de la famille, ainsi que sur le développement général de l'économie du pays, apporterait de nouvelles preuves.

Les travailleurs et les paysans de l'U. R. S. S. seraient heureux de recevoir une telle délégation et ils se feraient un plaisir de montrer dans les moindres détails l'édification grandiose à laquelle ils participent et grâce à laquelle s'épanouit la personnalité humaine et vivent dans le bonheur et la joie, assurées du lendemain, les familles des travailleurs.

Pour l'union.

Nous pourrions encore énumérer des remarques et des critiques à votre discours. Nous voulons simplement insister auprès de vous en vous faisant remarquer que vos attaques contre notre parti vont à l'encontre de la cause que vous dites servir.

Peut-être qu'une conversation franche entre vous et nous serait de nature à mettre bien des choses au point, surtout à une heure où il importe pardessus tout de rechercher tout ce qui peut unir le peuple laborieux et d'écarter systématiquement tout ce qui risquerait de semer ou entretenir la division.

A cette conversation, pour notre part, nous sommes disposés, nous vous la proposons.

Le but que nous poursuivons, c'est servir les intérêts du peuple de France.

Nous voulons que celui qui travaille puisse vivre sans la crainte du lendemain en assurant à sa famille l'aisance et le bien-être.

Nous voulons éviter à notre pays les horreurs de la guerre civile.

Par-dessus tout, nous voulons la paix entre tous les hommes de bonne volonté. Nous avons horreur de la guerre au plus haut degré. Et les communistes du Nord ne veulent pas revoir leurs cités détruites.

Pour cela, ils tendent la main à tous ceux qui souffrent. Ils tendent la main à leurs frères catholiques, et nous serions heureux de vous rencontrer sur notre route pour accomplir cette mission, pour assurer le pain au travailleur, le libre développement de sa pensée humaine dans la paix.

Réponse de S. Em. le cardinal Liénart (5. 11. 36) (1)

5 novembre 1936.

Mme Martha Desrumeaux, MM. Ramette et Hentges, secrétaires du parti communiste S. F. I. C. de la région du Nord, 258, *rue de Paris, Lille.*

MADAME, MESSIEURS,

J'ai lu très attentivement la lettre ouverte que vous m'avez écrite à la suite du discours que j'ai prononcé, le 25 octobre, au Congrès diocésain de Lille. D'un ton modéré, elle m'adresse de graves reproches. Ma meilleure réponse à ces reproches, c'est mon discours lui-même, auquel, même après votre lettre, je n'ai pas un mot à changer.

Il suffit de le lire pour voir qu'il ne se résume pas du tout, comme vous le dites dès la deuxième phrase, « en une violente attaque contre le communisme », que je semblerais « vouloir rendre responsable de tous les maux dont souffre l'humanité ».

Le communisme n'est pas la cause de tous nos maux, les vrais responsables sont le matérialisme athée et le libéralisme économique (2).

Quand j'ai cherché les responsables, je n'ai pas incriminé votre parti, mais deux erreurs doctrinales : le « matérialisme athée », qui est bien antérieur au communisme et qui ne fait que produire chez vous ses effets logiques, et le « libéralisme économique », qui a vicié le capitalisme et amené ses abus.

De ces deux erreurs vous ne reconnaissez pas la première, et je le regrette. Cette méconnaissance vous a fait commettre, dans votre lettre, une altération volontaire de mon texte sur « le travail ». J'avais écrit : « Le travail est le moyen naturel voulu par Dieu pour que l'homme puisse gagner sa vie honorablement. » Vous avez, sans le laisser voir, supprimé Dieu, c'est pourtant lui qui a voulu ce que je dis.

Mais puisque j'ai reconnu, comme vous, la seconde erreur, celle du libéralisme économique avec les abus du capitalisme, depuis longtemps condamnés par les Encycliques des Papes, il eût été loyal de votre part de ne pas insinuer le contraire en écrivant : « Ne croyez-vous pas qu'il eût été plus utile, au lieu de vous attaquer, comme vous le faites, aux communistes, de rappeler à ces hommes (les patrons) leur devoir de chrétiens ? »

Rappeler à tous, patrons et ouvriers, leur devoir de chrétiens, c'est précisément ma mission. Je l'ai remplie en maintes circonstances, et je n'y ai pas failli dans le discours qui nous occupe, puisque j'ai mis les ouvriers en garde contre le matérialisme athée que vous professez et les patrons en garde contre le libéralisme économique. En le faisant, je n'ai attaqué ni les uns ni les autres, mais seulement des doctrines fausses et des erreurs funestes.

Il est pourtant un péril dès qu'au delà du programme qu'il affiche on s'en rapporte à la réalité des faits.

Quant au communisme, si je ne vois pas en lui, comme vous m'en accusez, la cause de tous nos maux, pourquoi l'ai-je dénoncé comme un péril ?

(1) Cf. *Croix* (10. 11. 36).
(2) Les sous-titres sont empruntés à *la Croix*.

C'est en le prenant exactement tel qu'il se présente à la foule: il prétend être un remède, j'ai le droit de l'examiner comme tel et d'apprécier ce qu'il vaut. J'en ai même le devoir précisément parce que vous l'offrez aux ouvriers catholiques, qui sont fils de l'Eglise, et aux autres ouvriers, dont je suis aussi le Père, quoi qu'ils pensent.

Mais comment juger de la valeur d'un remède? D'après le prospectus, ou d'après l'expérience? Chacun sait qu'il est plus sage de s'en rapporter à l'expérience.

Quand je lis, à la fin de votre lettre, votre programme: servir les intérêts du peuple de France, vouloir que celui qui travaille puisse vivre sans la crainte du lendemain en assurant à sa famille l'aisance et le bien-être, éviter à notre pays les horreurs de la guerre civile, par-dessus tout vouloir la paix entre tous les hommes de bonne volonté, avoir horreur de la guerre au plus haut degré, ne pas revoir nos cités détruites, je souscris sans réserve à ce programme, qui n'est pas spécial aux communistes, vous en conviendrez.

Seulement, la question que je me pose est celle-ci: comment le communisme agit-il pour atteindre ces buts?

Vous répondez à cette question, au début de votre lettre, en ces termes: « Vous savez qu'ils (les communistes) veulent instaurer un régime économique et social tel que, selon les paroles de l'Evangile, chacun pourra gagner son pain à la sueur de son front » — ce mot n'est pas de l'Evangile mais du livre de la Genèse, — « et que tous ceux qui ne travailleront pas, suivant saint Paul, n'auront pas place dans la communauté, un régime d'où sera exclue l'exploitation de l'homme par l'homme. » Il reste cependant à examiner de près comment, dans la pratique, vous réalisez ces idées.

Il supprime la propriété, la liberté, le droit au travail, la famille, les forces spirituelles.

Après avoir lu le prospectus, voyons donc l'expérience telle qu'elle se déroule en Russie. J'y vois le mot de saint Paul interprété très brutalement. Sous la formule « ceux qui ne travaillent pas », on range sans hésiter le prêtre, dont on refuse de reconnaître la mission spirituelle pourtant si laborieuse, le patron et même l'intellectuel qui ne pense pas comme les maîtres tout-puissants du régime. Et comment les exclut-on de la communauté? En les emprisonnant, en confisquant leurs biens, en dispersant leurs familles, en leur refusant toute liberté et même le droit au travail, en les envoyant mourir de misère et de froid dans les steppes de la Sibérie. C'est, dit-on, pour supprimer l'exploitation de l'homme par l'homme. Qu'y gagne-t-on, puisqu'elle est remplacée par une dictature inhumaine et intolérable qui consacre l'exploitation de l'homme par l'Etat?

Vous me demandez sur quels documents je m'appuie pour juger ainsi? Je m'appuie sur les directives et journaux du parti, sur les témoignages de ceux qui ont pu parler, et même sur certaines révélations qui me furent faites personnellement.

Ai-je tort de considérer ces renseignements comme inférieurs à ceux que pourraient recueillir nos ouvriers catholiques s'ils acceptaient votre invitation d'aller voir en Russie ce qui s'y passe, sous la direction d'agents soviétiques? Pour moi, je ne puis comprendre que si les ouvriers et les paysans de Russie sont vraiment heureux, ils n'aient pas, comme les ouvriers et les paysans de France, la liberté de voyager hors de leurs frontières pour venir eux-mêmes nous parler de leur bonheur. Or, à l'exception de quelques privilégiés, la masse des habitants de la Russie est prisonnière sur son territoire, l'ouvrier ou le paysan n'en peut sortir sous peine de mort et sous peine de voir déporter tous ses proches.

Le remède chrétien est autrement efficace et autrement humain.

C'est devant ces tristes réalités que j'ai dénoncé le mirage communiste comme un remède pire que le mal. Pour guérir celui-ci, nous avons un autre remède infiniment plus humain et plus efficace: le remède chrétien. Aucun ne met plus haut la dignité de l'homme, en qui nous ne voyons pas seulement un animal intelligent, mais un véritable enfant de Dieu. Aucun n'étend plus largement la fraternité, car loin de la limiter à certaines races ou à certaines classes sociales en les dressant contre les autres de toute la force de la haine, nous aimons toutes les races et toutes les classes sans aucune exception. Aucun n'est plus pacifique, car au lieu d'exalter la lutte et la violence, génératrices de conflits sociaux ou de guerres meurtrières, il ne fait appel pour construire un ordre social nouveau qu'à la collaboration de tous dans la justice et la charité. Loin de couper la France en deux blocs opposés, nous tendons, nous aussi, la main à tous, aux communistes comme aux autres, sans aucune arrière-pensée, mais pour travailler sur ce plan et non pas sur un autre, qui ne ferait le bonheur de personne.

Voilà bien franchement ma pensée. J'ai préféré vous l'exposer par écrit, afin que vous puissiez loyalement la faire connaître aux lecteurs de *l'Enchaîné*, qui n'ont connu de mon discours que votre réponse. Ne vous semble-t-il pas que cette lettre rende inutile l'entrevue que vous me proposiez? Pour ma part, j'arrêterais volontiers là cette discussion d'idées, n'ayant nulle intention d'engager des polémiques, uniquement soucieux du bien de la société et plus spécialement des âmes dont j'ai la charge.

Veuillez agréer, Madame et Messieurs les secrétaires, l'expression de ma considération distinguée.

† Achille card. Liénart,
évêque de Lille.

UN ARTICLE DE L' « OSSERVATORE ROMANO »

De l'Osservatore Romano (14. II. 36), *sous le titre « Catholiques et communistes en France. Lettre claire et éloquente du cardinal Liénart »:*

Lille, 10. — Nous avons reproduit la claire dénonciation du parti communiste qu'a faite, le 25 octobre, au Congrès diocésain, notre évêque le cardinal Liénart.

Le Bureau régional du Nord du parti communiste a répliqué par une lettre ouverte où il essaye de réfuter les accusations graves et précises du cardinal et renouvelle en même temps « l'appel fraternel » aux ouvriers catholiques.

En vue non d'engager une polémique, mais de préciser sa pensée devant l'opinion publique, le cardinal Liénart a répondu par une lettre publiée aujourd'hui par *la Croix* de Paris.

Après avoir rappelé que dans son discours il n'a pas attaqué un parti mais déclaré responsable de la situation actuelle deux erreurs doctrinales, le

matérialisme athée et le libéralisme économique, le cardinal poursuit :

*Ici, l'*Osservatore Romano *reproduit la lettre de S. Em. le cardinal Liénart depuis les mots : « Rappeler à tous patrons et ouvriers leur devoir de chrétiens... » jusqu'à « ne ferait le bonheur de personne ».*

2° La cellule communiste et le curé de Montfort-l'Amaury

*Dans son numéro du 10 novembre 1936, sous le titre « Mon curé chez... les communistes », l'*Osservatore Romano *donne une place exceptionnelle à la passe d'armes qui vient de se dérouler entre les communistes et M. le curé de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise). Nous reproduisons ces documents, ainsi que les commentaires que leur consacre le comte Dalla Torre :*

Comment ne pas songer aux célèbres romans, si pleins de sentiment humain, de Clément Vautel : *Mon curé chez les riches* et *Mon curé chez les pauvres*, à propos de ce fait arrivé récemment près de Paris et qui n'est qu'un épisode du grand conflit, malheureusement pas toujours idéal ni journalistique seulement, entre communistes et catholiques.

Raymond Meunier, secrétaire de la région Paris-Ouest du parti communiste, publia dans *la Voix Populaire* une lettre ouverte adressée à M. l'abbé Henri Collin, curé de Montfort-l'Amaury, à la suite d'un appel que celui-ci avait fait à ses paroissiens contre le péril communiste. L'abbé Collin répondit aussitôt et demanda que sa réplique fût publiée dans *la Voix Populaire*, comme la loi le prévoit. Mais, alors que quelques feuilles volantes, distribuées la nuit par les communistes, disaient : « Monsieur le curé, catholiques et laïques attendent votre réponse », celle-ci ne fut jamais publiée ; on laissait ainsi croire, spécialement aux... laïques, non seulement que l'abbé Collin s'était tu devant la lettre ouverte, mais qu'il était « convaincu » de silence, après le défi (1).

C'est alors que le curé de Montfort eut recours, lui aussi, à la feuille volante. Après y avoir exposé tous ces faits, il demandait : « Messieurs les chefs communistes qu'attendez-vous maintenant pour publier ma réponse ? Vous gênerait-elle tellement ? Ou bien auriez-vous peur qu'elle donne à réfléchir aux braves gens que vous cherchez à gagner à votre mouvement et qu'elle leur fasse entrevoir la vérité ? Est-ce là cette « façon loyale, honnête et sincère » dont vous entendez mener les polémiques ? En tout cas, je vous donne l'exemple. Voici les deux textes : celui de votre lettre ouverte, et celui de ma réponse. Tout le monde pourra juger en connaissance de cause. »

Le « camarade » Meunier à l'abbé Collin.

« CHER MONSIEUR,

» Nous avons eu l'avantage de lire dans le numéro 43-44 de *la Voix du Foyer* l'appel que vous faites à vos paroissiens pour participer à une croisade contre le communisme.

» Au cours d'une assemblée publique, qui eut lieu le 23 août sur le territoire de la commune de Méré, le camarade Meunier a fait allusion à votre article en indiquant que votre campagne contre le communisme correspondait à celle menée par les ennemis de la France, à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

» Il a dit qu'à son avis vous auriez été mieux inspiré en donnant votre opinion sur les atrocités qui se déroulent en Espagne, par exemple : le jour de l'Assompton, à Badajoz, on a assassiné au fusil, au revolver, voire au couteau, 1 500 miliciens désarmés. On a tué jusque sur le maître-autel de la cathédrale.

» Et les généraux fascistes rebelles, après avoir ainsi déchaîné leurs Marocains ivres et fait tuer les prisonniers sur l'autel sacré, sont allés assister à la messe.

» Ne croyez-vous pas, Monsieur l'abbé, qu'il y ait un croyant sincère qui n'éprouve un sursaut de dégoût et d'horreur devant de tels actes, et est-ce que ces généraux n'ont point, au nom de la lutte contre le communisme, commis le plus abominable des sacrilèges ?

» Avec l'aide de Hitler et d'autres ennemis de la France, les rebelles espagnols sèment partout le désastre et la ruine.

» Par contre, les communistes ont la fierté de dire que pas une église ou édifice religieux n'a été touché de leur fait, sauf dans le cas où ceux-ci avaient été détournés de leur destination religieuse pour être transformés par les rebelles en fortins garnis de mitrailleuses, faisant ainsi de la maison de Celui qui a dit : « Tu ne tueras point » des bastions crachant la mort.

» Combattre les crimes des assassins rebelles est une tâche pour laquelle peuvent se rencontrer les catholiques que vous êtes et les laïques que nous sommes.

» D'autant plus que le déclenchement de la rébellion en Espagne l'a été sur l'instigation de Hitler, oppresseur des catholiques allemands, qui poursuit sa croisade contre la civilisation, veut opérer l'encerclement de la France, menaçant ainsi la sécurité de notre pays.

» En face du danger qui nous menace, nous voulons, nous, communistes, travailler à la sécurité du pays et assurer l'avenir de l'humanité.

» Nous pensons que sur ces problèmes l'immense majorité du peuple français peut s'unir contre ses ennemis, sans que la question des convictions religieuses ou laïques de chacun ait à entrer en jeu.

» Dans votre journal, vous prêtez aux communistes des intentions qui ne sont pas les leurs. Loin de craindre la polémique sur les sujets que vous évoquez, nous la sollicitons, mais nous voulons que celle-ci soit menée d'une façon loyale, honnête et sincère.

» C'est pourquoi nous voulons clore cette longue missive par une proposition d'union.

» Lorsque l'avenir de l'humanité est en jeu, il faut s'unir pour la sauver. Lorsque le pays est menacé, il faut s'unir pour assurer sa sécurité.

» Au lieu de paroles de haine, au nom du parti, nous vous adressons ces paroles de paix entre nous, en vous demandant de bien vouloir accorder une entrevue à une délégation de communistes qui désirent vous entretenir à ce sujet.

» Votre heure et votre jour seront les nôtres ; aussi, convaincus que vous répondrez favorablement, veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'expression de notre considération. »

La réponse du curé.

« MESSIEURS,

» Diverses occupations urgentes ne m'ont pas laissé le loisir de répondre en détail, aussi tôt que je l'aurais voulu, à la courtoise lettre que vous m'avez d'abord adressée et que vous avez ensuite

(1) Sous la contrainte d'une sommation par huissier, *la Voix populaire* s'est décidée à publier la réponse de M. l'abbé Collin dans son numéro du 10 octobre 1936.

publiée dans *la Voie Populaire* du 12 septembre; veuillez m'en excuser.

» L'occasion de cette lettre, il vous en souvient, a été un article de mon modeste journal paroissial, *La Voix du Foyer*, où je faisais part à mes paroissiens, comme c'était mon devoir de curé, des mises en garde vigoureuses que, ces derniers mois, le Pape Pie XI a multipliées contre les avances faites par certains chefs communistes aux catholiques, surtout en France.

» A vous en croire, j'aurais été mieux inspiré en donnant plutôt « mon opinion sur les atrocités qui se déroulent en Espagne, par exemple: le jour de l'Assomption, à Badajoz, on a assassiné au fusil, au revolver, voire au couteau, 1 500 miliciens désarmés »... et vous concluez en nous invitant à « combattre avec vous les crimes des asssassins rebelles ».

» Mon opinion sur les « atrocités espagnoles »? Je vous la dirai de « la façon loyale, honnête et sincère » que vous réclamez.

» Les 1 500 miliciens exécutés à Badajoz étaient des soldats, pris les armes à la main et qui avaient commis, eux et leurs camarades, sur les habitants, toutes sortes de forfaits qu'ont racontés ensuite les survivants, entre autres les 2 000 commerçants gardés comme otages et que, seule, l'avance foudroyante du général Franco préserva d'un massacre certain. N'est-ce pas justement à Badajoz qu'a été prise cette photographie, publiée par *Excelsior*, où se voient les traces laissées sur un hangar par des corps humains que les gouvernementaux avaient crucifiés et brûlés? les flammes d'essence ont fixé au mur des taches graisseuses qui ont gardé la configuration des corps des victimes, les bras en croix. Le châtiment de ces misérables assassins a été sévère, exemplaire; mais il s'explique assez par la légitime colère des nationaux devant de telles horreurs!

Surtout pas trop...

» Aussi, croyez-moi, en fait d'atrocités, il serait plus juste de réserver votre indignation et votre pitié à celles qu'a commises le « Frente popular » depuis son avènement au pouvoir, en février dernier, jusqu'au lâche assassinat, sans autre forme de procès, du député catholique Calvo Sotello, et à celles, pires encore, qu'il a multipliées depuis la révolte de l'armée et de la majorité du peuple espagnol contre les excès d'un gouvernement mené par Moscou: meurtres — souvent dans des conditions révoltantes de sadisme et de cruauté — de centaines de prêtres, de religieux et de religieuses, de paisibles habitants, de femmes et de jeunes filles, exécutés sans jugement, mitraillés en masse — comme cela se fait tous les jours, à Madrid, dans le parc de la Casa del Campo ou dans le parc de l'Ouest, au témoignage de la peu cléricale *Revue de Paris* du 15 septembre, — brûlés vifs, ébouillantés, affreusement mutilés, crucifiés, après avoir subi parfois des outrages qu'une plume honnête ne peut décrire.

» Quant aux édifices religieux, il est vraiment bien difficile de croire qu'aucun n'a été touché du fait des communistes sauf quand ils avaient été transformés en fortins garnis de mitrailleuses. Pour ne citer qu'un seul exemple, comment se fait-il qu'à Barcelone, où le « Frente popular » est resté de suite et sans grand'peine maître de la situation, les 150 églises et chapelles de la ville soient toutes détruites? Et cette crypte d'où l'on a déterré, pour les exposer ignominieusement au grand jour, les cadavres de Carmélites qu'ont montrés tant de photographies, était-ce donc un nid de mitrailleuses?

» Voyez-vous, Messieurs, à vouloir trop prouver on arrive à se confondre soi-même, et je crains fort qu'aux yeux d'un juge renseigné et non prévenu les crimes des assassins que vous me demandez de combattre ne soient pas du côté que vous dites. Beaucoup de gens sensés estiment aussi, je le crains de même pour vous, que le meilleur moyen de « travailler à la sécurité du pays », comme vous m'y invitez, est précisément de ne pas l'engager, à votre exemple, dans la guerre civile espagnole qui déchaînerait alors bien vite une guerre franco-allemande.

» Vous nous accusez précisément de nous faire comme les complices du chancelier Hitler quand nous repoussons le communisme dont vous identifiez si facilement la cause avec les intérêts de la France. Il est vrai, le Führer travaille de toutes ses forces, comme c'est son droit — et beaucoup diront: son devoir, — à préserver son pays des massacres d'innocents, des ruines, de la misère qu'a semés le bolchevisme dans tous les pays où l'on a eu la faiblesse de le laisser pénétrer. Mais aucun catholique ni aucun « fasciste » français n'irait préconiser à l'égard de Hitler ou de Mussolini cette attitude de soumission, de sujétion que prônent sans cesse les chefs du communisme français à l'égard du despote sanguinaire qu'est Staline. N'était-ce pas le dernier mot d'ordre de M. Cachin, l'autre dimanche, à Garches: « Serrons les rangs autour du drapeau communiste, autour de son Internationale pure, autour de son chef et de ses militants, autour de Staline, chef du prolétariat! » N'était-ce pas aussi la conclusion de M. Thorez: « Il faut faire le front français contre les hitlériens de l'extérieur et surtout contre les hitlériens de l'intérieur... Tous unis autour des vétérans, autour de Staline, chef du prolétariat international! » Ah! si c'était un « fasciste », comme vous dites, qui prononçait en France des paroles semblables en faveur de Hitler ou de Mussolini, quel vacarme — et justifié celui-là — dans votre presse!

Encore « la main tendue ».

» Vous terminez votre lettre, Messieurs, par une proposition d'union. Mais d'union en vue de quoi? Je vous le demande à mon tour.

» Est-ce pour aider le « Frente popular » à poursuivre la bolchevisation de l'Espagne, si heureusement arrêtée, à mon avis, par la réaction de toutes les forces saines du pays, non seulement de droite, mais aussi de gauche (tels ce Miguel de Unamuno ou ce Lerroux que vous admiriez il n'y a pas si longtemps), et déchaîner ainsi une nouvelle guerre européenne? Sans vouloir vous suivre sur le terrain de la politique, où je n'ai aucune directive à donner à mes paroissiens, laissez-moi seulement vous dire que vous ne pouvez tout de même pas espérer des catholiques un geste que vous refuse M. Blum, chef du gouvernement de Front populaire français, responsable des destinées du pays et de la paix internationale.

» Est-ce pour travailler avec vous à soviétiser la France, à la faire devenir une autre Russie, c'est-à-dire un pays d'où, comme d'une prison, il est interdit aux citoyens de sortir sous peine de mort; un pays où la presse ne jouit d'aucune liberté et où ne peut pénétrer aucun journal étranger qui ne soit favorable aux Soviets; où le voyageur, conduit par cicerones officiels, ne peut ni circuler où il veut ni photographier à sa guise; où, depuis de longues années, on n'entend plus parler d'aucune

de ces élections politiques si chères pourtant à tous les vrais démocrates; où la religion a été impitoyablement punie et traquée, etc.? Non, merci! Ceux qui rêvent de semblable paradis n'ont qu'à courir le chercher en Russie.

» Serait-ce, par hasard, pour encourager l'action antireligieuse et surtout anticatholique menée si ardemment par maintes formations communistes, par exemple celles des « sans-Dieu », et qui s'est encore manifestée si naturellement à votre réunion de Garches, au milieu de l'hilarité générale, par cette mascarade sacrilège à laquelle aucune des autorités présentes de votre parti n'a jugé opportun de mettre le holà! Tout de même pas!

» Est-ce enfin pour venir en aide, à l'occasion, à quelqu'un des vôtres, pour lui rendre service, pour soulager sa misère? En ce cas-là, oui, comme par le passé, je serai toujours prêt. Je n'ai jamais demandé à qui que ce soit, avant de faire le bien, quelles étaient ses opinions religieuses ou politiques; je ne le demanderai pas davantage à l'avenir, les malheureux de Montfort le savent bien.

» Quant à l'entrevue particulière que vous me proposez, je n'ai aucune raison de ne pas l'accepter, à condition, toutefois, qu'auparavant vous vouliez bien m'en faire connaître l'objet précis, de manière qu'elle ne dégénère pas en vague et stérile palabre, mais cela, sans vous laisser l'espoir d'aucune union avec vous, union que m'interdisent et les défenses de mes chefs hiérarchiques et mes convictions personnelles.

» Veuillez agréer, Messieurs, l'expression cordiale de ma considération et l'assurance de mon entier dévouement à tous les vrais intérêts matériels, moraux et religieux de tous mes concitoyens. »

Un exemple éloquent.

Faire connaître cet épisode et cette polémique nous a paru intéressant et, comme on dit, « palpitant d'actualité », parce qu'on pourrait difficilement trouver une image plus complète de la situation qui va se précisant par le déchaînement du communisme, spécialement à l'égard des catholiques.

Dans l'attitude communiste en face du prêtre catholique, qui combat, la tête haute, franchement — comme l'exigent le devoir et la dignité de sa mission, — on relève avant tout l'arrogance et la mauvaise foi. Deux caractéristiques du grand conflit qu'on retrouve ailleurs que dans la région Paris-Ouest. Qu'il suffise de se rappeler les discours du Saint-Père pour la paix, contre les victimes de la persécution, contre toutes les théories antichrétiennes, empreints de la charité paternelle qui pardonne et fait appel à tous; discours mutilés, travestis, réduits ou paraphrasés pour être présentés comme approuvant la guerre, causes d'insurrection, partisans, semeurs de division et de haine. Caractéristiques, donc, qui se retrouvent partout où le communisme lutte, et polémique, en particulier contre les catholiques, comme dans le petit canton de Montfort-l'Amaury.

En second lieu, c'est vieux jeu que d'entendre placer sur le même plan, en Espagne, insurgés, clergé, gouvernementaux. C'est faire trois partis de deux; alors que le clergé ne fut jamais et n'est encore que le troisième, qui « bénéficie » atrocement entre les deux ennemis. Pourtant, il est maintenant prouvé, calendrier en main, que la persécution frappa l'Eglise alors qu'on ne parlait pas encore d'une « guerre civile » en Espagne, mais seulement d'une insurrection militaire au Maroc; alors qu'entre les deux partis personne n'avait encore eu le temps de choisir, bien qu'en suite furent encore massacrés des religieux, des religieuses et des prêtres qui avaient pour eux, pour leur propre innocence, le témoignage même de communistes.

Enfin, c'est la « main tendue », le rameau d'olivier offert aux catholiques en vue de bonnes œuvres, d'un relèvement économique et social qui peut être commun, en dehors de toute opinion religieuse, respectable pour tous et respecté par tous. Or, au contraire, ni le communisme, ni aucun communiste, ne renonce à voir triompher son propre programme, qui se base sur l'athéisme. Dès lors, pour les catholiques, accepter l'entente proposée pendant qu'à Garches ont lieu des parodies blasphématoires et qu'à Ivry on assomme des petits catholiques signifierait permettre, au moyen de la trêve, la pénétration plus étendue et plus profonde de l'antichristianisme dans les masses, même les plus croyantes, et répondre spontanément aux vues de l'Internationale, celles qui recommandent temporairement une tactique de prudence dans la lutte religieuse, pour ne pas éveiller de soupçons dans les milieux encore attachés à la foi ancestrale, pour ne pas raidir les résistances, endormir les vigilances et donner une fausse sécurité aux troupeaux, pour faire ensuite main basse sur tout, à la première occasion, comme en Espagne, sans qu'on puisse à temps donner l'alarme.

A ces caractéristiques du déroulement actuel de l'assaut communiste correspondent, bien caractéristiques aussi, l'action et la lettre de l'abbé Collin. Hormis ce qui regarde les horreurs de la guerre civile, sur lesquelles le Pape, le Père commun, a élevé la voix, condamnant les excès des deux partis et pleurant toutes les victimes, cette réponse reflète bien l'état d'esprit et la position de la propagande catholique contre un péril qui menace en même temps l'Eglise et la civilisation : la fermeté contre l'arrogance; la franchise contre l'embûche; la vérité rétablie toujours contre la mystification; la charité toujours contre la haine, même quand celle-ci se masque de sourires, qu'il faut courageusement dénoncer. Car telle est la charité envers Dieu, envers l'Eglise et envers les âmes.

II -- Le parti communiste français

Sous le titre « Le communisme en France. Organisation », paraîtra prochainement un petit livre dans la collection « Documentation Catholique ».

Nos lecteurs ont eu la primeur de nombreuses pages de cet ouvrage (n°s 798 et 808 de la Documentation Catholique). *Ils trouveront dans le présent fascicule un nouveau chapitre concernant les principaux dirigeants du parti communiste français* (1).

(1) Nous donnons les titres de chapitres du nouvel ouvrage de M. T. Ferlé :

I. Fondation du parti communiste. — II. Les statuts. — III. Organisation. — IV. Les effectifs du parti. — V. Le Comité central. — VI. Les chefs communistes. — VII. Formation des cadres. — VIII. Les Jeunesses communistes. — IX. Municipalités communistes. — X. Les élections législatives de 1936. — XI. Sénateurs et députés communistes. — XII. Le journal *L'Humanité*. — XIII. La presse communiste. — XIV. Les diverses organisations communistes. — XV. Finances communistes. — XVI. La IIIe Internationale et Moscou. — *Documents annexes :* Les statuts de l'Internationale communiste. — *Bibliographie.* — *Index des noms.*

Les chefs communistes.

Les décisions de l'Internationale communiste et du Comité central du parti doivent être « rapidement et ponctuellement appliquées », disent les statuts. Dès l'instant qu'une décision a été prise par l'organisme dirigeant, toute discussion et toute critique doivent cesser immédiatement. Quiconque se risque à violer cette règle est impitoyablement exclu du parti. Les chefs, quelque poste qu'ils occupent, sont soumis à cette discipline de fer au même titre que le plus humble des militants.

Pour avoir osé émettre quelques doutes sur la valeur de la tactique imposée par l'Internationale, des communistes influents, souvent célèbres par un long passé révolutionnaire, ont été chassés du parti.

C'est ainsi que cette sanction frappa :

L.-O. Frossard, délégué avec Cachin à Moscou par le Congrès socialiste de Strasbourg (février 1920), principal artisan de l'adhésion du parti socialiste à la IIIe Internationale au Congrès de Tours (décembre 1920);

Maurice Laporte, fondateur des Jeunesses communistes, membre du Comité directeur du parti et du Conseil d'administration de *l'Humanité* de 1920 à 1923, deux fois délégué à Moscou;

Boris Souvarine, membre directeur du Comité de la IIIe Internationale, représentant du parti communiste français auprès de l'Internationale communiste, de 1921 à 1923, fondateur et directeur du *Bulletin communiste;*

Pierre Monatte, membre directeur du Comité de la IIIe Internationale, rédacteur à *l'Humanité;*

Fernand Loriot, auteur de la motion qui fut votée au Congrès de Strasbourg tendant à l'acceptation sans réserve de la doctrine des Soviets, membre directeur du Comité de la IIIe Internationale;

Jacques Doriot, secrétaire général des Jeunesses communistes, plusieurs fois délégué à Moscou, membre du Comité central du parti communiste;

A. Ferrat, membre du Comité central du parti auteur de *l'Histoire du parti communiste français* (histoire officielle).

Etc., etc.

On peut dire que le parti communiste use rapidement ses chefs. C'est qu'il faut à ceux-ci une rare souplesse pour se plier à des politiques souvent contradictoires, quand par exemple la tactique « classe contre classe » fait place tout d'un coup à la tactique de « l'union de tous les Français », y compris les Croix de Feu et les catholiques!

Et l'on comprend que du groupe assez nombreux de ceux qui militèrent en faveur de l'adhésion à la IIIe Internationale, il ne reste plus aujourd'hui que deux membres ayant conservé encore quelque autorité au sein du parti communiste : Marcel Cachin et Paul Vaillant-Couturier.

Marcel Cachin [1].

Membre du Comité exécutif de l'Internationale communiste,
Membre du Bureau politique du parti communiste,
Directeur de *l'Humanité*,
Sénateur de la Seine.

(1) Les renseignements sur la vie des dirigeants communistes sont en général empruntés à la plaquette éditée par le parti *La voix du peuple au Parlement.*

Marcel Cachin est né le 20 septembre 1869, à Paimpol (Côtes-du-Nord) (1).

Etudes aux lycées de Saint-Brieuc, de Rennes et à l'Université de Bordeaux.

Professeur de philosophie à Bordeaux pendant quinze ans.

Entre au parti ouvrier français de Jules Guesde et de Paul Lafargue à la fin de 1891.

Elu en 1900 au Conseil municipal de Bordeaux; adjoint au maire (1900-1904).

Délégué au Congrès d'unité des partis socialistes français (Paris, 23-25 avril 1905).

En 1906, il est désigné à la place de Guesde comme délégué à la propagande générale du parti socialiste S. F. I. O. qui vient de se fonder. Pendant les six années qu'il conservera cette fonction, il organise de nombreuses réunions d'agitation et de propagande.

En 1912, il est élu conseiller municipal de Paris pour le XVIIIe arrondissement.

La même année, il entre à la rédaction de *l'Humanité* en remplacement de Paul Lafargue, le gendre de Karl Marx. Directeur de ce journal en 1918, il l'est demeuré depuis.

En février 1920, il est mandaté avec L.-O. Frossard, par le Congrès de Strasbourg, pour se rendre à Moscou afin d'étudier « les moyens d'aboutir au rétablissement de l'unité socialiste internationale ». Il assiste au IIe Congrès de l'Internationale communiste à Moscou. Il rentre en France, le 10 août 1920, avec la ferme résolution d'entraîner le parti socialiste vers la IIIe Internationale. Sa thèse triomphera au Congrès de Tours.

Elu député pour la première fois le 10 mai 1914. Réélu les 16 novembre 1919, 11 mai 1924 et 29 avril 1928.

Aux élections législatives de 1932, il est battu par le communiste dissident Sellier.

A la suite de ses campagnes de presse contre l'occupation de la Rhur, il est poursuivi en 1923 pour complot contre la sûreté de l'Etat.

Le 12 janvier 1928, il est arrêté avec Paul Vaillant-Couturier, à la sortie du Palais-Bourbon. Il est condamné à deux ans de prison pour une série d'articles contre la campagne du Riff. Il sort de la prison de la Santé en juin 1928.

En 1929, il est impliqué pour la troisième fois dans un complot contre la sûreté de l'Etat.

Le 20 octobre 1935, il est élu sénateur de la Seine. Il est le premier communiste qui entre au Luxembourg.

Marcel Cachin est président de la fraction des sénateurs et des députés communistes.

Paul Vaillant-Couturier.

Membre du Comité central du parti communiste,
Rédacteur en chef de *l'Humanité*,
Député de la Seine.

Paul Vaillant-Couturier est né le 8 janvier 1892, à Paris, d'une famille d'artistes qui comptait parmi ses membres le peintre Albert Besnard.

Brillantes études : licence d'histoire et doctorat en droit.

(1) La famille Cachin est originaire de Saint-Justin-Marciac, dans le département du Gers.
Le grand-père du moscoutaire était agriculteur. Il eut six enfants. L'un d'eux se fit gendarme : ce fut le père de Marcel Cachin ; une fille entra en religion : elle est morte en pays de Missions.

En 1912, il s'inscrit au Barreau de Paris comme avocat stagiaire.

Il fait toute la guerre. Deux fois blessé. Cité à l'ordre de l'armée. Sous-lieutenant. Chevalier de la Légion d'honneur. Il finit la guerre en prévention de Conseil de guerre. Il est arrêté et mis en forteresse.

Il entre en 1916 au parti socialiste. Au Congrès de Tours, il se range parmi les partisans de l'adhésion à la IIIe Internationale. Il est élu par le jeune parti communiste membre du Comité central. Il occupe toujours ce poste.

En 1917, il fonde l'Association républicaine des anciens combattants (A. R. A. C.), avec Raymond Lefebvre et Henri Barbusse.

Elu député pour la première fois le 16 novembre 1919. Réélu en 1924. Battu en 1928 et en 1932 par M. Gratien, radical-socialiste. Elu député de Villejuif aux élections législatives de 1936.

Il fut cinq fois condamné pour sa lutte antimilitariste et trois fois emprisonné.

En 1929, c'est pendant qu'il était détenu à la Santé qu'il fut élu maire de Villejuif. Depuis il a toujours administré cette commune.

Vaillant-Couturier est le « grand intellectuel » de la Maison. Il est l'auteur de plusieurs romans, reportages, enquêtes, poèmes et pièces de théâtre ; citons : *La visite du berger* (poèmes) ; *Une permission de détente* (roman) ; *La guerre des soldats* (roman, en collaboration avec Raymond Lefebvre) ; *Treize danses macabres* (poèmes) ; *Trains rouges* (poèmes) ; *Trois conscrits*, *Le monstre*, *Asie* (trois pièces); *L'auréole* (drame, en collaboration avec Tremisot) ; *Le Père Juillet* (tragi-farce, en collaboration avec Moussinac) ; *Un mois dans Moscou-la-rouge* (reportage) ; *Le bal des aveugles* (roman) ; *Le malheur d'être jeune* (enquête) ; *Terre de blé*, *Champs de pétrole* (reportage) ; *Au pays de Tamerlan* (reportage) ; *Les géants industriels* (reportage) ; *Jean-sans-pain* (pour les enfants) ; *Histoire d'âne pauvre et de cochon gras* (pour les enfants) ; *Découverte de la rivière* (pour les enfants) (1).

Il est le fondateur de l'Association des écrivains et des artistes révolutionnaires (A. E. A. R.).

Il est l'un des créateurs des associations « Radio-Liberté », « l'Aviation populaire », « Ciné-Liberté ».

André Marty.

Secrétaire de l'Internationale communiste,
Membre du Bureau politique du parti communiste,
Membre du Comité central du Secours rouge,
Député de Paris.

D'origine catalane, André Marty est né à Perpignan le 6 novembre 1886. Il est le fils d'un communard condamné à mort par contumace.

Etudes secondaires au collège de Perpignan : baccalauréat.

Ayant échoué à l'Ecole navale, il s'astreint à l'apprentissage manuel de chaudronnerie. En 1908, il s'engage dans la marine militaire comme matelot mécanicien. Il sert en Indochine, au Siam et fait campagne pendant la grande guerre dans l'Adriatique. Le 1er juillet 1917, il est nommé ingénieur-mécanicien.

Après l'armistice, il organise successivement deux des plus importantes mutineries du mouvement connu sous le nom de « Révolte de la mer Noire ».

Il est arrêté le 16 avril 1919. Le 11 juin, il comparaît devant un Conseil de guerre siégeant à bord du *Paris*.

Inculpé de : 1° Intelligence avec l'ennemi ; 2° excitation d'individus soumis à la loi marine à passer à l'ennemi ; 3° complot pour s'emparer par force du torpilleur *Protet* et passer à l'ennemi en lui livrant le bâtiment (1), il est déclaré non coupable du premier chef, coupable des deux autres.

Le Conseil de guerre le condamne, le 5 juillet 1919, à vingt ans de travaux forcés, vingt ans d'interdiction de séjour et à la dégradation militaire.

Mais la grâce amnistiante lui est accordée le 14 juillet 1923 (2).

Le 23 septembre 1923, André Marty adhère à l'Internationale communiste.

Aux élections législatives de 1924, il est élu député de Seine-et-Oise à une forte majorité.

En juillet 1925, il est délégué par le Comité central du parti communiste pour organiser dans le Midi l'agitation contre la guerre du Maroc.

En septembre 1925, le gouvernement le fait poursuivre pour campagne antimilitariste. Le 12 août 1927, il est emprisonné à la Santé ; il y restera jusqu'au 4 novembre 1927.

Arrêté de nouveau en janvier 1928, pour son action politique contre la guerre du Maroc, il est condamné à treize mois de prison.

Le 24 mars 1928, Marty comparaît devant la 12e Chambre, qui le condamne à cinq ans, dix mois de prison et à un an de contrainte par corps, pour provocation au meurtre et pour provocation de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste (3).

Aux élections législatives de 1928 — il est à la prison de la Santé — il est battu au deuxième tour par M. de Fels. Mais, le 3 février 1929, il est élu député de Puteaux en remplacement de Georges Ménétrier, communiste, déclaré inéligible par la Chambre des députés, le 29 décembre 1928. Marty est battu dans cette circonscription, en 1932, par le socialiste S. F. I. O. Georges Barthélémy.

En 1936, Marty a été élu au premier tour de scrutin député du XIIIe arrondissement, par 9 205 voix contre 4 572 à M. Junot, indépendant de gauche.

Conseiller municipal de Paris (XIIIe arrondisse-

---

(1) Les premières œuvres de Vaillant-Couturier sont empreintes de mysticisme poétique. Il écrivait :
» O ! mon Dieu, je me réfugie en vous.
» Je suis là, par terre, à genoux ;
» O ! tournez vers moi votre sainte face,
» Que je ne fasse, ce qu'il ne faut pas qui se fasse.
» Je viens à vous, ô mon Dieu,
» Tout écœuré de votre certitude.
» De mes lèvres de feu je ne veux plus chanter,
» Que pour vous, Seigneur !
Mais Vaillant-Couturier n'a pas persévéré longtemps dans cette voie...

(1) « Marty complota avec le quartier-maître Badina de s'emparer du torpilleur *Protet* et de se réfugier dans un port tenu par les bolcheviks. Là, on aurait gardé comme otages les officiers, renvoyé en France les sous-officiers et les matelots qui ne voudraient pas marcher, et on aurait arboré le pavillon rouge. Si un cuirassé faisait de même, ces téméraires conspirateurs projetaient de venir à Marseille et d'exiger le retour en France de la flotte Amet. Mais ils furent dénoncés par quelques canonniers. » (ROMAIN ROLLAND, *Humanité*, 10 décembre 1936.)

(2) Voir *La Ligue des droits de l'homme* (collection « Documentation Catholique », pp. 90-92).

(3) Une lettre injurieuse, adressée le 24 août 1927, par André Marty au maréchal Foch, est à l'origine de cette condamnation (cf. brochure de VAILLANT-COUTURIER, *Sabre et toque !*)

ment) depuis 1929, il fut, durant près de six ans, le seul élu communiste à l'Hôtel de Ville. Il est aujourd'hui président du groupe communiste du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine.

Entré au parti communiste après sa libération de prison, en septembre 1923, membre du Comité central depuis 1925, du Bureau politique depuis mars 1931, du Comité exécutif de l'Internationale communiste depuis octobre 1932, du secrétariat de l'Internationale communiste depuis août 1935.

Maurice Thorez.

Membre du Comité exécutif de la IIIe Internationale,
Secrétaire général du parti communiste,
Député d'Ivry.

Maurice Thorez est aujourd'hui le chef incontesté du parti communiste français.

Il est né le 28 avril 1900, à Noyelles-Godault (Pas-de-Calais).

Fils et petit-fils de mineurs. Il entre aux mines de Dourges, en juillet 1912, à l'âge de douze ans. Il y travaillera jusqu'à la déclaration de la guerre.

Au moment de l'invasion, il est dirigé sur la Creuse, où il gagne son pain comme ouvrier agricole jusqu'en 1917 ; puis il va dans la Somme et devient marinier. Après son service militaire, il retourne aux mines de Dourges. Mais on refuse de le réembaucher à cause de son activité révolutionnaire. Il travaille alors dans le bâtiment.

En mars 1919, il entre au parti socialiste S. F. I. O. Après la scission de Tours, il adhère au parti communiste.

En 1923, il est élu secrétaire de la Fédération communiste du Pas-de-Calais. En 1924, il prend la direction de la région communiste du Nord et du Pas-de-Calais.

Membre du Comité central depuis janvier 1924. Il est appelé au Bureau politique en juillet 1925. Il est élu président du Comité central d'action contre la guerre du Maroc. Cela lui vaut nombre de poursuites et l'emprisonnement (de 1929 à 1931, il est à la Santé ou à la prison de Nancy). En 1932, il est nommé secrétaire du parti communiste et, en 1935, secrétaire général.

Elu député d'Ivry en 1932 ; réélu en 1936.

Jacques Duclos.

Membre du Comité exécutif de la IIIe Internationale,
Secrétaire du parti communiste,
Chef de la propagande du parti,
Député de Sceaux.

Jacques Duclos est né à Louey (Hautes-Pyrénées), le 2 octobre 1896.

A l'âge de douze ans, il entre en apprentissage chez un pâtissier.

A seize ans, il vient à Paris.

Au début de 1915, il est appelé sous les drapeaux. Il est blessé à Verdun. Le 16 avril 1917, il est fait prisonnier au cours de l'offensive du Chemin-des-Dames.

Dès son retour de captivité, il adhère à l'A. R. A. C., fondée par Henri Barbusse et Paul-Vaillant-Couturier. Il devient secrétaire de rédaction du journal de cette association. Il est élu au Comité central de l'A. R. A. C. en 1925, et, en 1932, il en devient le vice-président.

Comme tous les dirigeants du parti communiste, Jacques Duclos a été condamné à plusieurs reprises (habituellement pour propagande antimilitariste). Il est resté en prison pendant trois ans.

Elu membre du Comité central du parti communiste en juin 1926, membre du Bureau politique et secrétaire du parti en 1931, membre du Comité exécutif de l'Internationale communiste en 1935.

Le 28 mars 1926, lors d'une élection partielle, il est élu député de Paris contre M. Paul Reynaud.

Réélu en 1928, par 8 199 contre 6 801 à M. Léon Blum. Battu en 1932 par M. Marcel Déat, qui était à l'époque socialiste S. F. I. O.

Aux dernières élections, il a été élu député de Montreuil, au deuxième tour, par 14 776 voix contre 9 595 au député sortant, M. Poncet.

Jacques Duclos est vice-président de la Chambre des députés.

Marcel Gitton.

Secrétaire du parti communiste,
Député de Pantin.

Marcel Gitton est né à Versailles, le 20 avril 1903.

Après avoir passé son certificat d'études, il travaille en usine comme manœuvre.

Après la guerre, il devient membre de la Fédération des Jeunesses socialistes. Après l'adhésion de la Fédération à la IIIe Internationale, il est nommé trésorier de la 26e entente des Jeunesses communistes (Seine-et-Oise).

En novembre 1925, il est désigné comme secrétaire des syndicats du bâtiment de la région parisienne.

En 1928, il devient secrétaire de la Fédération unitaire du bâtiment.

En 1929, il est appelé au secrétariat de la Confédération générale du travail unitaire (C. G. T. U.).

Il est membre du parti communiste depuis sa fondation.

Membre du Comité central du parti communiste depuis 1928, du Bureau politique depuis 1929, du secrétariat du Comité central depuis novembre 1932.

Le 26 mai 1935, il est élu au premier tour conseiller général du canton de Pantin.

Le 3 mai 1936, il est élu député de la première circonscription de Saint-Denis, au deuxième tour, par 15 851 voix contre 6 407 à M. Meriat, de l'Entente républicaine.

Il est vice-président de la Commission de l'armée à la Chambre des députés.

T. Ferlé.

DOCUMENTS

Statuts de l'Internationale communiste.

I. — Statuts de 1920.

Statuts adoptés par le IIe Congrès mondial de l'Internationale communiste (juillet-août 1920) (1) :

En 1864, fut fondée, à Londres, la première Association internationale des travailleurs : la première Internationale. Les statuts de cette Association portaient :

---

(1) D'après le recueil des *Manifestes, thèses et résolutions des quatre premiers Congrès mondiaux de l'Internationale communiste*, édité par la Librairie du travail, pp. 37-38.

« Considérant :

» Que l'émancipation de la classe ouvrière doit être obtenue par la classe ouvrière seule ;

» Que la lutte pour cette émancipation ne signifie aucunement une lutte pour la création des nouveaux privilèges de classe et de monopoles, mais pour l'établissement de l'égalité des droits et des devoirs et pour la suppression de toute domination de classe ;

» Que la soumission économique de l'homme au travail sous le régime des possesseurs des moyens de production (c'est-à-dire de toutes les sources de la vie) et l'esclavage sous toutes ses formes sont les causes principales de la misère sociale, de la dégradation morale et de la dépendance politique ;

» Que l'émancipation économique de la classe ouvrière est partout le but essentiel auquel tout mouvement politique doit être subordonné comme moyen ;

» Que tous les efforts en vue d'atteindre ce grand but ont échoué par suite du manque de solidarité entre les travailleurs des différentes branches du travail dans chaque pays et d'alliance fraternelle entre les travailleurs des pays différents ;

» Que l'émancipation n'est point un problème local ou national, mais un problème social embrassant tous les pays où le régime social moderne existe, et dont la solution dépend de la collaboration théorique et pratique des pays les plus avancés ;

» Que la rénovation actuelle simultanée du mouvement ouvrier dans les pays industriels de l'Europe éveille en nous, d'un côté de nouveaux espoirs, mais de l'autre nous donne un avertissement solennel de ne pas retomber dans les anciennes erreurs et nous appelle à la coordination immédiate du mouvement qui, jusqu'à présent, n'avait point de cohérence. »

La IIe Internationale, fondée en 1889, à Paris, s'était engagée à continuer l'œuvre de la première Internationale. Mais en 1914, au début de la guerre mondiale, elle a subi un krach complet. La IIe Internationale a péri, minée par l'opportunisme et terrassée par la trahison de ses chefs, passés dans le camp de la bourgeoisie.

La IIIe Internationale communiste, fondée en mars 1919 dans la capitale de la République socialiste fédérative des Soviets, à Moscou, a déclaré solennellement à la face du monde qu'elle se chargeait de poursuivre et d'achever la grande œuvre entreprise par la première Internationale des travailleurs.

La IIIe Internationale communiste s'est constituée à la fin du carnage impérialiste de 1914-1918, au cours duquel la bourgeoisie des différents pays a sacrifié 20 millions de vies.

Souviens-toi de la guerre impérialiste! Voilà la première parole que l'Internationale communiste adresse à chaque travailleur, quelles que soient son origine et la langue qu'il parle. Souviens-toi que, du fait de l'existence du régime capitaliste, une poignée d'impérialistes a eu, pendant quatre longues années, la possibilité de contraindre les travailleurs de partout à s'entr'égorger! Souviens-toi que la guerre bourgeoise a plongé l'Europe et le monde entier dans la famine et le dénuement! Souviens-toi que sans le renversement du capitalisme, la répétition de ces guerres criminelles est non seulement possible, mais inévitable!

L'Internationale communiste se donne pour but la lutte armée pour le renversement de la bourgeoisie internationale et la création de la République internationale des Soviets, première étape dans la voie de la suppression complète de tout régime gouvernemental. L'Internationale communiste considère la dictature du prolétariat comme l'unique moyen possible pour arracher l'humanité aux horreurs du capitalisme. Et l'Internationale communiste considère le pouvoir des Soviets comme la forme de dictature du prolétariat qu'impose l'histoire.

La guerre impérialiste a créé un lien particulièrement étroit entre les destinées des travailleurs d'un pays et celles du prolétariat de tous les autres pays.

La guerre impérialiste a confirmé une fois de plus la véracité de ce qu'on pouvait lire dans les statuts de la première Internationale : l'émancipation des travailleurs n'est pas une tâche locale, ni nationale, mais bien une tâche sociale et internationale.

L'Internationale communiste rompt pour tout jamais avec la tradition de la IIe Internationale pour laquelle n'existaient en fait que les peuples de race blanche. L'Internationale communiste fraternise avec les hommes de race blanche, jaune, noire, les travailleurs de toute la terre.

L'Internationale communiste soutient, intégralement et sans réserves, les conquêtes de la grande révolution prolétarienne en Russie, de la première révolution socialiste dans l'histoire qui ait été victorieuse et invite les prolétaires du monde à marcher dans la même voie. L'Internationale communiste s'engage à soutenir par tous les moyens qui seront en son pouvoir toute République socialiste qui serait créée en quelque lieu que ce soit.

L'Internationale communiste n'ignore pas que, pour hâter la victoire, l'Association internationale des travailleurs qui combat pour l'abolition du capitalisme et l'instauration du communisme doit avoir une organisation fortement centralisée. Le mécanisme organisé de l'Internationale communiste doit assurer aux travailleurs de chaque pays la possibilité de recevoir à tout moment, de la part des travailleurs organisés des autres pays, tout le concours possible.

Tout cela considéré, l'Internationale communiste adopte les statuts que voici :

Art. 1er. — La nouvelle Association internationale des travailleurs est fondée dans le but d'organiser une action d'ensemble du prolétariat des différents pays, tendant à une seule et même fin, savoir : le renversement du capitalisme, l'établissement de la dictature du prolétariat et d'une République internationale des Soviets qui permettront d'abolir totalement les classes et de réaliser le socialisme, premier degré de la société communiste.

Art. 2. — La nouvelle Association internationale des travailleurs adopte le titre d'*Internationale communiste*.

Art. 3. — Tous les partis et organisations affiliés à l'Internationale communiste portent le nom de : parti communiste de tel ou tel pays (section de l'Internationale communiste).

Art. 4. — L'instance suprême de l'Internationale communiste n'est autre que le Congrès mondial de tous les partis et organisations qui y sont affiliés. Le Congrès mondial sanctionne les programmes des différents partis qui adhèrent à l'Internationale communiste. Il examine et résout les questions essentielles de programme et de tactique ayant trait à l'activité de l'Internationale communiste. Le nombre de voix délibératives qui, dans le Congrès mondial, appartiendront à chaque parti, ou organisation, sera fixé par une décision spéciale du Congrès ; il est, en outre, indispensable de s'efforcer de fixer, le plus tôt possible, les normes de représentation en se

basant sur le nombre effectif des membres de chaque organisation et en tenant compte de l'influence réelle du parti.

Art. 5. — Le Congrès international élit un Comité exécutif de l'Internationale communiste, qui devient l'instance suprême de l'Internationale communiste durant les intervalles qui séparent les sessions du Congrès mondial.

Art. 6. — Le siège du Comité exécutif de l'Internationale communiste est désigné, à chaque nouvelle session, par le Congrès mondial.

Art. 7. — Un Congrès mondial extraordinaire de l'Internationale communiste peut être convoqué, soit par décision du Comité exécutif soit sur la demande de la moitié du nombre total des partis affiliés lors du dernier Congrès mondial.

Art. 8. — Le travail principal et la grande responsabilité, au sein du Comité exécutif de l'Internationale communiste, incombent principalement au parti communiste du pays où le Congrès mondial a fixé le siège du Comité exécutif. Le parti communiste de ce pays fait entrer dans le Comité exécutif au moins cinq représentants ayant voix délibérative. Outre cela, chacun des douze partis communistes les plus importants fait entrer dans le Comité exécutif un représentant, avec voix délibérative. La liste de ces partis est sanctionnée par le Congrès mondial. Les autres partis ou organisations ont le droit de déléguer auprès du Comité des représentants (à raison d'un par organisation) avec voix consultative.

Art. 9. — Le Comité exécutif de l'Internationale communiste dirige dans l'intervalle qui sépare les sessions des Congrès tous les travaux de l'Internationale communiste, publie, en quatre langues au moins, un organe central (la revue *L'Internationale Communiste*), publie les manifestes qu'il juge indispensables au nom de l'Internationale communiste et donne à tous les partis et organisations affiliés, des instructions qui ont force de loi. Le Comité exécutif de l'Internationale communiste a le droit d'exiger des partis affiliés que soient exclus tels groupes ou tels individus qui auraient enfreint la discipline prolétarienne; il peut exiger l'exclusion des partis qui auraient violé les décisions du Congrès mondial. Ces partis ont le droit d'en appeler au Congrès mondial. En cas de nécessité, le Comité exécutif organise, dans différents pays, des bureaux auxiliaires techniques et autres, qui lui sont entièrement subordonnés.

Art. 10. — Le Comité exécutif de l'Internationale communiste a le droit de coopter, en leur accordant voix consultative, les représentants des organisations et des partis non admis dans l'Internationale communiste, mais sympathisant avec le communisme.

Art. 11. — Les organes de la presse de tous les partis et organisations affiliés à l'Internationale communiste, ou sympathisant avec elle, doivent publier tous les documents officiels de l'Internationale communiste et de son Comité exécutif.

Art. 12. — La situation générale en Europe et en Amérique impose aux communistes l'obligation de créer, parallèlement à leurs organisations légales, des organisations secrètes. Le Comité exécutif de l'Internationale communiste a le devoir de veiller à l'observation de cet article des statuts.

Art. 13. — Il est de règle que toutes les relations politiques présentant une certaine importance entre les différents partis affiliés à l'Internationale communiste aient pour intermédiaire le Comité exécutif de l'Internationale communiste. En cas de nécessité urgente, ces relations peuvent être directes, à la condition que le Comité exécutif de l'Internationale communiste en soit informé.

Art. 14. — Les syndicats qui se placent sur le terrain du communisme et qui forment des groupes internationaux sous le contrôle du Comité exécutif de l'Internationale communiste, constituent une section syndicale de l'Internationale communiste. Les syndicats communistes envoient leurs représentants au Congrès mondial de l'Internationale communiste, par l'intermédiaire du parti communiste de leur pays. La section syndicale de l'Internationale communiste délègue un de ses membres auprès du Comité exécutif de l'Internationale communiste, où il a voix délibérative. Le Comité exécutif a le droit de déléguer, auprès de la section syndicale de l'Internationale communiste, un représentant qui a voix délibérative.

Art. 15. — L'Union internationale de la Jeunesse communiste est subordonnée à l'Internationale communiste et à son Comité exécutif. Elle délègue un représentant de son Comité exécutif au Comité exécutif de l'Internationale communiste, où il a voix délibérative. Le Comité exécutif de l'Internationale communiste a la faculté de déléguer auprès du Comité exécutif de l'Union de la jeunesse, un représentant qui a voix délibérative. Les rapports mutuels qui existent entre l'Union de la jeunesse et le parti communiste, en tant qu'organisation, dans chaque pays, sont basés sur le même principe.

Art. 16. — Le Comité exécutif de l'Internationale communiste sanctionne la nomination d'un secrétaire du mouvement féminin international et organise une section de femmes communistes de l'Internationale.

Art. 17. — Tout membre de l'Internationale communiste qui se rend d'un pays dans un autre y est fraternellement accueilli par les membres de la IIIe Internationale.

II. — Les statuts actuels.

Les statuts de 1920 furent complètement remaniés au Ve Congrès mondial de l'Internationale communiste (juin-juillet 1924).

Il ne resta des statuts du IIe Congrès mondial que l'Introduction et trois articles: le second, le troisième et le dixième.

L'article 14 des anciens statuts, se rapportant aux Syndicats, était entièrement supprimé ; autrefois les syndicats participaient aux Congrès de l'Internationale communiste; désormais les syndicats seront affiliés à l'Internationale syndicale rouge et participeront aux Congrès de celle-ci ; la liaison entre l'Internationale communiste et l'Internationale syndicale rouge sera assurée par un Comité d'action (1).

Le Comité exécutif élargi des 17 février-15 mars 1926 donna aux nouveaux statuts leur forme définitive.

Nous en reproduisons ci-dessous le texte complet d'après la brochure éditée en 1935 par le parti communiste français, Programme de l'Internationale communiste suivi des statuts de l'I. C.:

1. Principes fondamentaux.

Art. 1er. — L'Internationale communiste, Association internationale des travailleurs, est l'organisation des partis communistes des différents pays

(1) Cf. le texte des nouveaux statuts dans la *Correspondance internationale,* 2 septembre 1924, pp. 649-651.

en un parti communiste unique mondial. Guide et organisateur du mouvement révolutionnaire mondial du prolétariat, champion des principes et des buts du communisme, l'Internationale communiste lutte pour la conquête de la majorité de la classe ouvrière et des grandes couches de paysans pauvres, pour les principes et les buts du communisme, pour l'instauration de la dictature mondiale du prolétariat, pour la création d'une Fédération mondiale des Républiques socialistes soviétiques, pour l'abolition complète des classes et la réalisation du socialisme, première étape de la société communiste.

ART. 2. — Les partis adhérents à l'Internationale communiste portent le nom de : « Parti communiste de... (section de l'Internationale communiste) ». Dans chaque pays, il ne peut exister qu'un seul parti adhérent comme section à l'Internationale communiste.

ART. 3. — Est membre d'un parti communiste et de l'Internationale communiste celui qui accepte le programme et les statuts du parti communiste du pays où il réside et de l'Internationale communiste, adhère à l'une des organisations de base du parti et y milite activement, se soumet à toutes les décisions du parti et de l'Internationale communiste et paye régulièrement ses cotisations.

ART. 4. — La base d'organisation du parti communiste est la cellule d'entreprise (cellule d'usine, de fabrique, de mine, de bureau, de magasin, de ferme, etc.) groupant tous les membres du parti qui travaillent dans ladite entreprise.

ART. 5. — L'Internationale communiste et ses sections sont fondées sur les principes du centralisme démocratique, dont voici les plus essentiels :

a) Eligibilité de tous les organes dirigeants du parti, supérieurs et subalternes, par les assemblées générales des membres, les conférences, les Congrès ;

b) Obligation pour tous ces organes de rendre compte périodiquement de leur activité à leurs électeurs ;

c) Obligation pour les organes subalternes d'appliquer les décisions des organes supérieurs du parti, stricte discipline dans le parti, exécution exacte et sans délai des décisions de l'Internationale communiste, de ses organes et des centres dirigeants du parti.

Les questions ne sont discutées par les membres du parti et les organisations que jusqu'à ce qu'une décision soit prise par les organes compétents du parti. Une fois qu'une décision a été prise par les Congrès de l'I. C., les Congrès de ses sections ou par leurs organes dirigeants respectifs, cette décision doit être obligatoirement appliquée, même si une partie des membres du parti ou des organisations locales ne sont pas d'accord avec elle.

Dans les conditions d'illégalité du parti, la nomination des organes subalternes par les organes supérieurs, ainsi que la cooptation ratifiée par les organes supérieurs, sont admissibles.

ART. 6. — Dans toutes les organisations hors du parti et groupant des masses d'ouvriers et de paysans (syndicats, coopératives, sociétés sportives, associations des anciens combattants) dans leurs organes dirigeants, leurs Congrès et conférences ainsi que dans les conseils municipaux, les parlements, etc., une fraction communiste doit être organisée — s'il y a au moins deux membres du parti — dans le but d'étendre l'influence du parti et d'appliquer sa politique dans ces organisations et institutions.

ART. 7. — Les fractions communistes sont subordonnées aux organes respectifs du parti.

Remarque 1. — Les fractions communistes des organisations internationales (Internationale syndicale rouge, Secours rouge international, Secours ouvrier international, etc.) sont subordonnées au Comité exécutif de l'Internationale communiste.

Remarque 2. — La structure des fractions communistes et la forme de direction de leur travail sont réglées par des instructions spéciales du C. E. de l'I. C. et des Comités centraux des sessions de l'I. C.

2. Le Congrès mondial de l'Internationale communiste.

ART. 8. — L'organe suprême de l'Internationale communiste est le Congrès mondial des représentants de tous les partis (sections) et organisations affiliées à l'Internationale communiste.

Le Congrès mondial examine et tranche les plus importantes questions ayant trait au programme, à la tactique, à l'organisation et à l'activité de l'Internationale communiste et de ses sections. Seul il peut modifier le programme et les statuts de l'Internationale communiste.

Le Congrès se réunit une fois tous les deux ans. La date de convocation et le nombre de représentants de chaque section sont fixés par le Comité exécutif.

Le nombre des voix délibératives de chaque section au Congrès mondial est fixé par une décision particulière du Congrès, d'après les effectifs de chaque parti et l'importance politique du pays. Les mandats impératifs ne sont pas admis.

ART. 9. — Un Congrès mondial extraordinaire de l'Internationale communiste doit être convoqué si plusieurs partis ayant eu ensemble, au dernier Congrès, au moins la moitié des voix délibératives en font la demande.

ART. 10. — Le Congrès mondial élit le Comité exécutif (C. E. de l'I. C.) et la Commission internationale de contrôle (C. I. C.).

ART. 11. — Le siège du Comité exécutif est fixé par le Congrès.

3. Le Comité exécutif de l'Internationale communiste et ses organes.

ART. 12. — Le Comité exécutif est l'organe dirigeant de l'Internationale communiste dans l'intervalle des Congrès. C'est cet organe qui donne des directives à toutes les sections de l'Internationale communiste et qui contrôle leur activité.

Le Comité exécutif édite l'organe central de l'Internationale communiste au moins en quatre langues.

ART. 13. — Les décisions du Comité exécutif sont obligatoires pour toutes les sections et doivent être immédiatement appliquées par celles-ci. Les sections peuvent faire appel des décisions du Comité exécutif devant le Congrès mondial, mais jusqu'à ce que ces décisions soient annulées par le Congrès, leur application est obligatoire pour les sections.

ART. 14. — Les Comités centraux des sections de l'Internationale communiste sont responsables devant leurs Congrès et devant le C. E. de l'I. C. Ce dernier a le droit d'annuler et de modifier les décisions des Congrès des sections ainsi que de leurs Comités centraux et de prendre des décisions dont l'exécution est obligatoire pour eux. (Voir art. 13.)

ART. 15. — Le C. E. de l'I. C. a le droit d'exclure de l'Internationale communiste des sections entières, des groupes et des membres isolés, ayant violé le programme et les statuts de l'Internationale communiste ou les décisions des Congrès mondiaux et du C. E. de l'I. C. Les sections, groupes ou

membres exclus ont le droit de faire appel devant le Congrès mondial.

ART. 16. — Le C. E. de l'I. C. ratifie le programme des diverses sections de l'Internationale communiste. Dans le cas où le C. E. de l'I. C. refuserait de ratifier le programme d'une section, celle-ci a le droit de faire appel devant le Congrès mondial de l'I. C.

ART. 17. — Les organes centraux de presse des différentes sections de l'Internationale communiste doivent publier toutes les décisions et documents officiels du C. E. de l'I. C. Ces décisions doivent autant que possible être publiées aussi dans les autres organes de presse des sections.

ART. 18. — Le C. E. de l'I. C. a le droit d'admettre dans l'Internationale communiste, avec voix consultative, les organisations et partis sympathisants au communisme.

ART. 19. — Le C. E. de l'I. C. élit un Présidium qui lui est subordonné et qui est un organe permanent menant tout le travail du C. E. de l'I. C. dans l'intervalle des séances de ce dernier.

ART. 20. — Le C. E. de l'I. C. et son Présidium ont le droit de créer des bureaux permanents (d'Europe occidentale, d'Amérique du Sud, d'Orient, etc.).

Remarque. — La sphère d'activité des bureaux permanents du C. E. de l'I. C. est fixée par ce dernier ou par son Présidium. Les sections de l'Internationale communiste qui entrent dans la sphère des bureaux permanents doivent être mises au courant des pouvoirs de ces derniers.

ART. 21. — Les sections doivent appliquer les indications et les directives des bureaux permanents respectifs du C. E. de l'I. C. Elles peuvent présenter leurs objections contre ces décisions devant le C. E. de l'I. C. ou son Présidium. Mais cela ne les dispense pas de l'application des décisions des bureaux permanents tant qu'elles ne sont pas annulées par le C. E. de l'I. C. ou son Présidium.

ART. 22. — Le C. E. de l'I. C. et son Présidium ont le droit d'envoyer leurs représentants dans les sections de l'Internationale communiste. Ces représentants reçoivent les instructions du C. E. de l'I. C. et sont responsables devant lui de leur activité. Ils ont le droit d'assister à toutes les réunions et séances des organes centraux et des organisations locales des sections auxquelles ils sont affectés. Ils remplissent leur mission dans le contact le plus étroit avec le Comité central de la section intéressée. Mais dans certains cas leurs interventions dans les Congrès, les conférences et les réunions des sections peuvent être dirigées contre ce Comité central si sa ligne politique n'est pas conforme aux directives du C. E. de l'I. C. Les représentants ont, en particulier, pour fonction de veiller à l'exécution des décisions des Congrès et du Comité exécutif de l'Internationale communiste.

Le Comité exécutif et son Présidium ont aussi le droit d'envoyer des instructions dans les diverses sections de l'Internationale communiste. Les droits et les devoirs des instructeurs sont fixés par le C. E. de l'I. C., devant lequel ils sont responsables de leur travail.

ART. 23. — Les séances du Comité exécutif ont lieu au moins une fois tous les six mois. Les séances sont régulières lorsque la moitié au moins des membres sont présents.

ART. 24. — Les séances du Présidium du C. E. de l'I. C. ont lieu au moins une fois tous les quinze jours. Elles sont régulières lorsque la moitié au moins des membres sont présents.

ART. 25. — Le Présidium désigne un secrétariat politique qui est un organe délibératif. Le secrétariat politique prépare aussi les questions en vue des séances du Comité exécutif et de son Présidium ; il est leur organe exécutif.

ART. 26. — Le Présidium choisit la rédaction des publications périodiques et autres de l'Internationale communiste.

ART. 27. — Le Présidium du C. E. de l'I. C. organise une section de travail parmi les femmes, des Commissions permanentes pour diriger le travail des différents groupes de sections de l'Internationale communiste (secrétariat de pays) et les autres sections qui sont nécessaires pour son travail.

4. La Commission internationale de contrôle.

ART. 28. — La Commission internationale de contrôle examine les questions relatives à l'unité et à la cohésion des sections affiliées à l'Internationale communiste et la conduite des membres de telle ou telle section en tant que communistes.

A cet égard, la Commission internationale de contrôle :

a) Examine les plaintes portées contre l'action des Comités centraux des partis communistes par des membres du parti ayant subi des sanctions disciplinaires à la suite de divergences politiques ;

b) Etudie les affaires analogues concernant les membres des organes centraux des partis communistes ou les simples membres des partis, lorsqu'elle le juge elle-même nécessaire ou lorsque les organes exécutifs du C. E. de l'I. C. le lui proposent ;

c) Contrôle et vérifie les finances de l'I. C.

La Commission internationale de contrôle n'intervient pas dans les divergences politiques ni dans les conflits administratifs et d'organisation qui surgissent dans les partis.

Le siège de la C. I. C. est fixé par cette dernière, d'accord avec le C. E. de l'I. C.

5. Les rapports entre les sections de l'Internationale communiste et le Comité exécutif.

ART. 29. — Les Comités centraux des sections affiliées à l'Internationale communiste, de même que les Comités centraux des organisations admises en qualité de sympathisantes, doivent envoyer régulièrement au C. E. de l'I. C. les procès-verbaux de leurs séances et des comptes rendus de leur travail.

ART. 30. — La démission de membres des Comités centraux ou de groupes entiers de membres est qualifiée de désorganisation du mouvement communiste. Tout poste dirigeant dans le parti appartient non pas au détenteur de ce poste, mais à toute l'Internationale communiste. Les membres élus des organes dirigeants centraux des sections ne peuvent se démettre de leur mandat avant la réélection qu'avec l'assentiment du C. E. de l'I. C. Les démissions acceptées par les Comités centraux sans l'assentiment du Comité exécutif ne sont pas valables.

ART. 31. — Les sections affiliées à l'Internationale communiste, particulièrement les sections des métropoles et celles de leurs colonies, ainsi que celles de pays voisins, doivent établir entre elles le contact le plus étroit en vue de l'organisation et de l'information, par une représentation mutuelle dans les conférences et les Congrès et, avec l'assentiment du C. E. de l'I. C., par l'échange de militants dirigeants.

ART. 32. — Deux ou plusieurs sections de l'Internationale communiste qui (comme les sections des pays scandinaves et balkaniques) sont politique-

ment liées entre elles par des conditions communes de lutte peuvent, avec l'assentiment du C. E. de l'I. C. et dans le but de coordonner leur action, s'unir en Fédération travaillant sous la direction et le contrôle du Comité exécutif.

ART. 33. — Les sections de l'Internationale communiste versent au C. E. de l'I. C. des cotisations régulières dont le montant est fixé par ce dernier.

ART. 34. — Les Congrès des sections, tant ordinaires qu'extraordinaires, ne peuvent être convoqués qu'avec l'assentiment du C. E. de l'I. C.

Au cas où une section n'aurait pas convoqué un Congrès du parti avant la réunion du Congrès mondial, elle doit, avant d'élire les délégués au Congrès mondial, réunir une conférence du parti ou une séance plénière du Comité central en vue de l'étude des questions qui se poseront au Congrès.

ART. 35. — L'Association internationale de la Jeunesse communiste (Internationale communiste des Jeunes) constitue une section de l'Internationale communiste. Elle jouit de tous les droits d'une section et est subordonnée au C. E. de l'I. C.

ART. 36. — Les partis communistes doivent être prêts à passer dans l'illégalité; le C. E. de l'I. C. doit les aider à s'y préparer.

ART. 37. — Les membres des sections de l'Internationale communiste ne peuvent émigrer de leur pays qu'avec l'autorisation du Comité central de la section dont ils font partie. Les communistes qui ont émigré doivent adhérer à la section du pays où ils viennent s'établir. Ceux qui quittent leur pays sans l'autorisation du Comité central de leur section ne peuvent être reçus dans une autre section de l'Internationale communiste.

Le VIIe Congrès mondial de l'Internationale communiste (août 1935) a chargé le Comité exécutif de l'I. C. de reviser les statuts et de préparer les changements pour le prochain Congrès mondial.

III -- « Faillite du communisme soviétique » (1)

Il ne s'agit pas ici de la faillite de l'U. R. S. S., en tant qu'Etat fédéral, lequel est soumis à un nationalisme aussi intransigeant que les nationalismes allemand ou italien. Il faudrait plutôt dire *faillites*, comme le démontre l'auteur, du communisme comme système social, inventé par Karl Marx ou Lénine.

La brochure de M. GEORGES VIANCE contient les chapitres suivants :

Karl Marx, docteur et prophète. Le communisme soviétique et la famille. L'économie soviétique. Le communisme marxiste et la religion. Conclusion à notre usage. Appendice.

Nous reproduisons ci-après la conclusion de l'auteur :

Pour juger le communisme russe, le régime soviétique et ses fruits, il faudrait s'entendre et préciser d'abord de quoi l'on parle. En fait, dans la cacophonie actuelle, ce minimum de précision est le moindre souci.

S'il s'agit du régime soviétique, de quoi parle-t-on ? Du régime communiste, léniniste ou stalinien première manière ? Il a varié, d'échec en échec, il se désagrège aujourd'hui, sous la pression de l'Allemagne, du Japon et des difficultés intérieures : sauf changement de régime, on n'en sortira qu'en traînant les conséquences de ce qui est actuellement posé dans les faits et ne s'effacera que lentement. Ce pourquoi nous attendrons que le régime stalinien seconde manière ait fait ses preuves, à travers les difficultés inévitables, sinon insurmontables, et même que ce régime soit défini exactement. Notre Cachin nous avertit sans ambages qu'on recule pour mieux avancer ensuite, et il tient ainsi, fidèlement, le pur langage de la dialectique marxiste.

S'il s'agit de nos communistes, le décor change, et il faut encore distinguer. Les chefs sont très fidèlement soumis à Moscou — l'ex-communiste Doriot en a fourni les preuves qui n'ont pas été réfutées, — et le bon sens voudrait qu'on en tirât quelques conclusions de prudence quant à un régime, le nôtre, qui conduit naturellement à un parti, ouvertement, cyniquement agent de l'étranger. Restent les troupes.

Les troupes, on le sait, les jeunes surtout, sont fort maltraitées. On les a fait passer avec une telle maestria de l'union libre à la famille, du communisme à la propriété, de l'internationale à la patrie, qu'elles demeurent éberluées. Beaucoup sont inquiets, déçus, pressentant une immense comédie dont ils sont les dupes lamentables. Le « Stakhanovisme » leur a été un dernier coup particulièrement sensible, car cette apologie du travail conçu à la manière des pires entreprises « capitalistes », du travail machinisé, machinal, épuisant et abrutissant, les touchait au point vif. Cette angoisse permettrait sans doute une action efficace auprès des hommes qui ne comprennent plus. Encore est-il que ceux qui pourraient l'assumer devront être solides sur leurs bases, largement éclairées et informées. Garantis *surtout* de ce travers si répandu au temps présent et qui consiste à avoir autant de cœur que peu d'esprit. Les apôtres de la charité sont nombreux dont les têtes sont légères, hantées sans qu'elles s'en doutent des turlutaines marxistes. Elles voient bien que l'homme est toujours sensible à l'amitié témoignée : elles oublient que rien n'est fait tant que l'intelligence n'est pas éclairée et acquiesçante.

Il y a une tradition — nous prenons ce mot en un sens très large, pour éviter civilisation ou culture, — une tradition de vérité humaine, donc chrétienne, que nous ne définissons ici qu'en rappelant ses constatations fondamentales : prééminence de l'être sur l'agir, de l'intelligence sur la volonté, de la connaissance de soi-même sur sa propre activité, de la connaissance des êtres sur l'utilisation que nous en pouvons et devons faire; autrement dit, domination de l'homme et de tout l'homme, non seulement sur sa propre histoire, mais sur l'histoire tout court. Là est sa vraie dignité, réalisée dans la mesure où il s'élève au-dessus d'un avenir qui ne l'emporte qu'un moment, au sein duquel il peut se conduire.

Tout ce qui s'éloigne de cette attitude fondamentale ou s'y oppose conduit nécessairement à douter de la vérité et de l'intelligence. Le doute, qui peut aller jusqu'à la négation, n'engendre qu'asservissement. Inévitablement, dès lors qu'il renonce ou qu'on l'entraîne à renoncer au service de ce qui le dépasse et par conséquent l'élève, l'homme est réduit

---

(1) *Faillite du communisme soviétique*, par GEORGES VIANCE, ingénieur civil des Ponts et Chaussées. — Un vol. 19 × 12 cm. de 107 pages. Prix, 3 francs. F. N. C., Paris. 1936.

ne servir que lui-même, quel que soit le décor fallacieux, individu, classe, société, Etat, dont on recouvre cet abaissement. De la Réforme aux philosophes du XVIIIe siècle et aux économistes libéraux, de ceux-ci aux individualistes de toutes nuances et à Karl Marx, on suit une filiation profonde et directe, un *non serviam* plus ou moins totalitaire et énergique, mais commun, une longue série d'efforts insensés pour penser et agir comme si ce qui est n'était pas. La construction marxiste est à coup sûr la forme la plus développée et riche en virtualités de ce refus; la moins réalisable sans doute. Elle n'échappe pas à la caractéristique commune : il y a Dieu et l'homme. Qu'on nie le premier et qu'on lui substitue quelque idole, le secret du véritable humanisme est perdu; on prétend toujours donner à l'homme une meilleure connaissance de soi-même, on ne le nourrit que d'abstractions plus ou moins pauvres; nous estimons secondaire alors qu'il se voie transformé en individu, en liberté, en égalité, en capital, en travail ou en devenir.

Que cette tradition n'ait pas entièrement pénétré et renouvelé la Russie, ni l'Allemagne, c'est un fait. Que la France en ait été pétrie; c'est un autre fait. S'il n'est mû d'intérêts puissants, le Français aimera qu'on l'aime, mais il ne cédera pas aussi longtemps qu'il n'aura vu, compris, l'erreur ou la tromperie dont il était victime. Jusque-là il discutera. Certains apôtres ne croient qu'à l'amour. Il faut leur rappeler sans cesse qu'il n'y aura pas, qu'il n'y aura jamais de charité contre la vérité, et que la vérité, pleine et rayonnante, demeure encore le plus beau don de charité ; nos communistes ne céderont qu'à ce cadeau royal.

D'autres marient, en union très libre, une partie au moins des erreurs de 1789 avec de vieilles et solides vérités, divines et humaines, toutes contraires. La faillite générale de ces mythes individualistes, tordus, selon l'inflexion des systèmes, en libéralisme, en démocratisme, en marxisme, c'est au fond la crise du temps présent. Donner et retenir ne vaut, on ne guérit pas les conséquences d'une erreur sans y renoncer d'abord. A ceux qui ne sont pas entièrement guéris, il faut dire que les communistes intelligents donneront plus de fil à retordre que de succès à enregistrer : la dialectique marxiste a de grandes ressources tant que ses racines ne sont pas coupées. Or, Karl Marx est un fils de notre Révolution, ses erreurs ne prennent pas leur source ailleurs. Il faut choisir.

DÉBATS PARLEMENTAIRES

Les catholiques et le problème social

Le 16 juin dernier avait lieu devant le Sénat la discussion du projet de loi, adopté précédemment par la Chambre des députés : 1° apportant des aménagements aux décrets-lois antérieurs instituant des prélèvements sur les traitements, salaires, indemnités et retraites des fonctionnaires ; 2° supprimant les cumuls. M. François-Saint-Maur, sénateur de la Loire-Inférieure, précisa en ces termes la position des catholiques en face du problème social (J. O., 17. 6. 36, pp. 491-493) :

M. François-Saint-Maur. — Je veux là-dessus, Monsieur le président du Conseil, fixer notre point de vue, car c'est aussi sous l'angle social que j'entends examiner les projets qui sont aujourd'hui soumis au Sénat.

Les catholiques peuvent-ils, sur certaines réformes se rencontrer avec les socialistes ?

Vous savez à quel point et sur quels points nous divergeons. Je pourrais dire que si votre Evangile est selon Karl Marx ou Lénine, suivant les fractions de votre majorité, vous connaissez le nôtre : c'est l'encyclique *Rerum Novarum*, l'encyclique *Quadragesimo Anno*. Et s'il y a des divergences entre nous, c'est parce que votre arme est la lutte des classes, alors que la nôtre, celle que nous recherchons, est l'union et la concorde des classes. (*Très bien! Très bien! à droite.*)

Si je voulais — ne le prenez pas dans un sens trop pessimiste — définir, d'une façon plus générale encore, ce qui distingue votre politique sociale de la nôtre, je dirais que la vôtre, vous l'ordonnez à l'homme, alors que, nous, nous l'ordonnons à Dieu. Vous vous bornez à essayer d'amener sur cette terre limitée les meilleures conditions de vie des passants que nous sommes, alors que, pour nous, il y a quelque chose de plus à envisager, notre vie d'aujourd'hui n'étant que le prélude d'une autre. Il y a là, vous le sentez, une différence tout à fait primordiale. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Vous êtes à la recherche d'une mystique qui varie selon qu'elle est celle du parti socialiste ou celle du parti communiste. Pour nous, nous la tenons, notre mystique, de celui qui a prêché sur la montagne et qui nous a indiqué, il y a bientôt 2 000 ans, les règles de vie que nous devions à sa divinité.

Mais vous pensez bien, Monsieur le président du Conseil, que si je marque ainsi ce qui nous différencie de vous, ce qui différencie votre politique sociale de la nôtre, ce n'est pas que j'éprouve du plaisir à développer ces divergences. J'aurais pu développer ce parallèle, mais si je m'arrête c'est parce que mon propos n'est pas d'accuser ce qui sépare nos chemins et qu'ayant précisément reconnu qu'ils divergeaient, qu'ils ne partaient pas du même point et qu'ils ne tendaient pas au même but, je veux demander si, par hasard, il n'y aurait pas un endroit où ils se recouperaient et si, au carrefour de ces routes, si divergentes que je demande qu'elles ne soient pas confondues — et vous savez que nous ne les confondrons jamais, — il n'y a pas, peut-être, à édifier un abri commun pour tous ceux qui parcourent péniblement ou votre route ou la nôtre. (*Très bien! Très bien! et applaudissements à droite et au centre.*)

« Rien dans les projets actuels ne heurte notre doctrine » mais nous n'admettons pas la forme nouvelle des revendications.

De ce point de vue, je puis dire qu'aucune réforme ne nous a fait peur, sous la réserve expresse qu'elle tende à une organisation professionnelle qui, à notre avis, doit englober tous ceux qui exercent la profession, à quelque titre que ce soit, et non pas simplement certains d'entre eux, et que cette organisation se fasse dans l'ordre et la légalité.

Je le reconnais tout de suite, rien dans les projets actuels ne heurte notre doctrine, et si nous en repoussons certains — j'y reviendrai tout à l'heure, — ce sera pour des raisons qui n'ont rien de doctrinal ni de théorique.

Vous savez bien, personnellement, quel est notre point de vue sur les conflits actuels. Vous n'avez, d'ailleurs, qu'à vous référer au discours qu'a fait il y a quelques jours à la Chambre notre ami M. Le

Cour Grandmaison, auquel vous n'avez pas répondu, mais que vous avez certainement entendu.

M. Léon Blum, *président du Conseil.* — Je l'ai même écouté. (*Sourires.*)

M. François-Saint-Maur. — Vous l'avez même écouté, dites-vous ; je vous en remercie pour lui. (*Rires.*)

Vos journaux ont fait un écho inattendu à la déclaration du cardinal Verdier (1). C'est bien la première fois, je crois, que *le Populaire* et *l'Humanité* se sont rencontrés d'accord avec la *Semaine religieuse* du diocèse de Paris. (*Nouveaux rires.*)

Non seulement nous n'avons pas, je le répète, d'opposition doctrinale, mais laissez-moi vous dire qu'il me semble que nous nous trouvons en présence de vieilles connaissances. Ces enfants naissants que vous tenez dans vos bras et au baptême desquels vous nous conviez aujourd'hui en nous demandant d'en être les nombreux parrains, nous les connaissons de vieille date ; je dirai qu'ils ont à nos yeux un petit air vieillot.

Un peu de vérité historique des réformes sociales depuis longtemps réclamées par les catholiques.

Quoi ? le repos des ouvriers ; quoi ? des congés payés ; quoi ? la diminution d'une journée excessive de travail ; quoi ? des conventions collectives professionnelles ; quoi encore ? de la conciliation et de l'arbitrage. Cela me dit quelque chose et me rappelle ma jeunesse. Ce sont les noms de La Tour du Pin et de de Mun — on les a cités tout à l'heure — ou, pour parler de ceux que le Sénat a connus encore et qui étaient nos collègues hier, de Lamarzelle et de Las Cases qui me viennent à la pensée.

M. Léon Blum, *président du Conseil.* — Seulement, ce n'est pas encore voté !

M. François-Saint-Maur. — Mais il est arrivé un petit malheur ; c'est que, lorsque nous présentions des mesures, analogues, de certaine façon, aux vôtres, nous nous heurtions à une double barrière, dont la première était celle d'un libéralisme économique qui a encore des défenseurs, mais des défenseurs camouflés, car personne n'ose plus dire qu'il le défend ; on le défend dans la coulisse. Nous nous sommes heurtés très longtemps à ce libéralisme.

Nous nous sommes heurtés aussi — je vous demande pardon de le dire, Monsieur le président du Conseil — à certains agitateurs professionnels qui ne tenaient pas du tout à ce que ces propositions réussissent, parce que c'était une partie de leur clientèle dont ils n'avaient plus l'emploi. (*Rires.*)

D'une part avec les libéraux économiques, d'autre par avec ceux auxquels je viens de faire allusion, les projets n'ont pas abouti.

Je tenais — et je m'en excuse — à rétablir sur ce point un peu de vérité historique et à vous dire qu'après tout ces enfants que vous nous apportez, vous n'en êtes que les pères putatifs.

M. Léon Blum, *président du Conseil.* — Ils ont plusieurs pères !

M. François-Saint-Maur. — D'accord ! Ce n'est pas une très bonne condition au point de vue de la famille ! (*Sourires.*)

M. Léon Blum, *président du Conseil.* — C'en est une bonne, en revanche, au point de vue de la natalité.

M. François-Saint-Maur. — C'est encore moins sûr ! Mais, si vous le voulez, nous allons accepter une collaboration dans cette œuvre commune.

(1) Voir le texte de l'appel aux catholiques de S. Em. l'archevêque de Paris dans *D. C.*, t. 35, col. 1491.

Nous voici alors, avec vos projets, à la croisée des chemins. Je voudrais bien, si vous me le permettez, faire encore une observation préliminaire.

Grèves et occupations d'usines.

Que le monde du travail ait de légitimes motifs de revendications et de plaintes, nous n'en disconvenons pas plus que vous. Mais ce que nous ne pouvons pas admettre, alors que nous pourrions peut-être l'excuser, c'est la forme nouvelle de ces revendications ; c'est la grève par l'occupation des usines, la grève sur l'injonction d'un Comité de grève imprécis et anonyme, la grève avec les atteintes à la liberté du travail. Ce que nous ne pouvons pas admettre ni cette fois excuser, c'est le fait d'un gouvernement qui, oublieux de son rôle d'arbitre, en même temps qu'il déclarait l'illégalité, proclamait qu'il ne voulait pas la réprimer.

Je n'insiste pas, car j'entrerais sur le terrain politique, que je cherche à fuir. Je tiens cependant à marquer que ce sont là des faits nouveaux et singuliers, pour ne pas dire douloureux.

Les responsabilités du capitalisme et du patronat. Distinctions nécessaires.

S'ensuit-il que j'entende ou que nous entendions innocenter le capitalisme des responsabilités qui sont les siennes. Non ! il y a un capitalisme que nous condamnons comme vous. C'est ce capitalisme anonyme, parasitaire, spéculatif pour qui le bilan, et le bilan seul, est à considérer et pour qui le poste travail n'est qu'un chiffre (*Vifs applaudissements à droite, au centre et sur de nombreux bancs à gauche*), alors que, derrière ce poste travail, il y a des hommes qui peinent, qui luttent et qui cherchent également à faire vivre leur famille avec des salaires quelquefois chichement distribués.

Le capitalisme vivant sous la main d'une oligarchie quasi irresponsable, c'est là une forme économique inhumaine ; j'entends par là qu'elle ne tient pas suffisamment compte de l'homme. Seulement, ce capitalisme-là est heureusement assez rare en France...

M. Hervey. — Il est exceptionnel.

M. François-Saint-Maur. — ... où nous avons surtout une prédominance de petites et moyennes industries.

Mais il est un autre capitalisme, celui-là tout à fait sain, honnête, productif ; c'est celui de l'homme qui, avec ses propre ressources ou avec celles que lui confient ceux qui lui font personnellement confiance, travaille, œuvre, produit non pas seulement pour lui mais aussi pour tous ses collaborateurs, les plus modestes qu'il associe à sa production.

D'ailleurs, si vous vouliez une différence d'un mot qui indique cette distinction que j'essaye de faire, je vous dirais que le premier capitalisme, c'est dans les termes savants qu'on emploie aujourd'hui la firme — ce que l'ouvrier appelle la « boîte » — et que l'autre porte un bon vieux nom français, c'est « le patron ».

Incompréhensions à l'égard de la justice sociale.

Eh bien, ce patronat mérite-t-il tous les reproches qu'on lui fait aujourd'hui et qu'on lui a fait au moment où s'est produite la crise actuelle ? Est-il bien seul responsable de tout ce qui se passe et n'en est-il pas quelquefois la première victime ?

M. le comte Louis de Blois. — Très bien !

M. François-Saint-Maur. — Il y a là aussi peut-être une distinction à faire. Je suis tout à fait à mon aise pour en parler : je ne suis administrateur

l'aucune société et avocat-conseil de personne; je n'appartiens même pas à la 201e famille. (*Sourires.*)

Que certains patrons aient été oublieux de leur devoir, c'est possible, je ne le nie pas, ils n'ont qu'à se frapper la poitrine et je crois qu'ils se la frappent aujourd'hui; mais il y en a d'autres qui ont été soucieux de leur devoir. Savez-vous ce que, personnellement, je me permettrai de leur reprocher? C'est tout simplement d'avoir été lents à se mouvoir, ils ont été lents à comprendre que la justice avait quelquefois une place antérieure, je ne dis pas supérieure, mais antérieure à la charité et qu'on ne leur demandait pas toujours l'aumône, mais qu'on leur demandait un juste salaire. (*Très bien!*)

Nous leur avons offert quelquefois, précisément, par des réformes que nous proposions, de monter dans notre modeste petit train départemental, qui s'arrêtait à toutes les stations, et qui leur aurait permis de souffler et en quelque sorte d'assimiler les réformes sociales. Ils n'ont pas cru devoir le faire. Nous étions de petites gens, et ils ont préféré un autre train, votre rapide, Monsieur le Président du Conseil. Et voilà que votre rapide a marché et qu'ils sont maintenant rendus au but. Vous avez su, je crois, leur faire comprendre que le commencement de la sagesse, c'était la crainte du Seigneur. Nous aurions préféré qu'ils ne vous attendent pas comme Seigneur pour marcher. (*Sourires.*)

M. Léon Blum, *président du Conseil.* — Je l'aurais préféré aussi.

A l'égard des syndicats chrétiens.

M. François-Saint-Maur. — Je dirai qu'ils n'ont pas été non plus toujours très accueillants à nos syndicats.

Nous avions, nous aussi, des syndicats. Mais, des syndicats de curés, cela n'existe pas, qu'est-ce que cela pèse? Cela représentait cependant un certain poids de sagesse. Leur erreur a été de croire que M. Jouhaux, parce qu'il avait derrière lui beaucoup de fonctionnaires, instituteurs, postiers, cantonniers, était l'individualité la plus représentative du prolétariat ouvrier.

Aujourd'hui, les patrons, je crois, ont peut-être changé d'avis et ils ont vu que la représentation ouvrière avait peut-être un peu changé de maître. Mais, enfin, ceci les regarde.

Pourtant le patronat a eu des initiatives heureuses.

En tout cas, il serait tout de même un peu injuste de penser que le patronat n'a rien fait pour la classe ouvrière et je vous demande simplement la permission de vous en donner un exemple parce que j'ai l'intention d'en tirer, si vous le voulez bien, une leçon générale: je veux parler de leur œuvre au sujet des allocations familiales.

Les allocations familiales sont intervenues à un moment où il était tout à fait nécessaire de donner un appui à la famille nombreuse ouvrière, à laquelle le salaire de son chef ne suffisait pas à procurer les moyens de vivre.

Or, il ne faut tout de même pas l'oublier, voici une initiative qui leur est propre. C'est un de nos amis, M. Romanet, qui appartient à la même école sociale catholique que moi, qui en a été l'initiateur. Et ce sont des patrons qui, depuis ce temps-là, ont distribué des millions et des millions d'allocations familiales en sus du salaire. Leurs œuvres sociales sont des modèles, je sais que vous devez les connaître, vous avez à Paris celle qui fonctionne au numéro 10 de la rue Viala, c'est un exemple sur lequel tout le monde peut se modeler.

Si je vous rappelle que nous pouvons trouver là les plus hautes leçons de solidarité professionnelle, c'est parce que, dans toutes ces questions sociales, c'est la famille ouvrière et non pas l'ouvrier isolé qui est à considérer; et nous aurons de ce point de vue et sur des questions de détail à vous demander des engagements et des promesses que, je crois, vous voudrez bien nous faire.

J'en ai fini et je m'excuse. Mais j'estime qu'il y a une singulière lâcheté à laisser insulter les patrons et j'ai pensé que quelqu'un qui ne leur doit rien pourrait tout de même être juste à leur endroit. (*Très bien! Très bien! à droite.*)

Pie XI et la concentration des richesses

Parlant à la Chambre, le 16 juillet 1936, au cours de la discussion du projet de loi « tendant à modifier et compléter les lois et statuts qui régissent la Banque de France », M. Vincent Auriol, ministre des Finances, a fait, entre autres, les déclarations suivantes (J. O., 17. 7. 36, col. 1955-1966) :

M. le ministre des Finances. — Or, les pouvoirs du Conseil de régence sont considérables. Vous les connaissez, Messieurs. Je les rappelle:

Examen des effets présentés à l'escompte; fixation du taux de l'escompte et des avances; fixation de la limite des échéances; délibération sur les traités et conventions; décision sur l'émission, l'annulation, le retrait de la circulation, des billets; surveillance de l'application des lois et statuts.

Telles sont les têtes de chapitres. Mais la vérité, c'est que toute l'activité économique et financière du pays est réglée par les régents de la Banque de France et, à l'heure présente, ce n'est plus tolérable.

Ce ne sont pas seulement les hommes du Front populaire qui le disent. Je me réjouis qu'il y ait eu des applaudissements de tous côtés; je vais confirmer cette unanimité. J'ai sous les yeux l'encyclique *Quadragesimo Anno* (*Applaudissements. — Mouvements divers*), qui contient des phrases énergiques.

Ecoutez:

« Ce qui, à notre époque, frappe tout d'abord le regard, ce n'est pas seulement la concentration des richesses, mais encore l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir économique discrétionnaire aux mains d'un petit nombre d'hommes qui, d'ordinaire, ne sont pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et les gérants du capital qu'ils administrent à leur gré. » (*Applaudissements.*)

M. Xavier Vallat. — Tertullien l'avait dit le premier.

Et il y a eu un duc d'Orléans pour parler de la dictature exercée par la fortune anonyme et vagabonde.

M. le ministre des Finances. — Je le sais. Je l'ai rappelé à la tribune de la Chambre un des premiers.

L'encyclique poursuit en ces termes:

« Ce pouvoir est surtout considérable chez ceux qui, détenteurs et maîtres absolus de l'argent, gouvernent le crédit et le distribuent selon leur bon plaisir. Par là, ils distribuent en quelque sorte le sang à l'organisme économique dont ils tiennent la vie entre leurs mains, si bien que, sans leur consentement, nul ne peut plus respirer. »

Si j'avais eu besoin d'un exposé des motifs clair et simple pour le projet de loi que nous vous demandons de voter, le voilà en quelques lignes. (*Applaudissements.*)

Au centre. — Vive le Pape!

JOURNAUX ET PÉRIODIQUES

Une presse française à l'étranger

De M. Firmin Roz, *dans* le Livre français (*juillet-août* 1936) :

Voici un livre qui, entre tous, intéresse les Amis du Livre français et auquel il convient d'accorder ici une place toute particulière. Ce grand in-8° de 758 pages n'est autre chose que la dernière édition, pour 1936-1937, de la *Nomenclature des journaux et revues en langue française du monde entier*, publiée par *l'Argus de la presse*. On pourrait l'étudier de points de vue bien différents et en tirer, selon qu'on se placerait à tel d'entre eux ou à tel autre, des conclusions de plus d'une sorte. La partie qui doit nous arrêter, me semble-t-il, est celle qui occupe 90 pages, c'est-à-dire 180 colonnes, sous ce titre : « Journaux et périodiques en langue française paraissant à l'étranger. » Leur nombre dépasse 2 500, répartis — très inégalement, cela va de soi — entre 42 pays, parmi lesquels nous ne comptons pas nos colonies.

Ces pays, que la *Nomenclature* classe par grandes divisions géographiques et, dans chacune, par ordre alphabétique, se distribuent en trois catégories bien distinctes, si nous les considérons du point de vue de leurs relations avec notre langue.

Pays de langue française.

La première est celle des pays de langue française, car il y a, nous l'oublions trop, des pays étrangers de langue française : Belgique, Suisse et grand-duché de Luxembourg, en Europe ; Canada, en Amérique ; Haïti, aux Antilles ; île Maurice (ancienne île de France), dans l'océan Indien. Soit que ces pays aient fait partie de notre territoire politique, soit que des circonstances de peuplement ou d'influence les aient rattachés à notre parler et à notre culture, ils nous sont unis aujourd'hui par cette communauté de langue qui est un des liens les plus forts, parce qu'elle suppose et maintient une parenté spirituelle et qu'elle est aussi le plus facile et le plus efficace de tous les moyens de communication. Le nombre des journaux et périodiques en langue française est considérable en Belgique (environ 1 600) et en Suisse (près de 600) ; il atteint 34 dans le Luxembourg, dont la population est celle d'un moyen département français ; il s'élève à 150 au Canada ; il reste encore de 17 à l'île Maurice, dont 4 quotidiens ; de 14 à Haïti, avec 3 quotidiens ; de 6 dans la vallée d'Aoste.

Population de langue française en pays étrangers.

A ce premier groupe se rattachent les populations de langue française établies en pays étranger. C'est le cas des Franco-Américains en Nouvelle-Angleterre, ces Canadiens-Français qui ont passé la frontière et sont devenus citoyens américains du Maine, du Massachusetts, du New-Hampshire, tout en conservant leur langue. Ils rédigent et publient la plus grande partie des 55 périodiques qui paraissent aux Etats-Unis ; 6, dont 3 quotidiens, sont les organes des populations de langue française de la côte du Pacifique.

On peut rassembler en un deuxième groupe les pays où des circonstances historiques, appuyées parfois sur des affinités de race, ont toujours assuré à la culture française une place prépondérante. L'Egypte, par exemple, compte 44 publications en langue française, dont 4 quotidiens au Caire, 2 à Alexandrie, un à Port-Saïd ; il en paraît 43 en Italie, dont 6 dans la vallée d'Aoste et un quotidien à Rome, *Italie*, qui date de 1859 ; 21 en Roumanie, dont un grand quotidien à Bucarest, *l'Indépendance roumaine*, fondée en 1877, et un autre tout récent, *Moment*, qui date de 1935. La Pologne vient ensuite avec 15 périodiques, ainsi que la Grèce, qui a un quotidien à Athènes, un à La Canée (île de Crète) et 3 à Salonique ; la Turquie avec 14, dont 5 quotidiens à Istambul et un à Izmir ; la Hongrie avec 13, dont un excellent hebdomadaire, la *Gazette de Hongrie*, « politique, économique et littéraire », et une remarquable revue mensuelle, la *Nouvelle Revue de Hongrie* (1916), véritable organe international. La langue magyare n'ayant pas de diffusion hors du pays, il faut que d'autres langues européennes établissent la communication : le français tient, à cet égard, une belle place avec l'allemand. La Tchécoslovaquie ne compte que 5 publications, bien que les relations politiques et intellectuelles soient étroites entre elle et nous ; elles ont pour organe deux de ces publications : *l'Europe centrale*, hebdomadaire (1925), revue de la semaine politique, économique, littéraire et artistique ; la *Revue Française de Prague*, mensuelle (1920), dont une rubrique, « Vie des Alliances », est le bulletin officiel de la Fédération des sections tchécoslovaques de l'Alliance française.

Troisième groupe : Pays étrangers.

Le troisième groupe comprend tous les autres pays : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Danemark, Norvège, Suède, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Australie, Hollande (avec un grand quotidien, la *Gazette de Hollande*, qui se publie en anglais et en français), Lettonie, Yougoslavie, Ethiopie, Chine, Iran, Japon, Cuba, Mexique, République Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Uruguay. Dans beaucoup d'entre eux, il ne paraît guère que des annales, annuaires, bulletins (comme ceux des Chambres de commerce françaises, des groupes ou fédérations d'Alliance française), d'un caractère spécial ou professionnel, et des publications de caractère international (questions économiques et financières, scientifiques, religieuses, etc.). Il va de soi que ce ne sont pas les plus répandues et que leur action ne correspond pas à une supériorité de diffusion de la langue française dans ces pays.

Nos lecteurs et nos amis voient-ils l'intérêt que présente pour nous cet inventaire raisonné de la presse de langue française à l'étranger ? *Là où s'affirme notre langue, elle ouvre la voie à notre livre.* Fait-il tout ce qu'il faut pour en profiter ? Contentons-nous, pour aujourd'hui, de poser la question.

Firmin Roz.

Nomenclature des journaux et revues en langue française du monde entier, 1936-1937. — Un vol. 24 × 15 cm. de 758 pages. Editions de l' « Argus de la Presse », 37, rue Bergère, Paris. 1936.

« L'Argus de la Presse » édite sous titre, depuis 1917 un volume abondamment documenté. Celui de 1936-1937 vient de paraître.

Il contient, classés méthodiquement par départements, colonies, étranger, les noms de plus de 15 000 périodiques paraissant en langue française.

Deux tables alphabétiques contiennent : la première les noms des directeurs, rédacteurs, collaborateurs, et les noms géographiques ; la seconde les titres de publications. Ces deux répertoires facilitent grandement la consultation et l'utilisation du volume.

DOCUMENTS PARLEMENTAIRES

1° Inspection médicale scolaire

Proposition de loi de M. Voirin [1]

EXPOSE DES MOTIFS

Messieurs,

Bien que prévue dès 1793, par Lakanal, dans un plan d'études destiné à l'éducation de la jeunesse de la première République, l'organisation de l'inspection médicale scolaire n'est point encore un fait accompli lors de la soixante-sixième année d'existence de la IIIe République.

Et pourtant, si elle n'a été envisagée que sommairement dans les lois, circulaires et décrets des 28 juin 1853, 21 mars 1885, 14 novembre 1879, 18 janvier 1887 et 30 octobre 1886, elle a été rapportée plusieurs fois depuis 1910 devant le Parlement.

C'est que cette réforme, à propos de laquelle jadis on alarmait l'opinion publique, en lui donnant comme conséquence « la divulgation du secret physiologique des familles », n'effraye nullement cette même opinion, qui, de plus en plus, réclame cette institution, appliquée avec profit déjà à l'étranger et, de façon bien timide, dans quelques coins de France.

Nombreux sont les ordres du jour des assemblées, des Congrès de grands groupements qui la réclament avec insistance.

Dès 1907, la Fédération des amicales d'instituteurs et institutrices de France, devenue aujourd'hui le Syndicat national des instituteurs et institutrices, en avait marqué les bases essentielles; la Ligue de l'enseignement, la Confédération générale du travail en 1929, en des résolutions fortement motivées, en demandaient la réalisation.

De ces études et de ces travaux, notre ancien collègue Rémy Roux déposait, en 1928, sur cette passionnante question, un substantiel rapport dont il n'a pas été possible depuis, en raison d'une période lourdement chargée d'événements importants, d'aborder la discussion. Et puisqu'un plan de rénovation pédagogique est à l'ordre du jour, puisqu'est à l'étude une adaptation nécessaire des programmes d'éducation, et que l'article 36 du règlement ne permet plus la reprise du rapport de M. Rémy Roux, nous avons l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre des députés la proposition de loi suivante:

PROPOSITION DE LOI

Art. 1er. — Il est organisé, dans chaque département, suivant les conditions déterminées par la présente loi, un service obligatoire d'inspection médicale des écoles dans les établissements d'instruction primaire publics et privés.

La visite des élèves pourra être faite hors des locaux de l'école privée, si le directeur en exprime le désir.

Art. 2. — L'inspection médicale scolaire est placée sous l'autorité du préfet.

Le Conseil général délibère dans les conditions prévues par l'article 48 de la loi du 10 août 1871 sur l'organisation de l'inspection médicale scolaire. Il détermine, notamment, les circonscriptions médicales, le nombre des médecins inspecteurs et des assistantes. Il élabore, en accord avec le Conseil d'hygiène, le règlement départemental de l'inspection médicale, d'après le règlement modèle arrêté par le décret d'administration publique prévu à l'article 11.

Ses décisions sont soumises à l'approbation du ministre de l'Education nationale et du ministre de la Santé publique.

A défaut de délibération du Conseil général, dans le délai de deux ans, à partir de la promulgation de la présente loi, sur les objets prévus ci-dessus, il peut être pourvu à la création et à la réglementation du service par un décret rendu dans la forme des règlements d'administration publique.

Art. 3. — Sous réserve des dispositions prévues à l'article 10, l'inspection médicale scolaire est assurée, sous la direction de l'inspecteur départemental d'hygiène et le contrôle des autorités académiques, par des médecins inspecteurs nommés dans les conditions fixées par le décret d'administration publique prévu à l'article 2 de la présente loi, ne faisant pas de clientèle et se consacrant uniquement à leurs fonctions publiques. Les médecins inspecteurs peuvent être chargés soit uniquement de l'inspection médicale des écoles, soit, en même temps, d'autres services départementaux ou communaux d'hygiène.

Les médecins inspecteurs chargés de l'inspection médicale scolaire sont inéligibles au Conseil d'Etat, au Conseil d'arrondissement ou au Conseil municipal à raison de leur rétribution sur le budget départemental et communal.

Art. 4. — Dans les villes d'au moins 10 000 habitants, des assistantes d'hygiène secondent, quand il est nécessaire, les médecins inspecteurs chargés de l'inspection médicale des écoles. Elles peuvent être chargées du service d'hygiène scolaire soit exclusivement, soit conjointement à d'autres services publics d'hygiène.

Sous le contrôle des autorités académiques, elles servent d'agents de liaison entre la municipalité, le directeur de l'école ou le médecin, d'une part, et les familles, d'autre part. Elles sont chargées, en particulier, d'assurer la transmission aux familles des indications données par les médecins inspecteurs, de veiller à l'exécution de leurs prescriptions, d'assister le directeur de l'école dans la surveillance et la tenue des locaux, de procéder aux recherches et aux enquêtes portant sur la santé et l'hygiène des élèves ainsi qu'aux pesées et aux mensurations.

Art. 5. — L'inspection médicale scolaire porte :

1° Sur les locaux scolaires et sur le mobilier scolaire des internats et des externats ;

2° Sur l'état de santé et les aptitudes physiques des élèves ;

3° Sur les mesures hygiéniques spéciales relatives à la tuberculose et aux maladies contagieuses. Le médecin inspecteur assure, avec l'aide des assistantes, l'exécution de toutes les prescriptions réglementaires qui tendent à

---

(1) Le 5 novembre 1936, M. Maurice Voirin, du groupe socialiste S. F. I. O., a déposé sur le bureau de la Chambre des députés une proposition de loi « tendant à rendre obligatoire l'inspection médicale scolaire » qui a été renvoyée à la Commission de l'enseignement et des beaux-arts (Annexe n° 1241).

mettre l'école à l'abri de ces maladies. Chaque fois que des cas de maladies contagieuses se manifestent dans un établissement scolaire, le médecin inspecteur est immédiatement prévenu et propose, le cas échéant, les mesures à prendre par l'administration académique. Avis des constatations faites et des mesures à prendre ou prises est donné au médecin inspecteur départemental et, en ce qui concerne la désinfection, au service départemental ou au bureau municipal d'hygiène.

ART. 6. — Les médecins inspecteurs chargés de l'inspection médicale scolaire sont obligatoirement convoqués à la séance où le Conseil d'hygiène est appelé à donner son avis sur les projets de constructions scolaires, le choix des emplacements, les plans et aménagements des locaux, le choix du mobilier. En cas de désaccord entre le médecin inspecteur et le Conseil d'hygiène, l'avis motivé du médecin inspecteur est joint au dossier.

Le médecin inspecteur, accompagné du directeur, du maire de la localité ou de son représentant et du délégué cantonal, visite chaque école au moins une fois par an et contrôle l'application des règlements concernant l'aération, le chauffage, l'éclairage, le nettoyage. Il adresse ensuite au préfet un compte rendu de sa visite et signale les améliorations à réaliser dans les locaux, le mobilier ou le matériel scolaire.

En fin d'année scolaire, l'inspection médicale scolaire établit ou met à jour le casier sanitaire de chaque établissement et adresse un rapport d'ensemble au préfet.

ART. 7. — Sans jamais se substituer au médecin traitant, le médecin inspecteur, accompagné du directeur de l'école, procède, au moins une fois par an, et aux époques fixées par les règlements, à un examen médical individuel des élèves. Les parents sont informés de la visite et autorisés à y assister, s'ils le désirent. En cours d'année, les enfants nouvellement admis et ceux qui paraissent devoir être soumis à un nouvel examen sont présentés au médecin inspecteur. L'examen doit porter sur l'état général de l'enfant (voies respiratoires, système osseux et locomoteur, organes de la vue et de l'ouïe, dentition, cuir chevelu, etc.).

L'éviction, pour une année, des élèves nouvellement admis, incapables physiquement de rester à l'école primaire, doit avoir lieu dès le premier mois, ou tout au moins au cours du premier trimestre.

Le médecin inspecteur indique, le cas échéant, aux autorités scolaires, les mesures qui lui paraissent nécessaires et, s'il estime désirable un traitement médical, il avertit les familles en les invitant à s'adresser à un médecin de leur choix. Il consigne les résultats de son examen sur un carnet sanitaire individuel dont il a seul la garde et la responsabilité.

ART. 8. — Il est établi pour chaque élève une fiche contenant :

Les renseignements d'ordre médical donnés par les familles ;

L'indication semestrielle du poids et de la taille ;

L'acuité visuelle et l'acuité auditive ;

Les notes pédagogiques relatives à la fréquentation, à la conduite, à la mémoire, au progrès, etc.

Les fiches sont confiées aux médecins inspecteurs et aux assistantes scolaires, qui en ont la responsabilité, les tiennent à jour et procèdent aux pesées, mensurations et examens nécessaires.

Communication de la fiche est donnée aux familles sur leur demande.

En cas de départ d'un élève pour une autre école, la fiche de cet élève et, le cas échéant, le carnet sanitaire médical, sont adressés au médecin inspecteur de la nouvelle école. Au terme de la scolarité, lorsque l'enfant quitte définitivement l'école, la fiche est remise à la famille.

La fiche doit mentionner en outre :

Les appréciations du médecin et de l'instituteur s[ur] les aptitudes physiques et intellectuelles de l'élève, [en] vue de l'orientation professionnelle ;

L'indication, par le médecin inspecteur, du degré d'att[é]nuation à apporter, le cas échéant, aux efforts physiqu[es] et intellectuels de l'élève selon son état de santé.

L'instituteur aura à sa disposition un double de la fich[e,] réserve faite pour les renseignements d'ordre strictemen[t] médical, qui, par suite du respect nécessaire du secr[et] professionnel, ne figureront que sur le carnet médic[al] prévu à l'article 7, dont le médecin a la garde et [la] responsabilité.

ART. 9. — Les dépenses nécessitées par l'applicati[on] de la présente loi sont obligatoires et sont supporté[es] par les communes, les départements et l'Etat, dans l[es] conditions fixées par les lois en vigueur sur l'assistan[ce] médicale gratuite.

ART. 10. — Les communes ou syndicats de commun[es] qui, lors de la promulgation de la présente loi, justifiero[nt] d'un service d'inspection médicale suffisant aux exigenc[es] de la présente loi, peuvent être autorisés, par une déc[i]sion spéciale du ministre de l'Education nationale et [du] ministre de la Santé publique, à conserver leur organis[a]tion spéciale. Les dispositions prévues au deuxième alin[éa] de l'article 3 ne leur sont pas applicables.

ART. 11. — Un décret d'administration publique déte[r]minera les mesures nécessaires pour assurer l'exécution [de] la présente loi, le maintien des organisations déjà exi[s]tantes, la composition du Conseil départemental de l'in[s]pection médicale chargé d'assister l'inspecteur départeme[n]tal, chef de service, et le recrutement des assistantes sco[]laires.

2° Haut commissariat de l'information national[e] et des œuvres françaises à l'étranger

Proposition de loi de M. Dariac (1)

EXPOSE DES MOTIFS

MESSIEURS,

Dans le rapport que je déposai au nom de [la] Commission des finances sur le budget des Affair[es] étrangères pour l'exercice 1933, je crus dev[oir] attirer tout spécialement l'attention de la Chamb[re] sur l'important problème de l'organisation de [la] propagande française à l'étranger qui constitue u[n] des aspects, et non des moindres, de la défen[se] nationale.

Mon rapport suscita à l'époque de nombreux com[]mentaires ; et certaines critiques (notamment à prop[os] de l'emploi du vocable « propagande ») ne l[ui] furent pas épargnées. Mais ces dernières elle[s-]mêmes attestaient implicitement qu'il n'avait pas é[té] inutile d'établir une base concrète de discussion s[ur] le sujet. Dans sa *Défense et illustration de France* (p. 61), notre collègue M. Ernest Pezet l'[a] reconnu en ces termes :

> M. Dariac... va au cœur du problème... et s'enhardi[t] au risque de provoquer quelque émoi et même quelq[ue] effroi, au risque de troubler même des tranquillités int[...]

---

(1) Le 7 août 1936, M. ADRIEN DARIAC, du groupe de gauche démocratique et radicale indépendante, a dépo[sé] sur le bureau de la Chambre des députés une propositi[on] de loi « tendant à créer au département des Affair[es] étrangères un haut commissariat de l'information nati[o]nale et des œuvres françaises à l'étranger, assisté d'u[n] Comité consultatif permanent ». Cette proposition a é[té] renvoyée à la Commission des Affaires étrangères (n° 1034

[...]sées, à présenter un plan, discutable sans doute, mais [po]sitif, qui, par sa seule existence et par les *mouvements* [...]vers qu'il susciterait... contraignit... à faire enfin le [...]r de la question et à transformer en plan les efforts [di]spersés, tant publics que privés.

Me sera-t-il permis de constater qu'aujourd'hui [en]core on se réfère à l'étranger aux principes exposés [da]ns mon rapport ? C'est ainsi que M. Georges Zycki, [di]recteur de l'Institut polonais de collaboration avec [l']étranger, dans son récent ouvrage intitulé *La Pro[pa]gande et la raison d'Etat...* (Varsovie, éd. Hoesik, [1]936), se fonde sur les prémisses que j'avais for[m]ulées pour arriver à ses conclusions. Rendant [c]ompte de cet ouvrage, dans son numéro du [1]4 juin 1936, *l'Echo de Varsovie* rappelait que mon [«] volumineux rapport » a soulevé « de nombreux [p]roblèmes étroitement liés à la propagande dont tous [le]s pays modernes s'occupent » et que

... les considérations émises par M. Dariac sur cette [qu]estion toujours d'actualité de la propagande ont non [se]ulement intéressé les milieux compétents français, mais [on]t même eu une répercussion à l'étranger...

Conscient des possibilités de réalisation pratique de [l']exposé théorique circonstancié auquel j'avais fait [p]lace dans mon rapport, j'en tirai une proposition [d]e résolution « tendant à inviter le gouvernement [à] constituer un *Comité consultatif de l'information [n]ationale* et à rationaliser les services de contre-[p]ropagande par la création éventuelle d'un *haut [c]ommissariat des relations extra-diplomatiques* », [q]ue je déposai sur le bureau de la Chambre le [1]5 décembre 1933.

Renvoyée à la Commission des affaires étrangères, [c]ette proposition de résolution fut confiée à l'exa[m]en de M. Ernest Pezet et le rapport provisoire de [c]e dernier à ce sujet pris en considération par la [C]ommission, le 4 juillet 1934. Cette approbation de [p]rincipe fut formellement confirmée par ladite [C]ommission le 12 décembre 1934. Enfin, le 28 mars [1]935, la Commission des affaires étrangères, après [c]inq séances (dont une comportant l'audition du [m]inistre des Affaires étrangères) consacrées à l'étude [d]es divers aspects du problème, approuva à l'unani[m]ité le texte suivant qui lui était proposé par notre [c]ollègue (1) :

La Chambre des députés demande instamment au gou[v]ernement :

1° De mettre sans plus attendre à l'étude la création [d']un Conseil supérieur ou Comité d'action de l'informa[ti]on et de l'expansion françaises ;

2° D'instituer, au sein du ministère des Affaires étran[g]ères, une direction générale, organisme de coordination, [d]e direction, d'exécution et de contrôle, pour tout ce qui [t]ouche à l'information et à l'expansion françaises ;

3° D'étudier les voies et moyens de financement par [l]e système d'un crédit unique au titre des Affaires étran[g]ères, de ces créations et d'une action intensifiée d'infor[m]ation et d'expansion selon un plan d'ensemble à établir.

Cette réponse au vœu exprimé dans ma proposi[t]ion de résolution me donnait pleine satisfaction. Et [j]'aurais volontiers laissé au gouvernement et à l'ad[m]inistration le soin de préparer un texte de loi [c]onforme aux indications formulées par la Com[m]ission des affaires étrangères, me réservant seule[m]ent de suggérer éventuellement certaines retouches [p]ar voie d'amendement au cours de la discussion [d]u projet en question.

(1) Voir dans *D. C.*, t. 34, col. 670-680, un résumé du [r]apport de M. Pezet.

Mais nos collègues MM. Ernest Pezet et Gaston Riou, sans doute avec le louable dessein d'activer la réalisation d'une réforme de cette importance (1), ont déposé une proposition de loi « tendant à créer un *Conseil supérieur et une direction centrale de l'expansion et de l'information françaises à l'étranger* » qu'il ne m'appartient pas d'analyser ici, puisque cette tâche est dévolue à un rapporteur qui connaît mieux que quiconque toutes les questions touchant la politique extérieure de la France, mais qui m'incite à préciser moi-même ma pensée sous la forme de la présente proposition de loi, pour tenir compte des leçons de l'expérience qui, sur certains points de détail, m'ont conduit à modifier, en raison des événements qui se sont produits depuis trois ans, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, notre conception de l'organisation de la propagande.

Le texte que j'ai l'honneur de soumettre à vos délibérations à la suite du présent « Exposé des motifs » apporte certaines modifications à mon plan primitif, et je crois, devoir vous en expliquer les raisons. Je suivrai, pour vous les indiquer, l'ordre adopté par la Commission des affaires étrangères dans le texte de sa résolution reproduite ci-dessus et consécutive au rapport dont ma proposition avait notamment fait l'objet : je grouperai les diverses remarques qu'il paraît utile de vous signaler sous trois rubriques ayant trait d'abord à la constitution d'un Conseil supérieur ou d'un Comité consultatif, ensuite, à l'établissement, au département des Affaires Etrangères, d'un organisme de coordination de l'information et de l'expansion françaises, enfin au financement de l'intensification de notre action dans ce domaine.

Mais, au préalable, laissez-moi vous indiquer dans quel esprit j'ai été amené à « minimiser », tout au moins en apparence, mon projet primitif. On pourrait croire que la question de l'organisation de la propagande à l'étranger m'apparaît à l'heure actuelle comme moins importante qu'elle ne l'était en 1933. Il n'en est rien.

Tout au contraire. Les événements de ces derniers mois (2) ne l'ont aucunement « dévaluée ». Ainsi

(1) Il convient de noter que le département des Affaires Etrangères, sans attendre que lui soit signifiée la volonté du législateur, a, de lui-même, donné suite à un certain nombre de suggestions que j'avais formulées dans mon rapport de 1933. C'est ainsi qu'a été instituée, dans nos postes diplomatiques et consulaires à l'étranger, une immatriculation des Français et protégés français en règle avec l'autorité militaire (*J. O.*, 30 octobre 1935), mesure préliminaire indispensable au recensement des Français à l'étranger que j'avais préconisé.

En revanche, la recherche des économies à réaliser prescrites par les décrets-lois a conduit le département à rogner d'une façon regrettable les crédits affectés à certains services indispensables à la documentation de nos informations. La suppression de plusieurs analyses périodiques de presse étrangère nous apparaît comme particulièrement fâcheuse, au moment où il nous serait si utile d'être exactement renseignés sur les diverses manifestations de l'opinion publique dans le monde. Les économies de ce genre peuvent dans certains cas être néfastes. Qu'on nous permette de signaler, à ce propos, le tarif dérisoire des allocations attribuées aux traducteurs de ce service, lorsqu'ils appartiennent à des administrations autres que celle du Quai d'Orsay, par application des règlements sur les cumuls, règlements qui devraient être humanisés par un payement « aux pièces », si l'on veut continuer à bénéficier de la collaboration de travailleurs qualifiés.

(2) Je n'insisterai pas sur la rigoureuse confirmation par les faits de mes pronostics que d'aucuns trouvaient sombres à l'excès.

bien pendant la conquête de l'Ethiopie par l'Italie mussolinienne que lors de la répudiation unilatérale du pacte de Locarno par le III[e] Reich ou qu'au cours de l'horrible guerre civile qui ensanglante la noble et malheureuse Espagne, la présentation des faits par la presse et l'information de l'opinion mondiale ont joué un rôle de première importance et constitué un facteur politique essentiel d'échec ou de victoire. Il n'est point d'autarchie valable à cet égard, et l'on doit reconnaître, comme le faisait Bismarck, l'importance des impondérables. Nous le saisissons sur le vif dans ces cas particuliers. Et il ne s'agit là que d'un des aspects de la question : l'aspect journalistique.

Comme le remarquait très justement le sagace professeur au Collège de France, M. Bernard Fay, dans sa lucide étude sur la formation des idéaux démocratiques en Amérique (*La révolution intellectuelle au* XVIII[e] *siècle*) :

.... La lutte autour des idées est plus âpre, aujourd'hui, qu'elle ne le fut jamais, et... jamais les hommes ne se sont comportés d'une façon qui manifestât plus nettement leur foi en la puissance créatrice des idées ; qu'il s'agisse de Mussolini... de la Russie soviétique ou de la République française... tous les gouvernements... sont prêts à tout sacrifier à la propagande idéologique. Quelque minée que soit la Russie, elle trouve toujours assez d'argent pour en consacrer à la diffusion de ses idées.

Jamais l'idée, poursuit le même auteur, n'est une matière indifférente et inerte :

Nous vivons à l'âge de la propagande. Nul Etat ne saurait durer s'il ne se défend à l'intérieur et à l'extérieur, grâce à des procédés compliqués et coûteux qui lui procurent la bonne volonté ou la tolérance des esprits. Chaque gouvernement, chaque religion, chaque classe sociale est le centre d'une bataille intellectuelle, et les marchands eux-mêmes ont reconnu l'importance de l'idée. La grande invention commerciale et industrielle du Nouveau Monde ne fut ni la méthode Taylor ni la production en masse de M. Ford, ce fut le rôle joué par la propagande que l'on nomme « réclame » dans le domaine économique.

La propagande arrive à modifier l'aspect des faits dans les esprits au point de les transformer. La misère du peuple russe depuis l'instauration des Soviets n'est plus la misère d'une longue décadence tsariste, c'est la souffrance glorieuse de l'enfantement d'une ère nouvelle. En temps de crise économique, d'ailleurs, tous les gouvernements s'efforcent d'éveiller l'optimisme, non point tant pour « dorer la pilule » que pour créer psychologiquement une mystique d'idées-forces toniques. Les idées que l'on fait habilement vibrer surexcitent l'émotivité des foules, comme celle des individus. Les plus nuancées, les plus exactes pour les esprits déliés ne sont point d'ailleurs celles qui rencontrent le plus d'écho :

La qualité sociale d'une idée est toute différente de sa valeur intrinsèque... Les idées qui représentent un choix bien défini et très limité dans le réel ont quelque chose de rebutant pour l'homme ordinaire : il les trouve sèches. Les idées, au contraire, qui ont gardé du flou, qui flattent les désirs humains et les orientent sans les trop endiguer ont un pouvoir de diffusion... supérieur. (*Ibid.*)

Je ne puis étaler ici la vaste documentation rassemblée par moi sur le développement de la propagande dans les principaux Etats du globe. Qu'il me suffise de renvoyer à ce sujet non seulement à mon rapport de 1933 mais aussi aux « Annexes » de celui de 1935. Partout les méthodes de propagande auxquelles ont recours les gouvernements étrangers ne font que se renforcer. Il n'y a qu'en France qu'une stagnation générale persiste à se manifester. On a pu malheureusement, aux récents jeux olympiques de Berlin, noter un nouvel exemple de la carence de nos efforts à cet égard.

Cette stagnation s'explique, d'ailleurs, assez bien par le fait que toute propagande présuppose une foi et que nous semblons traverser une période de notre histoire fertile en contradictions internes. Le « climat », comme on dit maintenant, ne paraît pas spécialement propice, en l'espèce, aux tentatives d'expansion de notre culture et de nos idées.

Une propagande idéale impliquerait de profondes réformes de notre individualisme invétéré et de nos travers traditionnels, de nos méthodes empiriques et de notre bureaucratie.

Un véritable remembrement administratif serait donc nécessaire, car tout se tient et l'ordre général conditionne la réalisation de la moindre amélioration partielle.

Mais il importe, à l'heure actuelle, de limiter nos objectifs. Une propagande digne de la France doit être sereine et les passions qui nous agitent présentement risqueraient de donner de nous une image inexacte au monde. Je ne conçois pas pour ma part — et je partage en cela le respect que Maurice Barrès portait à toutes les « familles spirituelles » de la France — que le sectarisme puisse constituer un article d'exportation. Dans ces conditions, mieux vaut sans doute se borner à préserver les activités existantes et réserver pour l'avenir les constructions grandioses d'une propagande promue à la dignité de département ministériel. Ce qui me paraît donc devoir s'imposer pour l'instant serait non pas de pratiquer une fusion des divers organes de la propagande, œuvre assez malaisée d'ailleurs, mais d'assurer efficacement leur liaison étroite.

Le tourisme par exemple devrait, dans une organisation rationnelle de la propagande, être étroitement rattaché à l'organisme central. Le thermalisme de même. Or, les cloisons étanches établies entre administrations différentes ne peuvent que prolonger la fâcheuse anarchie, sous le signe de laquelle des activités toujours centrifuges et désordonnées, souvent malencontreuses, engloutissent à l'aveuglette tant de crédits publics ou privés.

Nous ne pouvons envisager dans le moment actuel sans une mise au point préliminaire de notre doctrine et de nos méthodes la création d'un ministère de la Propagande, à l'instar de l'Allemagne et de l'Italie. Soyons donc plus modestes.

a) Conseil supérieur.

Le titre de « Conseil supérieur » pour désigner un collège destiné au contrôle et au perfectionnement d'activités nationales déterminées a été singulièrement démonétisé. J'avais songé primitivement à baptiser l'organisme auquel nous pensons, « Conseil supérieur », par analogie avec le Conseil supérieur de la Défense nationale. Sans avoir la prétention de s'apparenter à ce grand Conseil, d'une importance vitale pour la nation, le Conseil supérieur de l'information aurait pu tirer avantage de ce rappel, par son appellation, de son devancier, de son aîné. Leur similitude de nom aurait créé entre eux une sorte de lien. Et cela se serait justifié, car le Conseil dont il s'agit constituerait lui aussi un rouage essentiel de l'Etat.

J'avais indiqué dans ma proposition de résolution un certain nombre de ces conseils. Sans vouloir en dresser une liste complète, dont on pourrait

chercher les éléments dans l'intéressante étude de . Gilbert Dauphin sur *les assemblées consultatives nctionnant auprès de divers ministères* ou dans lle de M. Jean Cahen-Salvador sur *la représentaon des intérêts et les services publics*, je rapllerai, parmi ces conseils, les principaux. En voici liste :

Conseils supérieurs de l'agriculture, de l'air, de assistance publique, des assurances sociales, des eaux-arts, des chemins de fer, de la défense natioale, de l'enseignement technique, de la France 'outre-mer, du génie rural, de la guerre, des habitions à bon marché, de l'hygiène publique, de instruction publique, de la marine, de la mutuaté, des postes et télégraphes, des recherches scienfiques et agronomiques, des sociétés de secours muls, de statistique, de tourisme, des transports ériens, du travail, des travaux publics, etc.

Je n'entrerai point dans le détail des attributions e chacun de ces conseils et des résultats obtenus ar eux. Institués, le plus souvent, par simples écrets, ils donnent des avis dont s'inspirent les inistres et que ces derniers, parfois, sollicitent, ar les membres de ces collèges se recrutent parmi es personnalités de compétence indiscutable et onstituent des aréopages d'élite représentant les orces vives du pays.

La collaboration de ces organismes à l'œuvre gislative s'est avérée, dans bien des cas, extrêmeent féconde. Aussi augurons-nous le meilleur résult de la création que nous avons pris naguère l'iniative de proposer. Et je crois que nous serons tous 'accord pour en souhaiter la prompte réalisation.

La question de dénomination est d'ailleurs assez econdaire. Peu importe le mot, pourvu qu'on crée chose. J'avais préconisé primitivement dans mon apport de 1933 l'expression « Conseil supérieur ». lais désireux de ne point choquer les scrupules, ni e heurter les susceptibilités des services du Quai 'Orsay, à la conscience desquels il me plaît de endre hommage et dont la bonne volonté ne sauit être mise en doute, je ne fis aucune difficulté e transformer dans ma proposition de résolution u 15 décembre 1933 l'appellation précitée qui me araissait cependant très adéquate et de lui substiuer celle de « Comité consultatif de l'information ationale », Comité dont l'utilité ne saurait vraiment ujourd'hui être contestée. Cet organisme aurait, en ffet, pour mission de stimuler les initiatives privées serait de nature, comme le Conseil national écoomique lui-même, à renforcer l'autorité et l'action u gouvernement dans un domaine dont l'imporance ne peut nous échapper.

Dans ma pensée, ce comité consultatif devrait être omposé de parlementaires, de professeurs, d'écriains, de savants et de journalistes spécialisés dans questions de politique extérieure et aurait pour ut de combattre, à l'étranger, la propagande qui t faite contre la France.

A cet effet, il aurait pour mission principale de édiger des tracts conçus suivant les circonstances u moment et la mentalité de chaque pays, afin de épondre aux attaques dirigées contre la France et 'informer, en toute impartialité, le public étranger ar certains organes de presse comme aussi par la ollaboration de certaines personnalités.

Il va sans dire que le Comité devrait avoir des orrespondants dans chacun des Etats dont il conendrait d'éclairer l'opinion, en chargeant de mison des spécialistes qualifiés connaissant à fond les ays où ils seraient délégués et qui auraient à prendre contact avec les élites étrangères afin de les mieux informer, et à tenir compte des *desiderata* formulés par nos compatriotes résidant à l'étranger.

Notre collègue M. Ernest Pezet avait publié en annexe à son rapport du 28 mars 1935 la liste des principaux organismes publics ou privés d'expansion française à coordonner. Il suffirait de la compléter, en y ajoutant, par exemple, le « Rapprochement universitaire » et d'établir un contact permanent avec les plus importants d'entre eux (1).

b) Haut commissariat.

La Commission des affaires étrangères préconise, en dehors de la création d'un Conseil supérieur consultatif, l'institution au sein du ministère des Affaires étrangères, d'une direction générale, organisme de coordination, de direction, d'exécution et de contrôle, pour tout ce qui touche à l'information et à l'expansion françaises.

On ne saurait mieux définir les attributions et le caractère de l'organisme central qu'il convient d'instituer d'urgence, en raison des circonstances, et dont nul ne conteste l'utilité.

Mais sur ce point j'ai le regret de ne pas me trouver pleinement d'accord avec les rédacteurs du texte en question. Je préférerais, en effet, très nettement, pour raison d'opportunité, la formule d'un haut commissariat à celle d'une direction générale administrative. Et voici pourquoi.

Pour des motifs d'ordre intérieur, il est douteux que le département des Affaires étrangères, si imprégné des traditions de la carrière, si respectueux de la hiérarchie, puisse accepter bénévolement l'institution dans son sein d'une direction générale, qui placerait administrativement le directeur des affaires politiques et commerciales dans une position inférieure à celle qu'occuperait son collègue chargé des services se rattachant à la propagande. D'autre part, les attributions du secrétariat général comprenant, dans le moment actuel, le service des œuvres françaises à l'étranger, à l'exclusion du service d'information et de presse, devraient elles-mêmes être modifiées.

Tout au contraire, la création d'un haut commissariat telle que l'a préconisée jadis l'Association des écrivains combattants dans un rapport au ministre des Affaires étrangères serait justifiée, semble-t-il, par la nécessité de grouper, dans un cadre semi-autonome, les organes administratifs existant dans divers départements ministériels et permettrait ainsi de réaliser, avec toute l'autorité désirable, une coordination des efforts et une unité d'action reconnues aujourd'hui nécessaires.

Il est hors de doute, d'autre part, que ce haut commissariat, en mettant par définition son titulaire à l'abri des fluctuations de la politique, présenterait des garanties de stabilité indispensables pour une action continue et ordonnée.

Les services dont il aurait la gestion seraient essentiellement celui des œuvres à l'étranger et celui d'information et de presse. Sans doute conviendrait-il de créer au début un bureau d'études qui serait

(1) Je crois savoir que le gouvernement a l'intention de constituer avant la rentrée des Chambres une « Commission interministérielle de l'information française à l'étranger » et de la faire présider par un ministre d'Etat. Cette initiative est des plus louables. Nous voulons espérer que les travaux de la Commission dont il s'agit seront poursuivis avec diligence et aboutiront à des propositions concrètes s'inspirant de l'intérêt général.

chargé : 1° D'intensifier les liaisons entre le Quai d'Orsay et les autres ministères sur le plan de l'information et des relations extra-diplomatiques ; 2° d'élaborer, en rassemblant à cet effet une documentation appropriée sur l'activité des propagandes étrangères comme sur les possibilités et modalités d'extension de notre action à l'étranger, un plan méthodique de centralisation et d'intensification progressives de notre activité dans le domaine qui nous intéresse.

Il devrait être tiré parti, en outre, de l'expérience réalisée jadis par Philippe Berthelot lorsqu'il créa, pendant la guerre, la Maison de la presse de la rue François-Ier, qui devint plus tard, sous le ministère Clemenceau, le *commissariat général de l'information* et qui eut à sa tête notre ancien ambassadeur à Bruxelles, M. Klobukowski. Cet organisme, qui rendit de grands services à la cause française, avait groupé nombre de collaborateurs n'appartenant pas à la carrière et qui se sont dispersés depuis, mais qui pourraient peut-être parfois faire profiter de nouvelles équipes des enseignements de leurs tentatives passées. Plusieurs de ces anciens chargés de missions sont, notons-le, des spécialistes connaissant admirablement tels ou tels pays étrangers.

Le précédent existe. Rien ne s'oppose à la résurrection d'un organisme dont le Quai d'Orsay, sous l'empire de la nécessité, s'était accommodé et qui pourrait de nouveau constituer pour ainsi dire le noyau d'une éventuelle mobilisation des compétences utilisables, recrutées dans le monde du journalisme, de la littérature, des arts et des sciences, en vue d'assurer au mieux nos relations extra-diplomatiques avec l'étranger.

c) Financement.

Soulignant avec beaucoup de raison la disproportion formidable des crédits alloués pour la construction et la mise en service du super-paquebot *Normandie*, d'une part (800 millions, plus 91 500 000 francs par an pour le service des emprunts contractés à ce titre), et des crédits alloués, d'autre part, aux diverses administrations responsables de la protection de nos intérêts culturels à l'étranger (crédits ne dépassant pas 70 millions et qui, pour le seul département des Affaires étrangères, ont été réduits, depuis un an, de plus de 8 millions), notre collègue, M. Ernest Pezet, déplorait la situation de parent pauvre réservée à notre action extérieure dans le domaine de l'information et préconisait, à juste titre, une augmentation des moyens financiers mis à la disposition de celle-ci.

Mais le remède proposé par l'honorable rapporteur pour mettre fin à cette fâcheuse disparité nous semble des plus critiquables et nous ne croyons pas pouvoir nous rallier à ses conclusions.

Il nous proposait, en effet, dans son rapport du 28 mars 1935, pour financer le budget de l'information et de l'expansion française, d'opérer sous forme d'un pourcentage de retenue appliqué à l'ensemble du budget de la « Maison de France », soit 0 fr. 25 ou 0 fr. 50 par mille, ce qui donnerait un supplément de ressources de 10 millions 500 000 francs ou de 21 millions environ, dont profiterait notre propagande. Et dans la proposition de loi qu'il a déposée le 6 juin 1936, de concert avec notre collègue M. Gaston Riou, il préconise encore cette méthode publicitaire, qui convient peut-être à des entreprises privées, mais qui risquerait, sur le plan budgétaire (même en acceptant l'image à la mode de la « Firme France »), de créer un précédent fâcheux.

Les centimes additionnels, les droits de statistique, les taxes prélevées à l'importation pour couvrir les frais de notre représentation commerciale à l'étranger, voire les taxes de séjour dans les stations thermales sont des expédients et constituent des moyens empiriques qu'on ne saurait généraliser sans inconvénients graves. L'adoption systématique de pareilles méthodes ne serait pas conforme aux principes d'une saine orthodoxie financière et c'est pourquoi nous ne saurions nous y rallier.

Aussi bien, convient-il d'ailleurs de constater que les dotations budgétaires actuelles n'auraient pas à être majorées considérablement pour répondre aux besoins légitimes d'un haut commissariat, tel que nous le concevons, c'est-à-dire sans orgueilleux fronton, ayant pour tâche immédiate de coordonner et de rationaliser, et pour objectif ultérieur, l'élaboration réfléchie d'un système méthodique et centralisé d'intensification de notre information nationale. Les augmentations de certains crédits déterminés, lorsqu'elles apparaîtraient motivées, pourraient, cela va de soi, être prises d'ores et déjà en considération au cours de l'examen et de la discussion du prochain budget.

Le traitement du haut commissaire et les indemnités normalement attribuées aux membres de son cabinet feraient l'objet d'une inscription spéciale à la section du budget des Affaires étrangères consacrée au haut-commissariat.

Un crédit analogue à celui qui a été prévu pour rétribuer les chargés de mission détachés par divers administrations auprès du secrétariat général de la présidence du Conseil pourrait, en outre, être affecté à ce chapitre, pour couvrir les dépenses des missions indispensables confiées par le ministre au titulaire du haut commissariat.

J'ai en conséquence l'honneur, comme conclusion aux considérations exposées plus haut, de soumettre à votre approbation la proposition de loi suivante :

PROPOSITION DE LOI

ART. 1er. — Il est créé, au département des Affaires étrangères, un haut commissariat de l'information nationale et des œuvres françaises à l'étranger.

ART. 2. — Ce haut commissariat groupera les services du Département des Affaires étrangères chargés de l'information et des œuvres et aura pour mission de coordonner, dans ce domaine, l'action des divers départements ministériels intéressés.

ART. 3. — Un Comité consultatif permanent de l'information nationale et des œuvres françaises à l'étranger sera constitué pour assister dans sa tâche le haut commissariat.

ART. 4. — Un règlement d'administration publique précisera les attributions du haut commissariat, dont le financement devra être couvert par les ressources budgétaires, et fixera la composition du Comité consultatif mentionné à l'article 3.

Un siècle à Notre-Dame des Victoires, par FRANÇOIS VEUILLOT, lettre-préface de M. le chanoine JOURDAIN, curé de Notre-Dame des Victoires. — Un vol. 19 × 12 cm. illustré de 188 pages. Prix, 10 francs. Editions R. Bauer, Paris. 1936.

Le retour à l'Evangile. Unique salut de la civilisation, par L. CRISTIANI. — Un vol. 19 × 12 cm. de 290 pages. Prix, 12 francs. Emmanuel Vitte, Lyon, Paris. 1936.

Mater Misericordiae, par D. LALLEMENT. — Un vol. 20 × 16 cm. de 144 pages. 16e *Cahier de la Vierge*. Prix, 10 francs. Editions du Cerf, Juvisy. 1936.

ÉPHÉMÉRIDES

Lundi 16 novembre 1936.

France. — D. (min. P. T. T.) portant création de télé-mmes (à 3 fr. ou 3 fr. 50 les 15 mots) (J. O., 11. 36). — Ouverture de la deuxième session des Con-ls généraux.

— *Amiens :* Mort du Dr Victor Pauchet, né à Amiens 1869, prof. à l'Ecole de médecine de Paris, créa un ntre chirurgical à Amiens, dirigea une ambulance de irurgie au début de la guerre, chirurgien de l'hôpital nt-Joseph et de la clinique de la rue de Turin à Paris ; teur de *Le chemin du bonheur,* 1929 ; *L'enfant, sa éparation à la vie,* 1929 ; *Restez jeunes ; La pratique rurgicale illustrée ; L'anesthésie régionale ; La trans-sion du sang ; Deux leçons sur l'ulcère gastrique et odénal ; Chirurgie de la prostate ; La constipation ; natomie en poche ; La gastro-entérostomie ; Cancer stomac ; Ulcères de l'estomac et du duodénum ; Atlas la chirurgie de l'estomac ; Chirurgie des voies biliaires ; érapeutique chirurgicale ; Soyez optimistes,* 1933.

— *Lyon :* Mort de S. Em. le card. Louis-Joseph urin, né à La Ciotat le 15. 2. 59, études au Séminaire nçais à Rome, prof. à l'Institut Belzunce, curé de la strousse, vicaire à Saint-Vincent de Paul, aumônier du cée de Marseille, 1890, curé de Sainte-Anne, 1895, de inte-Marguerite, 1899, de Saint-Michel, 1905, de Saint-arles et vicaire général, 1906, recteur de N.-D. de la rde 1909, élu év. de Grenoble, 1. 9. 11, promu archev. on et primat des Gaules, 2. 12. 16, créé cardinal-prêtre, ec le titre de la Trinité des Monts, 4. 12. 16, adminis-ateur apostol. de Langres, 26. 11. 18, légat pontifical la consécration de la basilique Saint-Martin à Tours, 7. 25, au couronnement de N.-D. de la Garde à Mar-ille, juin 1931, grand-officier de l'Ordre de la Couronne Belgique, 9. 8. 19.

— *Paris :* Mort du général Meullé-Desjardins, né Beauvais le 6. 8. 75, anc. élève de Saint-Cyr et de cole supérieure de guerre, capitaine en 1914, chef de taillon, dans les services d'état-major de la Xe armée, it partie de la mission du général Nollet, commandant 23e tirailleurs à l'armée du Rhin, campagne au Maroc, of à l'Ecole de guerre, chef d'état-major du général eygand, commandant de la 25e division et de la région à Orléans, membre du Conseil supérieur de la erre, septembre 1936.

— *Saint-Chamas :* Explosion d'un atelier de la pou-erie nationale ; 54 morts, plus de 150 blessés.

Italie. — *Rome :* Le prince Gian Giacomo Borghese nommé président de la province romaine.

Mongolie intérieure. — Les troupes mongoles et ndchoues qui avaient envahi la province de Suei-Yuan nt refoulées dans le Chahar.

Norvège. — *Oslo :* M. Adolf Indrebeo, min. des nances, donne sa démission ; il est remplacé par Bergsvik, min. des Affaires sociales, dont le porte-uille est confié à M. Oscar Torp, président du parti availliste.

Russie. — *Moscou :* Un incendie dévaste les locaux ministratifs du commissariat du peuple aux fabrications guerre ; nombreuses arrestations.

Turquie. — *Ankara :* Le Dr Hjalmar Schacht, min. de conomie du Reich, confère avec les ministres turcs sur questions commerciales intéressant les deux pays -19 nov.).

Mardi 17 novembre.

France. — D. (min. Commerce) fixant les conditions pplicat. de la loi du 22. 8. 36 tendant à étendre le amp d'application du système de l'assurance-crédit Etat (J. O., 18. 11. 36). — Décrets (min. Travail) déter-inant les modalités d'application de la loi du 21. 6. 36 ce qui concerne la durée du travail dans les industries Bâtiment et des travaux publics et la fabrication des atériaux de construction, dans les industries textiles, ns les exploitations souterraines de minerais de fer et tres minerais métalliques ainsi que dans les mines sou-raines d'asphalte, dans les services du jour des exploi-ions souterraines de minerais de fer et dans les bou-langeries du département de Seine-et-Marne (J. O., 18. 11. 36 ; *rectificatif,* J. O., 20. 11. 36). — Accord franco-portugais ayant pour objet de faciliter le dévelop-pement de l'aviation commerciale en Afrique, conclu par échange de lettres (J. O., 5. 12. 36).

— *Lille :* Suicide de Roger Salengro, né à Lille le 30. 5. 90, études au collège Jean-Bart à Dunkerque, au lycée Faidherbe à Lille, au lycée Lakanal à Paris et à la Faculté des lettres, adhéra à la section socialiste de Lille, cycliste au 233e régiment d'infanterie, fait prisonnier le 7. 10. 15, acquitté de l'accusation de désertion, 20. 1. 16, cons. municipal de Lille, 1919, maire de Lille, 1925, député de Lille depuis le 29. 4. 28, S. F. I. O., min. de l'Intérieur, 4. 6. 36.

— *Paris :* Congrès annuel de la Fédération gymnas-tique et sportive des patronages de France (17-18 nov.), sous la présid. de M. François Hébrard ; rapports sur la loterie fédérale, la Commission de musique de France, l'utilisation des loisirs, l'éducation physique et les sports, l'éducation physique obligatoire, les relations de la Fédé-ration avec les Sociétés de préparation militaire non affi-liées à la F. G. S. P. F., la préparation militaire devant la conscience chrétienne. — Le prix Albert-Ier de Monaco, d'une valeur de 100 000 francs, est décerné à M. Fernand Hollweck, prof. à l'Institut du radium et maître de recherches scientifiques, constructeur d'un gravimètre et auteur de travaux sur les rayons X ; le prix Le Conte de 50 000 francs est attribué à M. Julien Costantin, membre de l'Acad. des sciences, 1912, et de l'Acad. d'agriculture ; auteur de travaux sur la culture de la pomme de terre.

Grèce. — *Athènes :* Mort d'Alexandre Papanastasiou, né à Tripoli en 1876, député, 1910, gouverneur des îles Ioniennes, min. des Communications, 1917, fondateur de l'Union républicaine, 1922, provoqua la chute de la royauté et la proclamation de la République, dont il fut le pre-mier président du Conseil, 1924, fonda le groupe ouvrier et paysan, min. de l'Agriculture, 1928, président du Congrès de la paix à Athènes, 1929, de la Conférence balkanique, 1930, prés. du Conseil pendant quarante-huit heures, 1932, min. des Communications, 1933, combattit le mouvement promonarchique.

Suisse. — *Soleure :* Le Chapitre du diocèse élit comme évêque de Bâle et Lugano M. l'abbé Franz von Streng né à Sirnach le 27. 2. 84, curé de Sainte-Claire à Bâle.

Mercredi 18 novembre.

France. — *Paris :* Mort de Julien Costantin, né à Paris en 1857, anc. élève de l'Ecole normale supérieure, titu-laire de la chaire de culture au Muséum d'histoire natu-relle, membre de l'Acad. des sciences, section de bota-nique, 1912, et de l'Acad. d'agriculture, section d'histoire naturelle agricole, novembre 1923 ; auteur de travaux sur l'application des études expérimentales à la morphologie des végétaux inférieurs, la germination des champignons de couche, les fausses tubercules attribuables à des cham-pignons, les méthodes de culture applicables aux plantes de nos colonies et à leur utilisation. — Mort du général Emilien-Louis-Victor Cordonnier, né à Surgy le 23. 3. 58, élève de Saint-Cyr, prof. du cours d'art et d'histoire mili-taires à l'Ecole supérieure de guerre, général de brigade, 1913, commandant d'une brigade de couverture dans la région de Briey, 1914, général de division, 1915, com-mandant de l'armée française en Macédoine, sous les ordres du général Sarrail, 1915, évacué pour raison de santé, 1916, passa au cadre de réserve ; auteur d'ouvrages militaires tirés de ses souvenirs de la grande guerre.

Allemagne. — *Berlin :* Le gouvernement reconnaît le gouvernement de Burgos et rappelle son chargé d'affaires, qui se trouve actuellement à Alicante.

Belgique. — *Bruxelles :* Le Directoire du Bloc catho-lique belge (Parti catholique social et Katholieke Vlaamsche Volkspartij) précise les positions du nouveau parti et dis-sipe certaines équivoques.

Etats-Unis. — *Washington :* M. Ryxford G. Tugwell, sous-secrét. d'Etat à l'Agriculture, donne sa démission.

Italie. — *Rome :* Le gouvernement fasciste reconnaît le gouvernement du général Francisco Franco et rappelle la représentation diplomatique actuelle. — Réunion du grand Conseil fasciste (18-19 novembre) ; décide de paci-fier l'Empire, d'accélérer la préparation militaire de la nation, d'atteindre l'autonomie économique, de discipliner

l'économie, et relève avec satisfaction la collaboration efficace avec l'Allemagne, l'Autriche et la Hongrie.

MONGOLIE INTÉRIEURE. — *Taolin :* Des troupes mongolo-mandchoues attaquent la ville.

Jeudi 19 novembre.

FRANCE. — *Paris :* M. Yrech Chatelain, ambass. d'Haïti, remet ses lettres de créance au président A. Lebrun.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Le Dr Guido Schmidt, secrét. d'Etat autrichien aux Aff. étr., confère avec le Führer-chancelier A. Hitler, le baron von Neurath, M. Meissner, secrétaire d'Etat, sur tous les problèmes actuels concernant les deux Etats ; ils décident d'accroître le trafic commercial réciproque, étudient la question du financement du tourisme des sports d'hiver à destination de l'Autriche et déclarent que l'accord du 11. 7. 36 est de nature à apporter une contribution importante au maintien de la paix (19-20 novembre).

AUTRICHE. — *Vienne :* Grande « réunion de fête » du parti légitimiste à l'occasion du 24e anniversaire de la naissance du prétendant, l'archiduc Othon de Habsbourg.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Le gouvernement adresse aux puissances intéressées une nouvelle note sur la conférence locarnienne projetée.

IRAK. — *Bagdad :* Le Dr Hjalmar Schacht, min. de l'Economie du Reich, s'entretient avec les autorités compétents des questions économiques intéressant les deux pays.

MONGOLIE INTÉRIEURE. — *Pailingmiao :* Le prince Teh Wang proclame officiellement l'indépendance de la Mongolie intérieure et affirme son intention de conquérir les cinq districts du Suei-Yuan-Oriental.

Vendredi 20 novembre.

FRANCE. — Circ. (min. Santé publ.) relative à l'applicat. des lois sociales aux pupilles de l'assistance publique (*J. O.*, 22. 11. 36 ; *rectificatif*, *J. O.*, 28. 11. 36).

— *Lille :* Grève générale de la métallurgie dans la région lilloise ; les métallurgistes exigent l'application des quarante heures sans diminution de salaires, une augmentation de 15 % et la neutralisation des usines.

— *Paris :* Triduum d'action de grâces pour célébrer le premier centenaire de la Société de Marie, fondée en 1836 par le R. P. Jean-Claude Collin (20-22 novembre). — VIIe Congrès national de la Ligue internationale contre l'antisémitisme, section française (20-22 nov.), réunissant 300 délégués ; discute des rapports moral et financier, de l'action internat. contre l'hitlérisme et du rapport sur la doctrine. — Mort d'Arthème Fayard, âgé de 66 ans, éditeur ; lança la collection des « Meilleurs livres » à 10 centimes, la « Modern-Bibliothèque » à 95 centimes, les « Œuvres libres » à 7 francs, le « Livre de demain » à 3 fr. 50 ; fonda *Candide*, hebdomadaire parisien et littéraire, 1924 ; *Ric et Rac*, journal pour tous, 1929 ; *Je suis partout*, hebdomadaire de la vie mondiale, 1930 ; présida aux destinées d'*Excelsior* pendant quelques mois de la grande guerre.

ALLEMAGNE. — *Lubeck :* Le sous-marin *U-18* coule dans la baie à la suite d'une collision ; 8 morts.

BELGIQUE. — *Bruxelles :* M. Ossorio y Gallardo, ambass. d'Espagne, remet ses lettres de créance au roi Léopold III.

CHINE. — *Changli* (Hopei) : Des mutins militaires chinois enlèvent cinq officiers et dix civils japonais.

ESPAGNE. — *Alicante :* M. José Antonio Primo de Rivera, chef des phalangistes espagnols, est fusillé.

GRANDE-BRETAGNE. — *Leamington :* Discours de M. Anthony Eden, min. des Aff. étrangères, à ses électeurs : le gouvernement ne reconnaît pas le général Francisco Franco ; il reste fidèle à la politique de non-intervention et à ses engagements envers la France et la Belgique si celles-ci étaient attaquées.

— *Londres :* Le gouvernement demande aux autorités de Burgos des précisions touchant la garantie de certains mouillages dans la région du port de Barcelone, en cas de blocus de la base navale ; le quartier général des nationaux répond le 21 novembre qu'aucune zone de sécurité ne sera garantie à Barcelone quand le port sera bombardé.

IRAN. — *Téhéran :* Visite du Dr H. Schacht, min. de l'Economie du Reich, aux ministres des Aff. étr. et des Finances, aux directeurs de la Banque nationale et au président de la Chambre.

ITALIE. — *Sinigo :* Explosion dans une poudrière ; 42 morts, 21 blessés.

JAPON. — *Osaruzawa :* Rupture du barrage du réservoi de la mine de cuivre ; 732 morts, 113 blessés, 313 maison détruites.

Samedi 21 novembre.

FRANCE. — *Angers :* Un incendie détruit un grand maga sin et 37 maisons ; un mort, 15 blessés, plus de 30 mil lions de dégâts.

POLOGNE. — Journées de propagande coloniale (21-23 no vembre) faisant ressortir que la Pologne est surpeuplé et manque de matières premières.

RUSSIE. — Trois ouvriers allemands sont arrêtés Karkow et un contremaître allemand à Kazakstan. — E Carélie, 150 personnes accusées de complot révolution naire sont fusillées.

Dimanche 22 novembre.

FRANCE. — *Besançon :* M. Jean Fabry, anc. député, d l'Union nationale républicaine, est élu sénateur du Doub par 593 voix contre 208 à M. Emile Bainier, radical-soc. et 122 à M. Armand Bermont, S. F. I. O., en remplace ment de Gaston Japy, décédé le 3. 9. 36.

— *Lille :* Aux funérailles de Roger Salengro, min. d l'Intérieur, discours de M. L. Blum, qui annonce des me sures contre la presse.

— *Paris :* Entre la place de la Bastille et la place d la Nation, manifestation organisée par le Comité nationa du Rassemblement populaire, à l'occasion des obsèque de Roger Salengro.

GRÈCE. — *Athènes :* Premier Congrès théologique ortho doxe (22 novembre-3 décembre) ; assigne un double bu à la mission apostolique des Eglises : à l'Intérieur, lutte contre l'action antisociale, surtout contre le communisme à l'extérieur, créer des Eglises pour la propagation de l foi.

RUSSIE. — *Novosibirsk :* L'ingénieur des mines Stickling ressortissant allemand, accusé d'espionnage, d'actes terro ristes et de l'organisation d'activités hostiles à l'Etat, es condamné à mort, ainsi que huit Russes co-inculpés.

TURQUIE. — *Ankara :* Décret abolissant tous les contin gentements sur les importations en Turquie à partir d 1. 1. 37 et les remplaçant par un nouveau régime d'im portations favorisant l'entrée des principales matières pre mières dont manque l'industrie.

YOUGOSLAVIE. — Elections municipales de la banovin de Zeta ; succès de l'Union radicale yougoslave.

Lundi 23 novembre.

FRANCE. — *Paris :* Mort de Jules Gautier, né à Stras bourg le 18. 3. 56, études à Strasbourg et à l'Ecole nor male supérieure, prof. aux lycées du Mans, de Rennes, d Reims, aux lycées Michelet et Voltaire à Paris, inspecteu de l'Académie de Paris, inspecteur général de l'instructio publique, directeur du Cabinet du min. de l'Instructio publ., directeur de l'enseignement secondaire, directeu de la censure, 1916, conseiller d'Etat, prés. de la Confé dération nationale des associations agricoles.

ALLEMAGNE. — *Berlin :* Le gouvernement adhère au pro tocole d'humanisation de la guerre sous-marine prévu pa le traité naval de Londres.

AUTRICHE. — *Vienne :* Conférence des évêques autri chiens (23-26 nov.), sous la présid. du card. Théodor Innitzer ; discute de toutes les questions d'actualité.

ESPAGNE. — *Carthagène :* Un sous-marin endommage l croiseur gouvernemental *Cervantes*.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* A la Chambre des Com munes, M. A. Eden confirme le maintien de la neutralit du gouvernement dans les affaires d'Espagne, ne recon naissant à aucun des deux adversaires la qualité de belli gérant.

ITALIE. — *Rome :* Second Congrès thomiste internat (23-28 novembre) ; rapports sur la connaissance humaine en particulier sur le critérium de la vérité, sur les ques tions communes à la philosophie et à la science, su la constitution des corps, sur les principes de la vie orga nique, sur les récentes découvertes de la psychologi expérimentale, sur les rapports entre la philosophie et l religion.

Pays-Bas. — *La Haye :* Adhésion du gouvernement l'accord monétaire franco-anglo-américain du 25. 9. 36.
Suède. — *Stockholm :* Le prix Nobel de la paix pour 35 est attribué à M. Carl von Ossietzky (né à Hambourg 2. 10. 87, études à l'Univ. de Hambourg, collaborateur la revue *Marz*, de Munich, fonda *Die Weltbuehne* à mbourg, s'opposa au militarisme grandissant, condamné dix-huit mois de prison par la Haute-Cour de Leipzig 23. 11. 31, gracié le 24. 12. 32, en prison préventive 28. 2. 33, libéré pour raison de santé) ; le prix Nobel la paix pour 1936 est décerné à M. Carlos Saavedra mas (né en 1880, études à l'Univ. de Buenos-Aires, avo-, prof. de sociologie à l'Univ. de Buenos-Aires, anc. outé et président de la Commission du budget de la ambre, anc. min. de la Justice et de l'Education pu-que, min. des Aff. étr. depuis 1932, prés. de l'Assem-e S. D. N., 1936, prés. de la Conférence de la paix Chaco ; auteur de *Les salaires dans la République gentine ; Les réformes organiques de l'enseignement blic ; Les chemins de fer devant la législation argen-e ; Les caisses d'assistance sociale*).
Suisse. — *Berne :* Le gouvernement adhère à la décla-ion franco-anglo-américaine du 25. 9. 36 relative à un cord monétaire.
— *Genève :* Le négus adresse au secrétariat S. D. N. e lettre protestant contre la reconnaissance par l'Au-che et la Hongrie de l'occupation italienne du terri-re éthiopien.

Mardi 24 novembre.

France. — D. (prés. du Conseil) nommant M. Max rmoy min. de l'Intérieur, en remplacement de Roger lengro, décédé le 17. 11. 36 (*J. O.*, 25. 11. 36). — rc. (min. Santé publ.) concernant la coordination des vices et institutions d'hygiène et d'assistance sociales O., 25. 11. 36 ; *rectificatif, J. O.*, 28. 11. 36).
— *Paris :* XXIIIe Congrès de l'Union des intérêts onomiques (24-25 novembre), sous la présidence de Ernest Billiet ; étudie le plan de réformes concernant commerce de détail et la hausse des prix ; émet un eu approuvant le principe de la taxe unique en rem-cement de la taxe sur le chiffre d'affaires, se prononce ur l'adoption de mesures de protection contre les con-rrences illégitimes : camions-bazars, prix unique, etc., mande la compression des dépenses publiques et une litique d'ordre et d'autorité.
Allemagne. — *Berlin :* IVe Congrès continental de la blicité (24-28 novembre), réunissant près de 800 délé-és de 24 nations ; il supprime les articles des statuts sant que seules pouvaient être membres de la section l'Association continentale de la publicité les associations publicité d'Etats membres de la S. D. N. et décide fondation d'une Chambre internat. de la publicité.
Italie. — *Rome :* Visite du régent de Hongrie, l'amiral colas Horthy de Nagybanya, accompagné de M. Coloman Daranyi, premier ministre, et de M. K. de Kanya, min. s Aff. étr. (24-28 novembre) ; ils assistent à une revue vale à Naples le 26 novembre.
Russie. — *Pogranitchnaya :* Près de la ville, rencontre tre un détachement nippo-mandchou et des troupes viétiques ; dix Japonais tués et 7 blessés.

Mercredi 25 novembre.

France. — D. (min. Aff. étr.) approuvant la conven-on concernant l'admission des stagiaires signée à Paris 26. 10. 36 entre la France et le Luxembourg (*J. O.*, . 11. 36). — D. (min. Economie nationale) portant éation d'un centre national d'organisat. scientifique du avail pour l'abaissement des prix de revient français . O., 27. 11. 36). — Arrêté (min. Déf. nat.) fixant date d'entrée en possession d'un établissement indus-el exproprié (établissement situé à Issy-les-Moulineaux, ploité par la Société des usines Renault pour le montage véhicules blindés, exproprié par décret du 28. 10. 36 ; trée en possession le 30. 11. 36) (*J. O.*, 26. 11. 36).
— *Paris :* Mort d'Edouard Goursat, né à Lanzac le . 5. 58, anc. élève de l'Ecole normale supérieure, doc-ur ès sciences mathématiques, prof. de calcul différen-el et intégral à la Faculté des sciences de Paris, 1897, embre de l'Acad. des sciences, section de géométrie, . 5. 19 ; auteur de *Leçons sur l'intégration des équations aux dérivées partielles du premier ordre*, 1890 ; *Leçons sur l'intégration des équations aux dérivées partielles du second ordre à deux variables indépendantes*, 1896-1898 ; *Théorie des fonctions algébriques et de leurs intégrales*, 1896 ; *Cours d'analyse mathématique*, 1902-1905 ; *Revision des leçons d'algèbre de Briot*.
— *Troyes :* XIIe Congrès national de recrutement sacerdotal (25-29 nov.), sous la présid. de Mgr Joseph Heintz ; rapports sur l'état des vocations dans les milieux ruraux, le rôle du curé de campagne dans le recrutement sacerdotal, le rôle de la J. A. C. ; Journée des enfants, des prêtres, des dames et jeunes filles, des hommes et jeunes gens.
Allemagne. — *Berlin :* Signat. du traité germano-japonais pour la lutte contre l'Internationale communiste. — Le gouvernement proteste officiellement contre l'attribution du prix Nobel pour la paix 1935 à M. Carl von Ossietzky, condamné pour trahison le 23. 11. 31, actuellement en traitement au Westend Krankenhaus, à Charlottenbourg.
Grande-Bretagne. — *Preston :* Le capitaine E. C. Cobb, unioniste, est élu député par 32 575 voix, contre 30.970 à M. F. G. Bowles, travailliste, et 3 221 à Miss F. White, indépendante.
Mongolie intérieure. — Les troupes chinoises s'emparent de Païlingmiao, qui servait de base aux Mongols dans leurs attaques au nord du Sue-Yuan.
Russie. — *Moscou :* Ouverture du VIIIe Congrès extraordinaire des Soviets de l'U. R. S. S. qui doit discuter le projet de nouvelle constitution. — Le presidium du Comité exécutif central de l'U. R. S. S. rejette le pourvoi de six Russes condamnés à mort le 22 novembre par le collège militaire de Novosibirsk ; ils sont exécutés ; l'ingénieur allemand Stikling et deux autres sujets russes ont leur peine commuée en celle de dix ans de prison.

Jeudi 26 novembre.

France. — *Paris :* Rupture des pourparlers entre la Confédération générale du patronat et la C. G. T. concernant la procédure de conciliation et d'arbitrage des conflits, les patrons refusant de discuter plus longtemps alors que les usines restent occupées. — Des grévistes envahissent et saccagent les chantiers de la Confédération générale du patronat français, rue de Presbourg.
Albanie. — *Tirana :* Le gouvernement reconnaît le gouvernement nationaliste de Burgos.
Ethiopie. — *Addis-Abeba :* Départ pour Djibouti du détachement français chargé de protéger la légation de France.
Grande-Bretagne. — *Greenock :* M. R. Gibson, travailliste, est élu député par 20 594 voix contre 17 990 à M. V. Cornelius, libéral national, en remplacement de Sir Godfrey Collins, libéral national, décédé.
— *Londres :* M. P. van Zeeland, premier min. de Belgique, confère avec M. A. Eden, qui affirme l'entière solidarité de la Grande-Bretagne avec la Belgique (26-29 novembre).
Pérou. — *Lima :* Le parti révolutionnaire tente de s'emparer du palais présidentiel ; il est repoussé ; huit membres du parti sont incarcérés.
Pologne. — *Varsovie :* M. Victor Antonesco, min. des Aff. étr. de Roumanie, s'entretient avec M. Joseph Beck (26-28 novembre) ; les ministres constatent que l'alliance polono-roumaine correspond au sentiment profond des deux nations, affirment leur décision de maintenir intacts les principes établis dans le traité de garantie polono-roumain et se déclarent prêts à développer cette alliance sur tous les terrains de la vie pratique en l'adaptant aux intérêts de leurs peuples et aux nécessités impérieuses de la situation actuelle.
Russie. — Un groupe de soldats nippo-mandchous passe la frontière dans le rayon de Touri, près du lac Khanka, et attaque une patrouille soviétique.

Vendredi 27 novembre.

Saint-Siège. — L'amiral Nicolas Horthy de Nagybanya, régent de Hongrie, est reçu en audience solennelle par S. S. Pie XI.
France. — *Chambre :* Le projet de réforme fiscale est adopté par 381 voix contre 200.
— *Paris :* Le Conseil d'Etat rejette les pourvois des

Croix de Feu et du Parti national populaire aux fins d'annulation des décrets des 18 et 23 juin 1936 prononçant leur dissolution. — Mort de Pierre-Ernest Dalbouze, ingénieur des arts et manufactures, industriel, membre de la Chambre de commerce de Paris, 1928, secrét. de la même Chambre, 1931, et président, 6. 1. 36, prés. de l'assemblée des présidents des Chambres de commerce de France, membre du Conseil du réseau des Chemins de fer de l'Etat, membre de la Commission de contrôle de la circulation monétaire, prés. de la Commission d'évaluation des réquisitions militaires.

Australie. — *Canberra :* Signat. du premier accord commercial franco-australien.

Brésil. — *Rio de Janeiro :* Réception du président des Etats-Unis, F. Roosevelt, qui doit participer à la Conférence panaméricaine pour la paix de Buenos-Ayres.

Espagne. — Des navires et des avions insurgés bombardent Carthagène et Malaga.

— *Valence :* Le gouvernement de Madrid demande au Secrétariat S. D. N. de convoquer le Conseil S. D. N. pour procéder à l'examen de la situation créée par la reconnaissance de la junte de Burgos par l'Allemagne et l'Italie.

Ethiopie. — Les troupes italiennes occupent Goré, dernier refuge du gouvernement du négus.

Monaco. — *Monte-Carlo :* Mort de Sir Basil Zaharoff, né à Mougla (Asie mineure) le 6. 10. 49, entra dans les bureaux de la Société d'armement « Vickers-Maxims » à Londres, 1884, qu'il représenta à Madrid, à Saint-Pétersbourg, en Amérique du Sud ; nommé chef des munitions de la Vickers, il séjourna dans les Balkans, en Extrême-Orient, en Afrique et devint un des principaux actionnaires de cette maison ; il dota d'une chaire d'aviation les Universités de Paris, de Saint-Pétersbourg et de Londres.

Pologne. — *Varsovie :* Signat. d'un accord de collaboration culturelle polono-roumaine.

Union Sud-Africaine. — *Prétoria :* Remaniement ministériel à la suite de la nomination de M. Patrick Duncan, min. des Mines, au poste de gouverneur général.

Samedi 28 novembre.

France. — *Paris :* Réunion du Conseil national de la Confédération nationale des anc. combattants et mutilés de la guerre (28-29 novembre) ; l'admission de l'A. R. A. C. à la Confédération est rejetée par 125 contre 147 (majorité exigible de trois quarts) ; vœu relatif à la revision des Pensions ; accord entre les deux grandes caisses autonomes de mutualité qui travailleront désormais en toute concorde au sein de la Confédération nationale ; souhaite la fin de la guerre civile en Espagne ; motion préconisant la paix dans l'ordre économique et social ; appel au pays pour le ralliement et l'union. — Mort d'Alfred Poizat, né à Roussillon (Isère) en 1863, études au Petit Séminaire de la Côte-Saint-André et au lycée Saint-Louis, poète dramatique ; auteur de *Le pervers sentimental*, 1902 ; *Les poètes chrétiens*, 1902 ; *La dame aux lévriers*, 1904 : *Le cyclope*, 1906 ; *Electre*, 1907 ; *Classicisme et catholicisme*, 1911 ; *Sainte Cécile*, 1918 ; *Le symbolisme, de Baudelaire à Claudel*, 1919 ; *Les maîtres du théâtre, d'Eschyle à Curel*, 1921 ; *Théâtre*, 1926 ; *Pastor*, 1926 ; *Du classicisme au symbolisme*, 1929, etc.

Equateur. — *Quito :* Tentative de soulèvement d'un régiment d'artillerie, qui doit se rendre après quatre heures de combat ; 29 morts, 69 blessés.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Création du département chargé des plans de défense relatifs aux vivres, rattaché au min. du Commerce et ayant à sa tête M. H. L. French, secrétaire au min. de l'Agriculture et des Pêcheries.

Italie. — *Rome :* Le gouvernement reconnaît le Man-Tchéou-Kouo.

Japon. — *Tokio :* Le gouvernement reconnaît l'empire italien d'Ethiopie.

Paraguay. — *Assomption :* La grève générale est déclarée.

Yougoslavie. — *Belgrade :* Arrestation de 70 personnes sous l'inculpation de menées communistes.

Dimanche 29 novembre.

France. — *Nantes :* M. Jacques de Juigné, député de l'Union nationale, est élu sénateur de la Loire-Inférieure par 737 voix contre 157 à M. Masson, radical-soc., et 93 à M. Escurat, S. F. I. O., en remplacement de Jean Babin-Chevaye, décédé le 11. 9. 36.

Autriche. — *Vienne :* Visite du régent de Hongrie Nicolas Horthy de Nagybanya, accompagné par M. C. de Daranyi, président du Conseil, et par M. K. de Kanya, min. des Aff. étr. de Hongrie ; ils s'entretiennent avec le président W. Miklas, le chancelier K. Schuschnigg, et M. Guido Schmidt, min. des Aff. étr., des questions d'actualité et constatent la parfaite concordance de vues des deux pays (29-30 novembre) ; M. de Kanya confère aussi avec M. von Papen, ambass. d'Allemagne.

Japon. — *Tokio :* Le gouvernement décide de réprimer le communisme sous toutes ses formes.

Pologne. — *Katowice :* Trente-trois membres de l'organisation clandestine allemande de Haute-Silésie appelée « Wanderbund », inculpés d'avoir organisé la jeunesse de la minorité allemande de Pologne sur le modèle des sections d'assaut du Reich, sont condamnés à des peines de prison allant de huit mois à deux ans et demi.

Suisse. — *Genève :* Election du Conseil d'Etat du canton ; aucun candidat socialiste n'est élu.

Lundi 30 novembre.

France. — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. de la convention concernant le régime des Détroits signée à Montreux le 20. 7. 36 (*J. O.*, 2. 12. 36).

— *Paris :* Signat. d'aménagements à l'accord financier franco-polonais. — Le général Lafont est nommé chef scout des Scouts de France, en remplacement du général Guyot d'Asnières de Salins, décédé le 12. 8. 36.

Allemagne. — *Berchtesgaden :* Les cardinaux Faulhaber, archev. de Munich, et Schulte, archev. de Cologne, s'entretiennent avec le Führer-chancelier A. Hitler.

Argentine. — *Buenos-Aires :* Arrivée du président des Etats-Unis, F. Roosevelt.

Chili. — *Santiago :* Le gouvernement reconnaît l'annexion de l'Ethiopie par l'Italie.

Etats-Unis. — *Washington :* Ratificat. d'un traité commercial de réciprocité entre les Etats-Unis et la République de Costa-Rica.

Grande-Bretagne. — *Londres :* Un incendie détruit Crystal Palace.

Italie. — *Rome :* Séance de réouverture de la Chambre.

Japon. — *Tokio :* Arrestat. de Hiroshi Watanabe sous l'inculpation de tentative d'assassinat contre le premier ministre, M. Koki Hirota ; Kahuhei Matsumoto, son complice, est arrêté à Wakamatsu.

BIBLIOGRAPHIE

Jésus inconnu, par Dmitry Merejkovsky. Traduit du russe par Dumesnil de Gramont. — Un vol. in-8 de 334 pages. Prix, 25 francs. Editions Bernard Grasset, Paris. 1935.

« Ce volume est le premier tome d'un ouvrage qui doit en comprendre deux : il contient une démonstration de l'existence historique du Christ, des considérations sur la littérature évangélique, enfin une vie de Jésus jusqu'à la tentation inclusivement. Le tome second traitera du ministère public, de la Passion et de la Résurrection du Christ.

M. Dmitry Merejkovsky est certainement un écrivain de grand talent, doué d'une imagination brillante, mais sa manière déconcerte quelque peu nos goûts de clarté et de composition ordonnée. Son *Jésus inconnu* nous laisse l'impression complexe d'un livre étrange, touffu, où la fantaisie s'entrelace si étroitement à l'histoire qu'on ne voit plus toujours comment les démêler où des beautés réelles des vues profondes se juxtaposent à des bizarreries et à des erreurs qui nous plongent dans l'atmosphère trouble de la littérature gnostique. Aux mythologues modernes, l'auteur oppose une solide réfutation ; quand il commente un texte évangélique, il sait exprimer en d'heureuses formules les intuitions d'une âme religieuse, sincèrement attaché

›1 Christ. Mais trop souvent il fait appel non seulement ›ux *Agrapha* ou paroles du Seigneur non consignées dans ›s Evangiles canoniques, mais à la littérature des Evan- ›iles et Actes apocryphes ou même à des écrits gnostiques ›omme la *Pistis Sophia*. Sans les mettre sur le même ›ang que nos quatre Evangiles, il les tient cependant ›n trop haute estime et leur fait trop d'emprunts. Cette ›ntrusion d'éléments étrangers est cause de confusions et ›nême de graves erreurs : c'est ainsi que M. Merejkovsky ›ient absolument à ce que, dans la Trinité, le Saint-Esprit ›oit la « Mère céleste ». Il abuse aussi des rapproche- ›nents avec le symbolisme des religions païennes : le ›hapitre intitulé « le Poisson et la Colombe » est, sous ›e rapport, hautement fantaisiste. Il manque à l'auteur ›ne règle de foi qui le préserve des écarts de l'imagina- ›ion et de la spéculation.

La traduction française est de lecture facile. Notons ›ourtant que les mots grecs cités ont été fort maltraités ›t que les latins ont passablement souffert. Le traducteur ›transformé en « codes » les *codices* ou manuscrits com- ›osés de feuillets (par opposition aux rouleaux ou *volu- ›nina*). D'ailleurs, tout ce qui est dit du texte de nos Evan- ›iles et de sa transmission abonde en inexactitudes. Raison ›le plus pour ne souhaiter à cet ouvrage que des lecteurs ›ossédant un jugement assez ferme et une science assez ›tendue pour ne retenir que ce qui est de bon aloi. — ›OSEPH HUBY. » (*Etudes*, 5. 1. 36.)

Histoire d'Israël et de l'ancien Orient, par L. DENNEFELD. — Un vol. 12 × 19 cm. de 224 pages. Prix, 12 francs. Bibliothèque catholique des sciences religieuses. Bloud et Gay, Paris. 1935.

Condenser dans un petit volume de quelque 200 pages l'histoire d'Israël, depuis Abraham jusqu'en 132 après Jésus-Christ, et cela sans omettre rien d'essentiel, voilà, certes, qui n'est point aisé. On voit l'étendue et la variété du domaine que l'historien d'Israël doit explorer : la critique, l'exégèse, l'histoire de la Mésopotamie et de l'Egypte, de la Grèce et de Rome, la topographie, l'archéologie, une chronologie des plus embrouillées, bien d'autres choses encore. L'activité littéraire de M. Dennefeld montre qu'il n'a jamais reculé devant cet immense labeur. Ce qui lui a permis d'être court, c'est qu'il évite d'accabler son lecteur sous une multitude de détails érudits. Avec un tact parfait, il a su tracer les lignes maîtresses et omettre les traits secondaires.

A cette première qualité, une autre s'ajoute : M. Dennefeld sait prendre position avec fermeté, sans se perdre dans de stériles polémiques. Sur des questions souvent âprement discutées, il se contente d'ordinaire d'exposer simplement sa manière de voir. A y regarder de près, on constatera que, le plus souvent, c'est bien celle qui peut invoquer les meilleures raisons. Pour ne signaler qu'un exemple, le docte professeur de Strasbourg ignore la lutte que, d'après certains auteurs, Sennachérib aurait livrée à Jérusalem aux environs de 690. Il ne retient que l'expédition de 701. Dans quelques cas plus importants, toutefois, il rappelle et critique une théorie adverse : celle, entre autres, qui place l'exode au XIII[e] siècle ou celle qui prend comme début de l'activité d'Esdras l'an VII d'Artaxerxès II, c'est-à-dire l'an 398. Mais en tout cela M. Dennefeld procède avec beaucoup de modération et une parfaite sérénité.

Nous sommes convaincus que nos lecteurs apprendront beaucoup dans le petit livre de M. Dennefeld. Et sans doute y puiseront-ils aussi du courage dans les misères actuelles. Les grandes figures de l'Ancien Testament que l'auteur évoque avec une visible sympathie, Moïse, Débora, Isaïe, Judas Macchabée et tant d'autres, ne nous montrent-elles pas qu'une seule âme généreuse et docile aux volontés d'en haut peut sauver du désastre tout le peuple de Dieu ?

L. S.

Le retour d'Israël, par MAX MARIN. — Un vol. in-8°, 104 pages, 19 photogravures et une carte hors texte. Desclée, de Brouwer, Paris. 1935.

Dans cette curieuse brochure, l'auteur nous expose de façon fort claire ses idées concernant l'avenir du peuple juif.

Avec l'ensemble de la tradition catholique, il lit dans l'Epître de saint Paul aux Romains, chap. IX à XI, qu'avant la fin des temps, Israël se convertira au Christ. Avec le cardinal Billot, il précise que la conversion envisagée par l'Apôtre devant être une conversion *en masse*, Israël devra retrouver auparavant son unité politique en rentrant dans sa terre patriale. De cette restauration politique d'Israël, prélude de sa conversion, le sionisme marquerait une première étape.

Et l'auteur semble bien près de conclure que notre monde approche de sa fin.

Notons toutefois que ces différentes propositions ne sont pas également certaines. Si la première a un solide appui dans saint Paul, la dernière n'est plus qu'une conjecture des plus risquées. Entraîné par ce qu'il croyait être une argumentation scripturaire, M. Marin ne l'a peut-être pas assez remarqué. Quant à cette argumentation elle-même, sans être prophète, on peut prévoir qu'elle ne rencontrera pas bon accueil auprès des exégètes de profession. S'ils n'étaient très vertueux et très occupés, ils s'accorderaient peut-être une douce vengeance d'avoir été si peu consultés sur le sens des textes bibliques.

Malgré cette réserve qui s'impose, nous pensons que le livre contient des choses intéressantes concernant l'activité sioniste, les méthodes d'apostolat auprès des Juifs et quelques illustres convertis israélites. Et bien des âmes se laisseront toucher par l'accent de sincère sympathie que ces pages respirent et elles prieront Dieu « pour ce peuple qui fut jadis son préféré ».

L. S.

Le Berry, par JACQUES DES GACHONS. — Un vol. in-16 de 192 pages, 218 héliogravures. Prix, 33 francs. Collection « Les beaux pays », Arthaud, Grenoble. 1936.

« Le Berry se tient. » « C'est, dit M. Jacques des » Gachons, une belle province bien constituée, saine et » plaisante. Malgré son extrême diversité, rien ne détonne » en Berry. Son charme est fait de cette variété d'aspects, » sans heurts brutaux. Il est, au centre au pays, la pro- » vince de juste milieu, de coteaux modérés, de belles » rivières et de magnifiques verdures, plantée de petites » villes riantes, ornée de châteaux, et qui a pour refuge » de paix une des plus belles cathédrales de France. C'est » une terre de douces promenades et de calme séjour. » C'est une petite patrie que l'on ne quitte jamais sans » regrets, où l'on aimerait terminer sa tâche. »

» A la tendresse de ces paroles, qui ne reconnaîtrait un Berrichon parlant de sa terre natale ?

» C'est avec cette tendresse, c'est avec les yeux et le cœur d'un fils qui se promène au jardin de son père et qui sait où sont les lilas fleuris, que M. Jacques des Gachons nous conduit à travers l'une des plus belles provinces de France. Mais toutes ne sont-elles pas belles à l'envi l'une de l'autre ?

» Etangs et arbres, vallées bleues, églises, châteaux et visages, dans cette « douce promenade », M. Jacques des Gachons nous fait voir, il nous donne, de la plus charmante façon, la physionomie, la figure de sa petite patrie, tout ce qui s'y rencontre de vie, de sentiment et de pensée ; il nous donne tout son Berry. » (CHARLES BAUSSAN dans *la Croix* du 23. 8. 36).

[La *Revue des lectures* du 15. 9. 36 a reproduit ce même extrait.]

Elections législatives (26 avril et 3 mai 1936), par Georges Lachapelle. — Un vol. de 339 pages. Prix, 30 francs. Editions du *Temps*, 1936.

Ce livre qui vient de paraître fait suite à ceux que M. Georges Lachapelle a publiés, depuis 1910, après chaque consultation générale du pays. Il contient les résultats officiels et complets des élections législatives des 26 avril-3 mai 1936.

Sous forme de tableaux simples et clairs l'auteur nous donne pour chaque département et pour chaque circonscription le nombre des suffrages obtenus par les divers candidats dans chaque canton, au premier et au second tour. Un tableau général résume les suffrages représentés et les suffrages exprimés.

En plus de ces statistiques on trouvera divers renseignements sur le sens général des élections, sur la répartition des suffrages entre les partis, sur la profession des députés, sur les résultats qui auraient été obtenus avec la représentation proportionnelle, etc.

Une table alphabétique des élus facilite la consultation de cet ouvrage.

T. F.

Jeanne d'Arc, par P. de Barante. Préface de M. M. Gorge, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. Vol. in-8° de *la Bibliothèque historique*, 238 pages, 16 gravures hors texte, 18 francs. Payot, Paris, 1935.

Cette biographie de Jeanne d'Arc est un chef-d'œuvre de science historique, car elle est composée avec toutes les pièces d'archives ou de chroniques ayant valeur et par un historien érudit et impartial. Elle date d'un siècle. Tel est, en effet, l'âge de la volumineuse *Histoire des ducs de Bourgogne*, œuvre de Prosper de Barante, à laquelle elle est empruntée. Du vivant de l'auteur, un de ses admirateurs en publia la première édition. Depuis, il ne semble pas qu'on nous ait donné une Jeanne d'Arc plus saine, plus vraie, plus émouvante que celle de Barante. Dans la longue préface (quatre-vingts pages) qui présente au lecteur l'histoire de Jeanne d'Arc, par Prosper de Barante, M. M. Gorce propose quelques thèmes de méditation sur la préhistoire de Jeanne qui commence à Reims avec le sacre de Clovis ; il étudie les voix et l'ambiance qui ont agi sur la pucelle de Domremy, les jugements portés par des écrivains récents sur son procès et ses juges, la valeur de quelques-uns de ses historiens modernes, la fragilité des hypothèses récemment proposées pour lui donner une origine royale. Il montre que, depuis un siècle, on n'a rien écrit de plus juste et de mieux informé sur Jeanne que ce qu'en écrivait Barante. M. Gorce a inséré dans son ouvrage un assez grand nombre de gravures documentaires, empruntées au bel album consacré à Jeanne d'Arc par MM. Jacomy et Robert.

F. P.

Précis d'archéologie biblique, par A. G. Barrois, O. P. — Un vol. de 208 pages. Prix, 12 francs. Bibliothèque catholique des sciences religieuses. Bloud et Gay, Paris. 1935.

Le R. P. Barrois était comme prédestiné à écrire une archéologie biblique. Pendant un séjour prolongé en Palestine, il a eu l'occasion d'acquérir cette connaissance personnelle et immédiate des choses qui ne s'apprend pas dans les livres. Aussi a-t-on pu dire qu'avec les PP. Vincent, Savignac, Abel, le P. Barrois compte actuellement parmi les maîtres les plus écoutés de l'archéologie palestinienne (Hennequin, dans *Supplément au Dictionn. de la Bible*, III, col. 319).

La tâche du P. Barrois était difficile. D'abord parce que les fouilles de Palestine et de Syrie augmentent sans cesse le matériel soumis à l'examen de l'archéologue. Ensuite parce que, malgré la masse des données éparses, il subsiste une foule de problèmes obscurs, si bien qu'il faut un grand détachement pour risquer une explication qu'une découverte nouvelle viendra peut-être démentir bientôt. Enfin, comme la collection à laquelle appartient le *Précis* n'admet comme illustration que de rares croquis et que, d'autre part, elle exclut les ouvrages volumineux, il fallait fournir des descriptions assez détaillées et cependant fort brèves. Le P. Barrois a su vaincre toutes ces difficultés, autant du moins que ce fut humainement possible. Toujours vivant, généralement clair, il expose avec méthode tout l'essentiel de l'archéologie biblique. Ceux qui ont éudié le grand ouvrage de Benzinger seront agréablement surpris en constatant que l'humble *Précis* a encore bien des choses à leur apprendre. Sur l'illustre savant allemand, le P. Barrois a l'incontestable avantage d'avoir évité soigneusement les théories astrales et autres conceptions *à priori*.

Si, à ces éloges si mérités, le P. Barrois nous permettait d'ajouter un désir, ce serait celui-ci : que dans une prochaine édition il veuille bien nuancer quelques passages (p. ex., pp. 53, 124 s., 177, 187), dont des lecteurs moins avertis pourraient facilement donner des interprétations que lui-même serait le premier à rejeter.

L. S.

Prions pour les défunts, par le chanoine A. Croegaert, illustrations de J. Speybrouck. — Une brochure 17 × 11 cm. de 40 pages. Prix, 1 franc franco. Prix spéciaux par quantité. Apostolat liturgique, Abbaye de Saint-André, par Lophem, Belgique. 1936.

Une foule de chrétiens, en effet, même très cultivés, vivent en marge de l'Eglise dans une lamentable ignorance des vérités élémentaires de la foi.

Pour un grand nombre, les seuls contacts avec l'Eglise se réduisent au baptême, à la première Communion ou à la Communion solennelle, au mariage, ou aux funérailles, contacts des plus précieux pourtant, tous de nature liturgique, points d'appuis idéals pour initier ces masses aux grandes vérités professées dans les rites, les chants et les prières d'une Eglise qui prie comme elle croit.

Que de fidèles assistent aux cérémonies des funérailles en témoins passifs, ennuyés, attendant la fin d'une corvée pieuse à laquelle ils ne peuvent décemment se soustraire ! Quelle occasion unique de les initier aux vérités fondamentales de nécessité de précepte ou de moyen !

« Nous affirmons, écrit le Pape Benoît XV, qu'une grande partie de ceux qui sont condamnés aux supplices éternels, doivent cet irréparable malheur à l'ignorance des mystères de la foi, qu'on doit croire pour être admis au nombre des élus. »

Pareille déclaration n'est-elle pas grosse de conséquences pratiques ? Pourquoi ne pas saisir avec empressement toute occasion d'instruire, notamment les funérailles ? Pourquoi ne pas mettre sur toutes les chaises, à la disposition des assistants du drame sacré, un « libretto » analogue à celui dont disposent de temps immémorial les spectateurs du drame profane : un guide explicatif, simple, sobre, intuitif et aussi clair que possible, des principales cérémonies et prières des funérailles chrétiennes, dégageant les vérités fondamentales que celles-ci recèlent et permettant à la masse des assistants de les suivre avec un réel intérêt ?

La liturgie des défunts est si riche d'enseignements que ceux qui y participent y puisent avec une magnifique « leçon de catéchisme » les ressources consolatrices qui les réconfortent en leur épreuve.

Chan. A. Croegaert.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. Faigle.